

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Activités de
FEPRABEL - P.48

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Activités du
BIPAR - P.70

bipar



Principium N°8
Septembre 2014

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CONTROLE
ASSURANCE

BILAN
& PERSPECTIVES

EUROP ASSISTANCE A4

Sommaire - Rapport annuel 2013-2014

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUWERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be

■ Comité de rédaction :

- Denis GOUZEE
- Luc WAUTERS
- Pierre HENS
- Jean DEVILLE
- Emmanuel DE HARLEZ
- Florence BILLE
- Valéry LAMOTTE
- Pascal LASSERRE
- Olivier RUYSSSEN

■ Annonceurs :

- Allianz, Axa, Demetris, Eurocaution,
Euromex, Europ Assistance, Expert Bel,
Fidéa, Portima

■ Couverture :

- Sabine GANTOIS

■ Photographe :

- Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.4 Éditorial
- P.6 Mot du Président
- P.10 Conseil d'Administration
- P.12 L'équipe de FEPRABEL
- P.14 Organigramme
- P.16 Adhésion à FEPRABEL
- P.18 Liste des nouveaux membres 2013-2014

Informations

- P.22 Chambres syndicales (*Brabant Wallon, CHABRA, FEPRABEL DG, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur, Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC), Union professionnelle des intermédiaires bancaires (UPIB - Sections Axa Banque & Record Bank)*)
- P.34 Commissions techniques (*Commission paritaire 307, Commission vie, Commission communication, Commission Professionnelle technique n°30, Commission mixte de suivi & Groupe de travail normalisation*)
- P.40 Compte-rendu des activités des Cercles et Bourses de l'assurance de Wallonie et Bruxelles
- P.48 Activités de FEPRABEL (*Ligne du temps 2013-2014, Les actions de FEPRABEL en 2013/2014 : 33 thèmes, Les fiches pratiques de FEPRABEL, Rencontres avec les Compagnies*)
- P.60 Formation (*Bachelors en assurance, Le renouveau dans la continuité (Cepom), Centres de formation des classes moyennes : une alliance gagnante !*)
- P.64 Activités de Brocom
- P.70 Europe (*Les sujets clés du BIPAR en 2013 - 2014*)

Chiffres

- P.75 Chiffres et rapports (*Portima fait le point sur l'année écoulée, Activités de l'AJA, Le SPF Economie contribue à rendre le marché plus transparent, 30 % des utilisateurs Tox-on-Web règlent leurs impôts via zoomit, l'État fédéral a reçu sa première facture électronique, Moins de tués sur les routes wallonnes, Internet : canal privilégié pour 1 assuré sur 3, La distribution digitale*)

Annexes

- P.88 Législation (*La nouvelle loi relative aux assurances modifie l'architecture du droit belge de l'assurance*)
- P.90 Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2013-2014
- P.95 Lexique
- P.99 Renseignements FEPRABEL/Principium





Une année très chargée

Twin Peaks a tout occulté, mais...

Twin Peaks a tout occulté, mais il s'est passé plein d'autres choses entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 août 2014. Vous trouverez dans ce rapport le résultat d'une intense activité au service de la profession et du secteur tout entier.

Comme vous le lirez en marge de l'article consacré aux actions de FEPRABEL entre juillet 2013 et août 2014 (pages 50 à 56), TWIN PEAKS a nécessité plus de 100 réunions, ce qui représente une réunion tous les deux jours ouvrables.

Il faut maintenant se tourner vers l'avenir.

Avant cela, regardons brièvement tout ce qui a déjà été réalisé dans le passé pour permettre au secteur de performer dans le futur et retenons que la plupart des initiatives ont été prises sans savoir, ni même imaginer, que Twin Peaks viendrait un jour imposer des contraintes surabondantes au secteur.

Relevé chronologique des initiatives du secteur en vue d'anticiper le marché du futur

1975	<i>Mise en place de la C.M.P. (Commission Mixte de Productivité)</i> OBJET : Sans présager d'études ultérieures, le groupe de travail mixte est chargé d'étudier les possibilités de normalisation de documents, de données et de procédures utilisés dans les relations entre les entreprises d'assurances et les courtiers et agents et cela dans un souci d'amélioration de la productivité. Ces études porteront d'une part sur la forme, le schéma et le libellé des documents et d'autre part sur les méthodes de leur mise en œuvre.
1986	<i>Création d'ASSURNET et de TELECAM</i> À la demande de FEPRABEL, une fusion s'opère entre ASSURNET (Royale Belge, Assubel et AG) et TELECAM (soutenu par les autres Compagnies).
1988	<i>Lancement de l'AS 1</i>
1986	<i>Création du TELEBIB (norme d'échanges sectoriels)</i> Les entreprises d'assurances (représentées par l'UPEA) et les courtiers d'assurances (représentés par leurs Fédérations) signent le protocole TELEBIB et reconnaissent ainsi la norme TELEBIB (basée sur le standard UN/EDIFACT) comme la norme sectorielle en matière de communication et d'échange électronique de données.
12/1994	<i>Création de BROCOM</i> Brocom est une plateforme opérationnelle dans laquelle courtiers, fédérations de courtiers et compagnies d'assurances collaborent à la promotion et au renforcement du courtage pour un service optimal au consommateur.
1995	<i>Lancement de l'Internet commercial</i>
1996	<i>Lancement de l'AS2</i>
1999	<i>ASSURNET devient PORTIMA</i>
2004	<i>Lancement de BRIO</i>
2004	<i>Lancement de TELEBIB 2</i>
2007	<i>Lancement d'AS Web</i>
2009	<i>Offre gratuite de site IBP aux courtiers membres des Fédérations et de BROCOM</i>



2010	Création du Catalogue sectoriel des produits et informations sectorielles (Compagnies) Le courtier peut relier son site internet au catalogue IBP pour intégrer, selon ses propres choix et à côté de son contenu propre, des bannières, logos, dépliants, textes, fiches produits, documents PDF, mini sites de compagnies. Lors d'une mise à jour, les Compagnies ne doivent faire qu'une seule modification dans le catalogue et immédiatement tous les sites des courtiers sont mis à jour.
2010	Création de l'ESPACE CLIENT (devenu My Broker en 2012) Avec My Broker, l'appli de Portima, les clients des courtiers peuvent consulter en ligne leurs données d'assurances, déclarer des sinistres et communiquer avec leur courtier via leur PC, leur tablette ou leur smartphone.
10/2014	Signature électronique Pour poursuivre sur la voie de la dématérialisation, Portima a développé la signature électronique. L'objectif est que compagnies et clients puissent signer les contrats de manière digitale tout en garantissant et contrôlant l'exactitude des documents.

En 2010 : Améliorations de l'existant, ceci afin de permettre à chaque compagnie de rattraper son retard !

Depuis 2011 : Intégration de l'application DIV, révision de données de l'objet de risque lié aux adresses et révision des franchises.

Depuis 2012 : Fidélisations commerciales, packs, données véhicules.

Depuis 2013 : Envoi des conditions générales avec Url, capitaux vie, etc. À nouveau, ces informations sont indispensables pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences de Twin Peaks.

Le « cut off », c'est-à-dire le moment où la compagnie doit mettre ces informations à disposition des courtiers est toujours fixé au premier janvier de l'année citée.

Comme vous le voyez sans doute (malheureusement) tous les jours dans vos bureaux, le travail est colossal et le chemin vers plus d'efficacité encore très long, car c'est toujours celui qui est à la traîne qui tire tous les autres vers la mauvaise performance.

Interrogez vos commerciaux sur la situation de leur compagnie sur le respect de ces S.L.A., puis choisissez vos partenaires sur ce critère qui sera très certainement « MiFID » compatible.

Bonne lecture.

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be

Mais revenons à la normalisation, clé de voûte de tout ce développement. Vous ne le savez sans doute pas, mais le secteur et plus particulièrement les entreprises d'assurances doivent répondre à des S.L.A. (Niveau de services) librement consentis qui sont repris dans des « cut off » (dates limites de mise en production).

Nous n'avons jamais beaucoup communiqué sur ces points, car la demande des courtiers n'était pas importante. Maintenant, vous êtes de plus en plus nombreux à exiger de vos partenaires compagnies un service digne de ce nom. J'espère que dorénavant, l'utilisation effective des outils sectoriels et le respect scrupuleux des normes seront LES critères dans le choix de vos fournisseurs.

Toutes ces informations sont publiques et se trouvent sur le site du Telebib. Je vais donc simplement vous rappeler ce que vous êtes en droit d'attendre des compagnies :

Depuis 2006 : Des « blocs retour » à la demande pour toutes les branches et tous les marchés.

Depuis 2007 : Des mises à jour diverses pour les précisions de certaines données des contrats.

Depuis 2008 : PRENOT2 et CURRAC avec relevés de contrats globaux et envoi des messages totaux des bordereaux. Ceci est très important pour vous permettre de respecter vos obligations en matière d'information aux clients. Ces messages servent à alimenter votre logiciel pour émettre des avis d'échéance conformes et à mettre vos dossiers clients en ordre au niveau des primes successives.

En 2009 : Révision totale des échanges sinistres avec ouverture administrative intégrée et envoi et échange de documents PDF, TIFF et JPG. Pour tous produits et tous domaines (production et sinistre).



Quand le vent du changement arrive, certains construisent des murs d'autres des moulins à vent !

Me voilà déjà au terme d'une année de présidence que tout le monde m'avait promise « tranquille », mais qui au final fut probablement une année que certains qualifieraient de « Horribilis » ! Personnellement je la comparerais à une « alerte » ou à une « mise en garde » particulièrement importante pour le secteur des assurances.

La loi « Twin Peaks » nous est tombée dessus un peu comme une secousse sismique ! Ce séisme, dont nous nous serions bien passé, nous a probablement réveillés et surtout ouvert les yeux sur la nécessité de nous remettre en question et de nous retrousser les manches face aux défis majeurs qu'entraînent et entraîneront les vagues de législations en tous genres qui s'abattent et s'abattront encore sur le secteur dans son ensemble et sur nos membres en particulier.

Faut-il pour autant remercier nos autorités de contrôle de nous avoir attelé ce fardeau que même un cheval de trait ardennais aurait eu difficile à tirer ?

Bien que la réponse à cette question soit un grand « NON », je crois pouvoir écrire ici que cette lourde épreuve a mis à contribution toute notre énergie, toutes nos forces et toute notre attention. Un peu comme si notre métier était lourdement menacé, voire en danger de mort.

Twin Peaks, un chantier titanesque

La loi « Twin Peaks » à peine promulguée, nous avons immédiatement compris que ce n'était pas une consultation qui allait s'ouvrir entre la FSMA et le secteur des assurances, mais plutôt un combat inégal

entre ceux qui ont commandité ce chantier et ceux qui allaient devoir l'exécuter, à l'époque, sans les Arrêtés Royaux, sans la circulaire et, aujourd'hui encore, sans le règlement ! Un peu comme si un architecte donnait à l'entrepreneur un simple croquis de l'ouvrage sans en dessiner les plans.

Bref, les réunions de ce chantier se sont succédées au pas de course et pour ne pas vous assommer, je vous invite à jeter un coup d'oeil en pages 50 à 56 qui reprend la ligne du temps de nos activités « Twin Peaks 2013-2014 ».

Au moment de faire le bilan dans ce numéro spécial, nous pouvons dire que, pour le secteur en général et tous nos membres en particulier, l'année 2013-2014 restera gravée dans nos mémoires comme celle de tous les dangers, mais aussi celle au cours de laquelle notre fédération aura prouvé aux membres, aux nombreux « nouveaux membres », à ceux qui ne vont plus tarder à le devenir que « FEPRABEL, votre meilleure assurance » est une réalité bien mieux comprise par tous ceux et toutes celles qui exercent ce beau métier.

Au cours de cette période, FEPRABEL dans son ensemble a fait un travail remarquable qui sera probablement déterminant pour l'avenir de nos membres et la pérennité des métiers que nous défendons. Il sera par ailleurs tout aussi déterminant pour nos compagnies partenaires qui elles aussi ont été impactées par ce grand chambardement.

Le slogan « Ensemble, faisons la différence » que nous avons mis en avant durant cette année a trouvé tout son sens. Nous avons en effet besoin, pour répondre aux défis majeurs qui s'imposaient au secteur, de nous serrer les coudes tant au niveau des « Chambres » qu'au niveau de « FEPRABEL ». C'est ce que nous avons fait ! Heureusement ! Merci à tous pour votre soutien.

Aidons nos membres à tenir le cap !



J'ai donc choisi de ne pas m'appesantir davantage sur ce que nous avons dû subir pour tenter de venir à bout de ce chantier. Les membres de FEPRABEL attendent de leur fédération des réponses claires, des solutions à mettre en place facilement... En bref, ils attendent que la fédération leur donne la direction à suivre pour passer l'obstacle « Twin Peaks » sans encombre et surtout leur permettre de rester confiants en l'avenir de nos métiers.

Qui veut réussir dans les métiers de l'intermédiation de l'assurance, de la banque et du crédit doit être capable, plus que jamais, de franchir les nombreux obstacles que les différents environnements (économique, politique et social) déposent chaque jour sur notre route. Nous devons donc donner à nos membres une vision bien claire quant à la route à suivre ainsi que les étapes qui les mèneront sur la route du succès !

Nous travaillons à cela avec acharnement et plus fort encore si nécessaire. Au cours de notre séminaire stratégique rassemblant les représentants des chambres qui composent FEPRABEL, nous avons redéfini les 4 axes prioritaires qui constituent notre plan d'actions à moyen terme et à court terme. Pour chacun de ces axes sont

l'efficacité, le professionnalisme, la communication et le combat syndical, nous avons décidé de ne pas nous satisfaire du travail accompli. Bien au contraire, nous nous sommes posé les bonnes questions à savoir :

Pouvons-nous faire mieux et plus pour nos membres ? Comment transformer toutes ces contraintes en avantages ? Comment donner à nos membres l'envie et l'impulsion de faire les efforts et les investissements nécessaires ? Comment construire un avenir gagnant pour nos membres ?

Je m'en tiendrais à vous donner 3 recommandations importantes pour ceux qui veulent mettre le cap sur la route du succès.

1. Mettons en avant la valeur ajoutée de notre métier

Nous devons définir clairement l'influence positive de nos métiers pour le consommateur. Il faut que chaque intermédiaire soit capable d'expliquer et démontrer concrètement son rôle et sa valeur ajoutée à chacun de ses prospects ou de ses clients. Être bien conseillé et bien aidé en toutes circonstances est une denrée rare aujourd'hui.

FEPRABEL-Liège a fait un travail remarquable en mettant en avant le rôle positif du courtier dans un triptyque de présentation qui est à la disposition de tous les intermédiaires. Il faut aussi veiller à travailler avec des collaborateurs enthousiastes et motivés. Les consommateurs apprécient, à nouveau, les entreprises au sein desquelles la passion et l'enthousiasme sont au rendez-vous par opposition à une société qui semble vouloir standardiser et dépersonnaliser totalement le consommateur.



Triptyque de présentation réalisé par FEPRABEL-Liège



>>> Renforcer la confiance que le client place dans son courtier passe par une réelle connaissance de celui-ci, mais aussi par une attitude respectueuse et transparente vis-à-vis de lui.

2. Faisons les investissements et les efforts nécessaires

Investissons dans des outils performants qui facilitent notre gestion, des innovations qui ont un impact réel pour nos clients dans la vie de tous les jours ou dans des business-modèles qui, si nécessaire, remettent en question notre organisation actuelle et qui, par ailleurs, nous permettrons d'absorber les lourdes tâches administratives qui découlent de « Twin Peaks II » et des autres textes législatifs que l'Europe nous prépare !

Les défis de Twin Peaks sont certes nombreux, mais une accélération de la mise en place de certains outils permettra de passer plus facilement et plus rapidement ces obstacles :

Quels sont les défis ?	Quelles sont les réponses ?
Plus d'information	> site Web, catalogue, IBP, accès clients
Plus de précision	> logiciel intégrant les documents AssurMifid
Plus de suivi	> logiciel avec rapports d'activités clients
Plus de contrôles	> intégration et sélections des rapports à la demande

Le « Business Modèle » des courtiers va se professionnaliser de plus en plus et va évoluer vers une logique triangulaire « Client - Courtier - Compagnie ».

Dans cette logique triangulaire, la qualité et la « Valeur Ajoutée » du partenariat « Courtier-Compagnie » vont être essentielles à l'avenir. Nous devons accélérer le mouvement afin d'améliorer nos performances à tous les niveaux (gestion, marketing, communication...) à travers tous les outils qui sont aujourd'hui à la disposition du courtier (logiciel performant, gestion sans papier, site internet...).

Nous savons tous que le courtier doit être individuellement convaincu du succès de l'implantation des innovations technologiques dans son propre environnement. Il opéra de préférence pour des solutions et des équipements « Clé en main » qui ont fait leur preuve.

À titre d'exemple, les utilisateurs BRIO ayant opté pour le « sans-papier », soit 1.350 courtiers et 5.600 users au 01/09/2014, ont chargé 1.428.000 documents au cours du mois de mars 2014 soit 72.000 documents par jour. En 3 ans ce chiffre a plus que quadruplé et l'évolution exponentielle de ces chiffres n'est pas prête de s'arrêter (voir le rapport de Portima en page 75).

Le courtier qui sera capable de bien positionner son niveau de professionnalisme et son niveau d'efficacité dans sa gestion augmentera sérieusement ses possibilités de croissance et donc de succès.

Merci à tous ceux qui sont les artisans de l'amélioration permanente de ce professionnalisme et de nos capacités de gestion. Merci à tous ceux qui s'efforcent de mettre à la disposition des courtiers les meilleurs outils et les logiques de gestion les plus appropriées. Un merci tout particulier à Patrick CAUWERT et Michel PIRSON pour leur énergie et leur attention permanente sur tous ces points qui contribueront à la pérennité du courtage en Belgique.

3. Rassemblons-nous et soyons solidaires

Plus que jamais, les métiers de l'intermédiation de l'assurance, de la banque et du crédit doivent se rassembler pour agir collectivement. Le nombre de membres de FEPRABEL est en augmentation de près de 20 % sur un an !

Twins Peaks a clairement eu un effet rassembleur et, au-delà de cette réponse liée en partie à un climat de « panique », il y essentiellement une prise de conscience générale du rôle essentiel que jouent les fédérations professionnelles dans la prise en charge, au niveau collectif, des nombreuses problématiques particulièrement complexes auxquelles nos membres sont confrontés et que les intermédiaires qui resteront isolés ne pourront plus appréhender telles que :

- L'expertise des matières juridiques et législatives belges et européennes ;
- Le développement d'outils de gestion et de traitement de l'information ;

« Le courtier ne peut se permettre d'être le maillon faible. »



Conseil d'administration FEPRABEL - De gauche à droite : Philippe MUYS, Grégory CORMAN, Josef SCHMATZ, Henri-Philippe DINCQ, Raymond LEISTEN, Evelyne LOMBARD, Denis GOUZEE, Michel PIRSON, Vincent BORLEE, Laurent CHODA, Bernard SALIERES, Pierre LAMOTTE, Patrick CAUWERT et Jean-Marc BOCCART. Absents sur la photo : Bernard de MALEINGREAU, Matthias MUNNY, Dirk JORIS, Valéry LAMOTTE, Armand KOCH et Marc DOSSCHE.

- La formation des intermédiaires et de leur personnel ;
- Les relations avec les partenaires ;
- L'observation du respect des règles de concurrence entre les acteurs ;
- Le maintien de campagnes de communication.

Et j'en oublie certainement d'autres !

Dans tous ces domaines , FEPRABEL, avec FVF et l'UPCA, avec le Bipar, avec Brocom, avec les compagnies partenaires, avec Portima, avec Assuralia, avec le Cepom et avec tous les autres partenaires, a fait un travail exceptionnel pour ses membres et pour le secteur.

Nous remercions particulièrement tous ceux qui ont contribué à ce résultat et ce d'autant plus qu'ils ont été animés par la recherche de solutions et de propositions collectives et sectorielles.

Voilà la boucle est bouclée ! Une année s'achève, une autre commence. Nous l'avons entamée avec une énergie décuplée par la confiance accrue que nos membres placent en FEPRABEL.

Merci à toutes les Chambres et à leurs représentants au sein de notre conseil d'administration pour leur soutien sans faille et leur totale solidarité dans la politique de défense des intérêts de nos membres menée par FEPRABEL. Merci à Patrick et à toute l'équipe de FEPRABEL qui, je le répète haut et fort, a fait un travail remarquable au cours de cette année particulièrement exigeante en termes d'énergie et de disponibilité.

*« Quand le vent du
changement arrive, certains
construisent des murs, d'autres
des moulins à vent ! »*

Philippe MUYS
Président FEPRABEL
philippe.muys@feprabel.be

FEPRABEL : Votre Meilleure Assurance



PRÉSIDENT
Philippe MUYS
philippe.muys@feprabel.be



CHIEF EXECUTIVE OFFICER
Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHABRA



PRÉSIDENT
Laurent CHODA
laurent@live-in.be



VICE-PRÉSIDENT
François JACOBS
info@fjacobs.be

CHAMBRE DG (OSTBELGIËN)



PRÉSIDENT
Raymond LEISTEN
info-ova@skynet.be



VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be

CHAMBRE DU HAINAUT



PRÉSIDENT
Marc DOSSCHE
marcdossche@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Henri-Philippe DINCO
dincassur.goss@portima.be

CHAMBRE DU LUXEMBOURG



PRÉSIDENT
Pierre LAMOTTE
pierre.lamotte@figass.be



VICE-PRÉSIDENT
Rudy BAUVIR
rudy.bauvir@cgcb.be

CHAMBRE DE LIÈGE



PRÉSIDENT
Grégory CORMAN
gregory.corman@coandcoassurances.be



SECRÉTAIRE
Vincent TOUSSAINT
vincent.toussaint@assurvia.be

CHAMBRE DE NAMUR



PRÉSIDENT
Bernard SALIERES
bs@abssprl.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-François MARTIN
martin.jf@primemartin.be



VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marc BOCCART
jean.marc.boccart@rbgroupe.be



VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER
Henri-Philippe DINCCQ
dincassur.goss@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Valéry LAMOTTE
vl@groupassur.be

**UNION PROFESSIONNELLE COURTIERS
DE CRÉDIT : UPCC**



PRÉSIDENT
Pascal LASSERRE
pascal.lasserre@excelandco.be



VICE-PRÉSIDENT
Bernard de MALEINGREAU
b.de.maleingreau@portima.be

CHAMBRE DU BRABANT WALLON



PRÉSIDENT
Vincent BORLEE
asswat@asswat.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marie MORTELMANS
mortelmans@mortelmans.biz

**UNION PROFESSIONNELLE INTERMÉDIAIRES
BANCAIRES : UPIB**



PRÉSIDENT
Dirk JORIS
dirk.joris@allconsult.be



VICE-PRÉSIDENT
Alain WINAND
alain.winand@awinand.be

PRÉSIDENTS HONORAIRES



Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be



André LAMOTTE
al@groupassur.be



Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be



Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be

SECTION AXA BANQUE



PRÉSIDENT
Dirk JORIS
dirk.joris@allconsult.be

SECTION RECORD BANK



PRÉSIDENT
Matthias MUNNY
matthias.munny@motdehon.be

L'équipe de FEPRABEL



De gauche à droite : Fleur JASOIGNE, Sabine GANTOIS, Isabelle DASTOT, Virginie SCOHY, Michel OBBIET et Patrick CAUWERT.

Chief Executive Officer - Patrick CAUWERT - patrick.cauwert@feprabel.be

- Chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration
- Direction générale de la Fédération
- Chargé des négociations et des contacts avec la presse - Porte-parole
- Membre du Comité des directeurs du BIPAR (dossiers Européens)
- Rédacteur en chef de Principium
- Suivi Commission des Assurances
- Suivi des relations avec les Chambres, les membres et les directions générales des Entreprises d'Assurances
- Suivi des relations sectorielles (FVF, UPCA, Assuralia)

Assistante de direction - Virginie SCOHY - virginie@feprabel.be

- Coordination et suivi des chambres
- Gestion administrative affiliations
- Suivi Conseil d'Administration
- Gestion de la comptabilité FEPRABEL et David
- Responsable de projets administratifs
- Gestion base de données
- Coordination et assistance de la direction

Juriste d'entreprise - Isabelle DASTOT - isabelle@feprabel.be

- Traitement des dossiers juridiques de la fédération (demandes individuelles ou collectives des membres et dossiers de la fédération)
- Observation des activités ministérielles et des assemblées législatives dans une perspective de lobbying actif
- Analyse et suivi des nouvelles législations intéressant le secteur
- Coordination et suivi administratif de la commissions Vie
- Administrateur de l'AJA
- Administrateur de l'asbl Service Ombudsman des Assurances

Responsable production graphique - Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

- Responsable graphique du Principium (Création et mise en page)
- Responsable de la production graphique des publications et événements (PAO)
- Régie publicitaire du Principium
- Coordinatrice événements
- Co-webmaster
- Coordination du comité de la commission communication
- Administration des ressources humaines

Assistante de communication - Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be

- Secrétariat de rédaction Principium
- Webmaster
- Gestion base de données (suivi développement technique)
- Assistance communication
- Gestion de projet RSE
- Assistance graphique Principium et PAO

Responsable logistique - Michel OBBIET

- Manutention générale
- Responsable des expéditions
- Entretien (machines, locaux...)
- Support administratif
- Gestion des archives

Responsable support informatique - Yves COLPAERT - informatique@feprabel.be

- Au service des membres FEPRABEL pour l'amélioration de l'organisation interne des bureaux de courtage grâce à l'utilisation de la normalisation et de l'outil de gestion
- Coordination et suivi de la commission informatique



Yves COLPAERT

FEPRABEL c'est :

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CHAMBRES

BRABANT WALLON
CHABRA (BXL + BW)
DG (OSTBELGIEN)
HAINAUT
LIEGE
LUXEMBOURG
NAMUR



UNIONS PROFESSIONNELLES

COURTIERS DE CREDIT (UPCC)

INTERMEDIAIRES BANCAIRES (UPIB)
(Sections Axa Banque et Record Bank)

AGENTS EXCLUSIFS

COORDINATION DES COMMISSIONS

Commissions permanentes & groupes de travail :

Communication & Principium
Déontologie
Enseignement
Informatique
Vie

ASSEMBLEE GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE DIRECTION

(Président, vice-présidents,
trésorier, C.E.O.)

ACTIONNAIRE DE :



BROCOM (sc et asbl)

25 % FEPRABEL,
25 % FVF,
50 % Compagnies-membres

DAVID SC

100 % FEPRABEL

IMMOBILIÈRE FEPRABEL

Membres, chambres et FEPRABEL

REPRESENTATIONS et MANDATS

AJA
ALTIS
ANPI
BIPAR
CEPOM
CIFORM
Commission des assurances
Commission mixte de normalisation
Commission mixte de suivi
Commission paritaire 307
Commission professionnelle ALTIS
Conseil supérieur des classes moyennes
(Commission inter sectorielle n°15)
FNUCM
IFAPME/IAWM
Jury des trophées de l'assurance
POI
PORTIMA
Service Ombudsman des assurances

Organe de concertation 3 fédérations :
FEPRABEL - FVF - UPCA/BWMM (NOUCONEC)
WFII



Pour représenter, défendre et promouvoir le secteur, FEPRABEL est présent dans de nombreux groupes de travail et lieux de décisions. En voici une liste non exhaustive :

REPRESENTATIONS et MANDATS (en détails)

AJA | Association des juristes d'assurance | www.aja-vvj.be

ALTIS | www.ifapme.be

ANPI | Association Nationale de Prévention Incendie et Vol | www.anpi.be

BIPAR | Bureau International des Producteurs d'Assurances et de Réassurances | www.bipar.eu

CEPOM | Courtier Education Paritaire Opleiding Makelaar | www.cepom.be

CIFORM | Centre Interdisciplinaire de Formation à la Médiation

Commission des assurances | www.fsma.be

Commission mixte de normalisation | www.telebib2.org

Commission mixte de suivi

Commission paritaire 307 | www.emploi.belgique.be

Commission professionnelle ALTIS | www.ifapme.be

Conseil supérieur des classes moyennes (Commission intersectorielle n°15) | www.csipme.fgov.be

FNUCM => Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes de Belgique | www.ucm.be

IFAPME/IAWM => Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises | www.ifapme.be

=> Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU | www.iawm.be

Jury des trophées de l'assurance | www.decavi.be

POI | Partners of Insurance Intermediaries | www.poionline.org

PORTIMA | www.portima.be

Service Ombudsman des assurances | www.ombudsman.as

Organe de concertation 3 fédérations : FEPRABEL - FVF - UPCA/BVVM (NOUCONEC)

WFII | World Federation of Insurance Intermediaries | www.wfii.net

Être membre de FEPRABEL, c'est :

DÉFENSE SYNDICALE

- o Une défense syndicale active vis-à-vis de tous les acteurs du secteur ;
- o Une représentation nationale de votre profession ;
- o La garantie de voir vos intérêts défendus au niveau politique ;
- o Une réflexion stratégique sur l'avenir de la profession et bien entendu la mise en oeuvre en actions ;
- o Une vision active des développements informatiques et les outils futurs pour le courtage ;
- o Un réseau de contacts entre confrères ;
- o Une représentation internationale au travers du BIPAR ;
- o Une défense individuelle dans les problèmes quotidiens.

INFORMATIONS ET FORMATIONS

- o Une information complète et indépendante via le Principium ;
- o Des séances d'information sur des sujets d'actualité qui touchent à l'assurance ;
- o Des flashs info et des dossiers de fond ;
- o Des fiches process ;
- o Des lettres d'info : « Assurances News » vie et non vie (20 x/an) ;
- o Des études de marché et d'image de notre profession ;
- o Un accès à une mine d'informations sur : www.feprabel.be ;
- o Des congrès annuels et des journées nationales ;
- o Des prospectus et dépliants (Jeunes Conducteurs, Bonus Malus, Prévention, Formations IFAPME/EFP, devenir Courtier, etc.) ;
- o L'accès à des formations de haut niveau, notamment dans le cadre de la formation permanente obligatoire ;
- o L'accès gratuit aux formations du CEPOM pour votre personnel ;

AVANTAGES

- o Un contrat d'agence type avec clauses spéciales réservées aux membres ;
- o Reprobél : une prise en charge de la taxe de reprographie par FEPRABEL ;
- o Un service juridique et des experts à votre écoute ;

- o Service Ombudsman Assurances : affiliation automatique et gratuite ;
- o Garantie gratuite « Médiation All-in » LAR.



AFFILIATION GRATUITE À BROCOM

*Tout membre est automatiquement partenaire BROCOM.
(Adhésion pour les non membres de FEPRABEL : 599 € en 2014)*

De manière concrète, l'offre de BROCOM inclut entre autres :

- o Des campagnes de promotion d'une valeur totale de plus d'un million d'euros ;
- o Un support effectif de la promotion individuelle de chaque courtier ;
- o Un portail consommateur, LA réponse en assurance ;
- o Un moteur de recherche de courtiers agréés via internet et via un numéro vert ;
- o Une page d'identification et un site courtier individuel personnalisable ;
- o Le référencement de ses membres dans le moteur de recherche de l'application d'immatriculation BROCOM-DIV et la possibilité d'immatriculer des véhicules en ligne (0,25 € htva par immatriculation) ;
- o Un Portail à Grande Vitesse (PGV) offrant un accès horizontal à toute l'information sectorielle et des compagnies ainsi que divers services d'utilité quotidienne ;
- o Une revue de presse quotidienne ;
- o Une enseigne lumineuse gratuite et indispensable.


=> DEMANDE D'AFFILIATION DISPONIBLE SUR
www.feprabel.be/affiliation

AXA A4



Liste des nouveaux membres 2013-2014

FEPRABEL est heureuse d'accueillir les nombreux nouveaux adhérents qui ont rejoint ses chambres syndicales entre septembre 2013 et septembre 2014. La liste ci-dessous reprend les membres en ordre de cotisation (et sous réserve d'acceptation des candidatures par les assemblées générales responsables).

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Brabant Wallon	
BUREAU (SOCIÉTÉ)	
EDOUARD DE JONGHE S.P.R.L.	Edouard DE JONGHE D'ARDOYE
ETIENNE DE JONGHE	
NIVELLES ASSURANCES S.P.R.L.	Sébastien LAMBILLOTTE
ERIC BRASSART S.P.R.L.	Eric BRASSART
MVH CONSEILS S.P.R.L.	Christophe VAN HAVERBEKE
SLS BERTIN S.C.R.L.	Claude BERTIN
ASSURANCES DU BRABANT S.A.	Philippe DOYEN
PROCOURTIS S.A.	Olivier BLOMME
T & N CONSEILS	Nathalie NGUYEN
POWER FOR SALES S.P.R.L.	Cédric SALESSE
FINANCIAL INSURANCE CONSULTING S.P.R.L.	Christophe STEENAERT
EXPONENTIALS S.P.R.L.	Alexandre DE MAHIEU
ASSURANCES PARIDAENS S.P.R.L.	Thierry PARIDAENS
MONTFORT & FILS	Marc MONTFORT
CODELA S.P.R.L.	Philippe CLEDA
FDP CONSULT S.A.	Luc PETIT
HVK VINCENT LYCKE S.P.R.L.	Vincent LYCKE

AGIMA ASSURANCE S.P.R.L.	Frédéric VAN DER SCHUEREN
BUREAU FINANCIER PIETQUIN S.A.	Michel HUT
BCA BUREAU MARCHAL S.P.R.L.	Eric MARCHAL
LUC RONSMANS S.P.R.L.	Luc RONSMANS

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> CHABRA	
BUREAU (SOCIÉTÉ)	
J-CL VANDERVEKEN S.P.R.L.	Jean-Claude VANDERVEKEN
VDV CONSEIL S.P.R.L.	Daniel VANDERVEKEN
SECURE S.A.	Christophe BEAUJEAN
VL ASSURANCES	Véronique LAMY
COCHÉ JEAN	
BLUE ASSUR	Patrick VANSALEN
G. VAN ZUYLEN S.P.R.L.	Gilles VAN ZUYLEN
UHFINANCE S.P.R.L.	Patrick DIEU
COFICRE S.P.R.L.	Sébastien COLARD
JEAN CRAB & SES FILS S.A.	Maurice ZILBERBERG
ASSURTOIT S.A.	Christian SIMON
DESSEILLE INSURANCE S.A.	Laurent DESSEILLE
E.V.D. S.A.	Eric VANDOREN
DOSSIN S.P.R.L.	Philippe EYBEN

UNION FINANCIERE S.P.R.L.	Göran VANDERPUT
ABP VERCAMMEN S.P.R.L.	Patrick VERCAMMEN
KERVAN DESISNES CONSULT S.P.R.L.	Sébastien SAUCIN
GDL MANAGEMENT S.P.R.L.	Guy DE LEENHEER
C. HALPOUTER & FILLE S.P.R.L.	Sophie HALPOUTER
PATRIMONIAL ADVICE S.P.R.L.	Laurent DORMONT
DE IMMOTHEKER S.P.R.L.	Alex GEENS
ASSURANCES A. GARNIER S.P.R.L.	Virginie GARNIER
WODON S.P.R.L.	Thierry WODON
G GENTILE S.P.R.L.	Gaetano GENTILE
ASSURANCES HAYOIS & IWES S.P.R.L.	Philippe IWES
FINATIS S.A.	Mohamedi EL HAKIKI
SYN PARTNERS S.P.R.L.	Constantin KALAMBOKIS
WELLFIN S.A.	Xavier MOULAERT

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Hainaut

BUREAU (SOCIÉTÉ)

ERAS S.A.	Philip ELSLANDER
ASSURANCES DANIEL GOSSELIN S.P.R.L.	Daniel GOSSELIN
JOSEPH PRESTI	
BV GROUP ASSURFINANCES S.A.	Jean-Paul BAUDOUIIN
BUREAU COTON S.P.R.L.	Mathieu COTON
BUREAU CRILION TOURING SECOURS	Oger CRILION
CONFORT-FINANCES S.P.R.L.	Pascal VECCHIATO
CLS ASSURANCES S.P.R.L.	Franz LIENARD
BUREAU D'ASSURANCES BRUART S.P.R.L.	Florence BRUART
PEACEASSUR	Grégory KOCH

EURO-IMMO (PERUWELZ-ASSUR) S.C.R.L.	WILLY HOUREZ
BAUDOUIIN CORNET S.P.R.L.	Michèle LEROY
NATHALIE VERHAEGHE	
ETICA S.P.R.L.	Pascal SOURIS
PRIMASSUR S.A.	Antonio SCARAMOZZINO
EASY CREDIT & ASSUR S.C.R.I.S.	Stéphane 't KINDT
ASSURANCES & SERVICES DE BASECLES S.A.	Cécile CHEVALIER
PATRIMOINE CONSULT S.P.R.L.	Jean-François CAULIER
RASSON-CARLIER ASSURANCES S.C.R.L.	Philippe RASSON
BLANCHE ASSURANCES	Philippe BLANCHE
ARIANE CONSULT S.C.R.L.	Jean TOMASELLI
ASSURANCES HANUISE ET RUILOT	Sabine HANUISE
TORREKENS ROELANDT S.P.R.L.	Jean-Marie ROELANDT
L ET L MULTISERVICES LECOMTE HERVÉ	Hervé LECOMTE
MOULIN FRANCOISE ASSURANCES S.P.R.L.	Françoise MOULIN
FERRARA ASSURANCES ET PRETS S.A.	Patricia FERRARA

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Liège


BUREAU (SOCIÉTÉ)

FHR GESTION S.C.R.L.	Raphaël HALENG
CABEX ASSURANCES & FINANCES S.P.R.L.	Pierre DESY
CAP G S.P.R.L.	André GEORGE
SAFECONSEIL S.P.R.L.	Jacqueline SARDELLA
ERIC DUPONT S.P.R.L.	Sébastien DUPONT
VANDERLINDEN LEON S.A.	Emmanuel VANDERLINDEN
GILLET-SCHMITZ FINANCES S.P.R.L.	Laurent GILLET

>>>

>>>	JANVIER ANCIAUX & ASSOCIES S.P.R.L.	Geoffrey JANVIER
	BUREAU DE COURTAGE GRAINDORGE S.A.	Fabienne GRAINDORGE
	MG ASSUR-INFOR S.P.R.L.	Pascal FASSOTTE
	VINCENT BURTON S.P.R.L.	Vincent BURTON
	VDM GENÈVE S.P.R.L.	Philippe VANDERMEER
	BUREAU D'ASSURANCES JORIS S.C.R.L.	Claude JORIS
	BUREAU WILQUET ASSURANCES S.P.R.L.	Patrick WILQUET
	YVES VINCENT S.C.S.	Yves VINCENT
	VIV'ASSUR S.P.R.L.	Barthélemy JENNIGES
	DEVAUX JACQUET S.P.R.L.	Micheline DEVAUX
	BUREAU D'ASSURANCES HENRI CHRISTOPHE S.P.R.L.u	Henri CHRISTOPHE
	VLC FINANCES S.P.R.L.	Jean-François JAUMAIN
	ABS ASSURANCES S.P.R.L.	Benoît DEFAUWES
	ASSURANCES M.G. S.A.	Marc GROVEN
	FETTWEIS & KINET S.P.R.L.	Benoît KINET
	BUREAU DE COURTAGE ASTRID DEMOULIN	ASTRID DEMOULIN

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Luxembourg		
BUREAU (SOCIÉTÉ)		
	SERGE VS ASSURANCES	Serge VAN SIELEGHEM
	DFSCH S.P.R.L.	Jean-Jacques DRUART
	STORDEUR-GRANDJEAN S.P.R.L.	Dominique STORDEUR
	FINURSE S.P.R.L.	Raphaël VAN LAERE
	ASSURGAUME INSURANCE S.P.R.L.	Vincent SEMES
	DAVINSEN S.P.R.L.	Vincent COX
	NOTHOMB ASSURANCES S.A.	Alain NOTHOMB

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Namur		
BUREAU (SOCIÉTÉ)		
	BOKIAU S.A.	Patrick VERLINDEN
	SIMON DENOËL	
	ASSURANCES SOLBREUX S.P.R.L.	Lionel BOLAND
	PHIDECRE S.P.R.L.u	Philippe DEJARDIN
	LIGNE BLEUE S.P.R.L.	Bernard PONCÉ
	PICHON MICHEL	
	THIERRY CAUCHIE	
	ALLIANCE BUSINESS S.P.R.L.	Jean-Pol SNYERS
	ANTOINE FINANCES S.P.R.L.	Alain ANTOINE
	CTH ASSURFINANCES S.P.R.L.	Thierry HUSSON
	MIGEOTTE-CONSEIL S.P.R.L.	Daniel MIGEOTTE
	JACIS S.P.R.L.	Pierre JACQUET
	ASSURANCES J.C. MANETTE S.P.R.L.	Emmanuel HUMBLET
	SPR PADEMA S.P.R.L.	Patrick DEWELL

 <small>Berufsverband der Versicherungsmakler und Finanzvermittler Belgiens</small> DG (Ostbelgien)		
BUREAU (SOCIÉTÉ)		
	ASSUROSSTBELGIEN S.P.R.L.	Raphaël ESSER
	BRANDT-VERSICHERUNGEN S.P.R.L.	Robert BRANDT
	REINARTZ OFFERMANN VERSICHERUNGEN S.P.R.L.	Sven OFFERMANN

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> UPIB SECTION AGENTS AKA BANQUE <small>Union professionnelle des intermédiaires bancaires</small>		
BUREAU (SOCIÉTÉ)		
	UCCLE FINANCE S.P.R.L.	Pierre VANQUAILLIE

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires Financiers de Belgique

UPIB SECTION AGENTS
RECORD BANK
Union professionnelle des intermédiaires bancaires

BUREAU (SOCIÉTÉ)

JEAN ORBAN

MORNARD LUC S.P.R.L. Luc MORNARD

AGENCE LOISEAU S.A. Benoit LOISEAU

AGENCE BRUGMANN Matthias MUNNY

UPCC

Union Professionnelle
des Courtiers de Crédit
Chambre de FEPRABEL

BUREAU (SOCIÉTÉ)

BBR FINANCE S.P.R.L. Thierry PLOMTEUX

GIULIANO ANTONIO S.P.R.L. Antonio GIULIANO

DE HARLEZ EMMANUEL

Membres (autres intervenants)

BUREAU (SOCIÉTÉ)

ANCORAS A.S.B.L. Eric PUVREZ

ALBATROS ESTATE PLANNING S.P.R.L. Hervé STULEMEYER



DECAMI 2014
LES TROPHÉES
DE L'ASSURANCE

IMMOCAUTION®

Votre garantie locative sans dépôt bancaire

C'est simple, pratique, sûr et rapide !



EUROCAUTION®

atradius
instalment credit protection

Vous êtes courtier et souhaitez fidéliser vos clients, développer votre portefeuille, et augmenter vos revenus ?
Eurocaution Benelux SA vous soutiendra volontiers avec des produits innovants comme l'assurance caution de garantie locative ImmoCaution®

Devenez partenaire d'Eurocaution Benelux. Prenez contact avec nous sans plus attendre.

EuroCaution Benelux S.A. | Siège Social : 35A, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg | +352 20 21 23 24 – 24
info@eurocaution-benelux.com | www.immocaution.eu

Brabant Wallon

ACTIVITÉS 2013-2014

Après une année très difficile, notre comité a voulu relancer son action en mettant l'accent sur 2 points : montrer notre dynamisme pour mieux recruter et rebâtir un comité apte à porter nos nouveaux projets.

Pour y arriver, nous avons profité de l'inquiétude provoquée par les nouvelles lois qui touchent notre profession. Notre but était de toucher un maximum de courtiers (membres et non membres) et de les informer au mieux sur ce qui les attend dans les mois à venir.

Manifestement le sujet était porteur, car nous avons réuni plus de 70 personnes à notre assemblée générale du mois de novembre au cours de laquelle Patrick CAUWERT et notre président Philippe MUYS ont abordé la question et attiré l'attention sur le chantier qui nous attendait.

Au cours de cette assemblée générale, nous avons aussi pu compléter notre Comité qui, en accueillant 4 nouveaux membres, se trouve paré pour répondre aux défis qui nous attendent.

Après avoir touché autant de personnes, il nous fallait passer à l'étape suivante et convaincre ceux qui ne l'étaient pas de rejoindre notre chambre. Un objectif de 50 membres avait été fixé pour 2014. À la fin juin, cet objectif était largement dépassé.

Plusieurs de nos nouveaux membres répondaient déjà présents à notre assemblée générale du mois de mars qui, autour de 2 thèmes, la vente et la valorisation d'un portefeuille et le suivi de Twin Peaks, a attiré près de 35 personnes. Merci à nos orateurs, Paul RIMAUX d'AG Insurance et Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL.

Pour terminer l'année, nous avons proposé en juin une formation sur notre outil de travail, Brio, formation donnée par Michel PIRSON. En améliorant notre outil de travail, nous répondons aussi mieux à nos obligations.

COMPOSITION 2014

Président : Vincent BORLEE

Vice-présidents : Martine GILSON, Jean-Marie MORTELMANS, Patrick DELHAYE

Secrétaire : Martine GILSON

Trésorière : Nathalie WATERSCHOOT

Membres : Jean-Marc LAMBERT, François GILLARD

OBJECTIFS 2014-2015

- L'objectif premier de notre chambre est de poursuivre notre effort de recrutement. Dépasser les 60 membres n'est plus une utopie.
- Nous mettrons aussi l'accent sur l'information et la formation de manière complémentaire à ce que fait la fédération. Pour ce faire, nos activités seront basées sur 2 grands axes:
 - * nos assemblées générales de novembre (20/11) et mars,
 - * nos journées de formation de septembre (25/09) et juin. La formation de septembre aura pour thème : quelles sont nos nouvelles obligations et comment y répondre au mieux.

ACTIVITÉS 2013-2014

La Chabra a été présente de manière active au sein des organes de FEPRABEL afin, non seulement, de défendre ses membres, mais aussi dans le but de faire progresser le monde du courtage avec une attention particulière sur l'évolution des nouvelles technologies et la communication.

Deux assemblées générales ont été organisées cette année.

Le 26 novembre 2013, nos membres se sont retrouvés à l'Espace Del Goutte à Iltre.

Deux parties composaient notre assemblée générale.

1. Twin Peaks et MIFID étaient déjà au centre de nos préoccupations. Patrick CAUWERT nous a présenté ses premières analyses du dossier qui retient toujours aujourd'hui toute notre attention.

Philippe MUYS prit aussi la parole pour nous exposer la vision et la stratégie de la Fédération pour les 3 prochaines années de sa présidence.

2. « L'importance de bien gérer son énergie en gardant un esprit positif pour rebondir » fut le sujet présenté par la championne de tennis belge Dominique MONAMI. Elle nous a donné de précieux conseils pour pouvoir gérer de manière efficace les différents changements auxquels nous devons faire face dans notre secteur.

Les catastrophes naturelles furent le fil conducteur de notre assemblée générale du 11 mars 2014, organisée aux Jeux d'Hiver à Bruxelles.

Lors de la première partie de l'assemblée générale trois orateurs prirent la parole : Wauthier ROBIJNS, porte-parole d'Assuralia, nous présenta d'abord l'impact de l'évolution climatique sur le secteur de l'assurance. Ensuite le professeur de l'UCL et membre du GIEC Jean Pascal VAN YPERSEELE nous expliqua les changements climatiques et leurs répercussions sur notre planète. Après la pause, James HUGHES nous a décrit le fonctionnement de l'ABEX.

Pour terminer cette réunion, Patrick CAUWERT passa en revue l'évolution de l'actualité du secteur et en particulier de Twin Peaks.

En juin, notre désormais barbecue annuel réunissait les courtiers présents pour partager un moment convivial chez FEPRABEL.

COMPOSITION 2014

Président : Laurent CHODA

Vice-présidents : Frédéric COOLS et François JACOBS

Secrétaire : Christine STIL

Trésorière : Evelyne LOMBARD

Membres : Michel DEMAN, Olivier Robert JONES, Anne SERWY, Jessica TERRASI, Philippe VAN INGELGEM

OBJECTIFS 2014-2015

- Apporter une aide pratique aux courtiers pour la mise en place des procédures liées à Twin Peaks.
- Être attentif aux besoins et aux remarques de nos membres par rapport aux relations avec les compagnies d'assurances et à l'évolution du marché.
- Continuer à renforcer l'implication de jeunes courtiers.
- Aider nos membres en matière de gestion quotidienne de leur bureau.
- Être attentif à l'impact des nouvelles technologies et à leurs utilisations dans notre secteur.

FEPRABEL DG (Ostbelgiën)

ACTIVITÉS 2013-2014

Outre les réunions mensuelles des membres du comité, les assemblées générales ont été suivies par une assistance nombreuse très intéressée par les nouvelles de notre Chambre et particulièrement par les commentaires sur TWIN PEAKS II que Patrick CAUWERT et son team ont apportés à ces occasions.



De gauche à droite : Johnny DEBEY, Herbert HECK, Josef SCHMATZ, Raymond LEISTEN, François STOFFELS, Daniel HAUSEUX, Armand KOCH (manquant sur la photo : Manfred STADLER et Danny BALTER).

Notre chambre a continué à s'investir avec succès, via la commission enseignement, à la reconnaissance des cours et du diplôme « BACHELIER en Assurances » auprès des autorités germanophones : les cours débiteront en septembre 2014 en collaboration avec BROCOM.

La commission marketing a continué à s'investir

dans la parution d'articles dans la presse locale et a conclu un partenariat avec le responsable de la zone de Police pour promouvoir les campagnes de sécurité routière organisées par cette dernière.

Des séances de formations permanentes avec l'aide du CEPOM continuent à être organisées régulièrement (assurances « VIE » pour l'indépendant et utilisation pratique d'Outlook sont des exemples).

COMPOSITION 2014

Président : Raymond LEISTEN
Vice-président : Armand KOCH
Secrétaire : Johnny DEBEY
Trésorier : Manfred STADLER
Membres : Danny BALTER, Daniel HAUSEUX, François STOFFELS, Herbert HECK, Josef SCHMATZ

OBJECTIFS 2014-2015

- Outre les objectifs récurrents (enseignement/formations/publicités), poursuivre dans l'effort de recrutement de nouveaux membres malgré un potentiel disponible peu élevé.

ACTIVITÉS 2013-2014

Notre chambre s'efforce de tenir ses membres le plus précisément possible informés sur l'activité de notre secteur et ses décisions pertinentes. Les réunions ont lieu à l'Envers du Décor en mars, juin, septembre et décembre.



De gauche à droite : Bruno DECLEYRE, Jacques KEPPEERS, Renaud PERON, Frédéric KEPPEERS, Marc DOSSCHE, Henry-Philippe DINCQ, Benjamin GILBERT, Florence BILLE, Maxime DEMARET, Jean-Marie DELFOSSE.

Il est toujours intéressant de se rappeler les spécificités des compagnies « niche ». C'est pourquoi en fin novembre, Madame GHEKIERE nous a présenté la société Verheyen, spécialisée dans le « transport ».

En mars, le secteur étant en pleine mouvance, c'est notre Président de Chambre, Marc DOSSCHE qui nous a informé des faits majeurs et d'actualité dans notre secteur.

Au vu de l'actualité, la 1^{ère} réunion de la rentrée a été animée par Patrick CAUWERT et Philippe MUYS. C'était l'occasion pour certains membres de rencontrer Philippe MUYS (Président de FEPRABEL) et de parler des sujets d'actualités qu'étaient la plaquette Brocom, la vente conjointe et les prémisses de Twin Peaks.

COMPOSITION 2014

Président : Marc DOSSCHE

Vice-Président : Henri-Philippe DINCQ

Secrétaire : Florence BILLE

Trésorier : Frédéric CLAEYSSENS

Membres : Jean-Marie

DELFOSSE, Jacques KEPPEERS, Bruno DECLEYRE, Benjamin GILBERT, Amaury LEJEUNE, Philippe BLAISE, Renaud PERON, Maxime DEMARET et Frédéric KEPPEERS

OBJECTIFS 2014-2015

En cette année 2014-2015, pour le second mandat du président, la Chambre du Hainaut se donne un triple objectif :

- Recruter de nouveaux membres pour donner plus de poids et de crédibilité à nos actions mieux informer ses membres en étant plus réactif et en augmenter le nombre.
- Organiser des séances de formation et d'information sur Twin Peaks, les nouvelles technologies de gestion et de communication (IBP, Facebook, Twitter, logiciels de gestion...).
- Réinsister pour sensibiliser les membres à l'utilisation d'IBP (vitrine vers les clients et les consommateurs), à l'utilisation des outils technologiques mis à notre disposition et qui sont largement sous-exploités.

ACTIVITÉS 2013-2014

La Chambre de Liège se réunit tous les 3^e jeudi du mois afin de communiquer sur les actions syndicales, proposer du contenu de qualité aux assemblées générales, favoriser les échanges entre membres, offrir des outils et de la formation, et initier la réflexion sur l'évolution de notre métier.

Notre assemblée générale de novembre 2013 avait pour thème « Twin Peaks II et les technologies au service des courtiers ». Notre invité, Michel PIRSON, nous a expliqué comment les outils mis en place dans Brio vont nous aider à faire face aux nouvelles



De gauche à droite : Gregory CORMAN, Vincent TOUSSAINT, Eric BEAUPAIN, Jean-Pol GAZON, Etienne LANGOHR, Fernande GALLER, Francis MERCENIER, Françoise BONAVENTURE, Valéry LAMOTTE et Philippe RÉGINSTER.

règlementations. Maître GOUZEE a répondu de façon claire aux questions de nos membres et Philippe MUYS nous a informés des diverses actualités sur Twin Peaks. Nous avons accueilli 4 nouveaux membres. FepraJeune a eu l'occasion de se présenter et d'exposer ses futures missions (visibilité face aux jeunes, promotion, médias et actions diverses).

Lors de notre assemblée générale de février 2014, nous avons accueilli 4 nouveaux membres. Monsieur GROGNARD, Tax Partner et Madame DEWEZ, Tax Manager nous ont informés des actualités fiscales nous concernant et qui nous ont expliqué la déductibilité des frais professionnels relative au frais de voiture et de restaurant. Michel PIRSON et Selim EL-HANI nous ont convaincus lors de leur démonstration en ligne de l'espace client, l'un jouant le courtier et l'autre le client.

Lors de l'assemblée générale de juin 2014, notre invité Gaëtan HANEN, Consultant Senior en développement humain et organisationnel, est intervenu sur le thème du changement : entre stress et opportunités... Nous avons accueilli 9 nouveaux membres.

COMPOSITION 2014

Président : Grégory CORMAN
Vice-président : Sélim EL-HANI
Secrétaire : Vincent TOUSSAINT
Trésorière : Fernande GALLER
Membres : Françoise BONAVENTURE, Valéry LAMOTTE, Etienne LANGOHR, Eric BEAUPAIN, Monique CHARLIER, Philippe RÉGINSTER, Vincent BIXHAIN

OBJECTIFS 2014-2015

- Notre objectif en 2014 est d'informer et de former les membres et leur personnel sur l'utilisation des outils mis à disposition par FEPRABEL pour répondre aux nouvelles obligations légales qui touchent notre secteur.
- Nous continuerons à proposer 3 assemblées générales par an avec du contenu de qualité, un interlocuteur de premier plan et informer nos membres sur les dossiers sectoriels et combats syndicaux de la fédération.

FIDEA A4

Luxembourg

FEPRABEL

 Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Luxembourg

ACTIVITÉS 2013-2014

Durant l'année écoulée, nous avons organisé quatre assemblées générales.

Tout d'abord, la première assemblée en septembre 2013 au cours de laquelle il nous a été offert une présentation de la plaquette FEPRABEL « Comment utiliser commercialement la plaquette » par D. BRULLEMANS (Cepom) et F. HAMERLINCK (Consultant).

La seconde assemblée générale, a eu lieu en décembre 2013. Claude RAPOPORT (Portima) nous a entretenus de l'implication de Brio suite aux nouvelles mesures de Twin Peaks II. Durant cette assemblée, nous avons également acté la passation entre l'ancienne Présidente Marie-Hélène GUILLAUME et le nouveau Président Pierre LAMOTTE.

Suit ensuite la 3^e assemblée générale en février 2014, où nous avons reçu André LAMOTTE (Bipar) et Diederik MORIS (Directeur commercial Allianz). Ceux-ci nous ont fait un exposé intitulé « l'avenir du courtage, craintes et/ou opportunités ».

Nous avons terminé l'année par notre 4^e assemblée générale qui avait pour objet une conférence sous forme d'atelier, présentée et animée par Rudy BAUVIR (actuel Vice-Président de notre chambre) et ayant comme fil conducteur le principe S.W.O.T..

COMPOSITION 2014

Président : Pierre LAMOTTE
 Vice-président : Rudy BAUVIR
 Secrétaire : Alain BOULANGER
 Trésorier : Benoît JACQUES
 Membres : Alain BOSSICART,
 Jean-Luc DIFFERDING

OBJECTIFS 2014-2015

- Continuité dans l'organisation des assemblées générales de manière à tenir les membres informés de l'actualité, de les informer et de les former aux nouvelles réglementations.

ACTIVITÉS 2013-2014

Séminaire à Stockholm, assemblée générale organisée tous les deux mois, sessions de formation en collaboration avec la CCI... Tel est le programme de la chambre de Namur qui se veut toujours plus dynamique et plus que jamais à l'écoute de ses membres.

Tous les deux ans, et depuis 20 ans, la chambre namuroise organise un séminaire hors frontières. Pour fêter cet anniversaire, c'est à Stockholm que se sont retrouvés un grand nombre de nos membres.



Quelques membres de la Chambre de Namur à Stockholm

Outre l'aspect syndical de nos assemblées générales, où l'on met en exergue les travaux accomplis dans les différentes commissions techniques de notre fédération dont plusieurs des nôtres font partie, chaque assemblée est aussi l'opportunité de recevoir un invité qui aborde un sujet directement lié à notre profession de courtier.

Lors de l'assemblée générale d'octobre 2013, Patrick CAUWERT nous a informé des négociations en cours concernant la fameuse loi Twin Peaks et en décembre 2013, Philippe MUYS, Président de FEPRABEL, nous a fait le grand plaisir d'être des nôtres. Robert VERSTICHEL et Daniel DEMEULENAERE nous ont présenté en février 2014 la firme Verdetec, spécialisée en détection de fuites.

L'assemblée générale de mai 2014 fut l'occasion d'accueillir Denis GOUZEE qui nous a éclairé sur certains problèmes juridiques liés directement à notre profession. Et comme le veut notre coutume, à la veille de l'été, notre dernière rencontre s'est déroulée de manière plus récréative. C'est à l'Ecomusée du Bois-du-Luc que nos membres se sont donné rendez-vous pour une visite guidée suivie de l'exploration du tunnel de Crachet à Frameries.

Rappelons également que notre Chambre de Namur, en collaboration avec la CCI et à l'initiative de Jean-Marc BOCCART, organise depuis 2009 des séances de formation à l'attention de ses membres. Ces sessions tant théoriques que pratiques sont directement en corrélation avec notre métier et chaque participant peut en mesurer l'impact dans son travail au quotidien.

COMPOSITION 2014

Président : Bernard SALIERES
Vice-Président : Jean-François MARTIN
Secrétaire : Patricia VOUNCKX
Trésorier : Claude SOKAY
Membres : Jean-Marc BOCCART, Olivier RUYSSSEN, Christine ROLAIN, Michel PICHON, Jean-Pierre PINGET, Maurice BURTON, Paul BOONE

OBJECTIFS 2014-2015

- Choisir des sujets très pointus présentés par des invités de qualité.
- Fidéliser nos membres en leur apportant des solutions concrètes dans leur travail au quotidien.
- Continuer le partenariat avec la CCI qui, à l'unanimité des participants, propose des formations de grande qualité.
- Tenir au courant nos membres des actions syndicales et des pourparlers en cours.
- Être à l'écoute de tous lors de nos tables rondes qui clôturent chacune de nos assemblées générales.

Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC)

ACTIVITÉS 2013-2014

De septembre 2013 à juin 2014, l'Union Professionnelle des Courtiers de Crédit, chambre à part entière de FEPRABEL, s'est réunie, une à deux fois par mois, pour assurer la gestion de l'association et traiter de diverses problématiques touchant à la profession de courtier en crédits.



De gauche à droite : Pascal LASSERRE (Président UPCC), Bernard de MALEINGREAU (Vice-Président UPCC) et Pierre COLARD (membre UPCC)

L'UPCC a également organisé, en décembre, son assemblée générale à laquelle fut invitée Madame la Ministre Sabine LARUELLE.

Le comité de direction de l'UPCC, avec l'aide de Patrick CAUWERT, s'est mobilisé contre l'obligation faite aux courtiers de crédit de passer un examen de connaissance initié unilatéralement et maladroitement par l'association Coméos, avant d'être mis sur pied par Febelfin. Cette action a permis d'obtenir un report de cet examen.

Les membres de l'UPCC ont exercé un lobbying constructif à l'égard de représentants politiques, tant en ce qui concerne l'examen de connaissance imposé aux courtiers que pour les adaptations apportées à la législation relative aux crédits (Livre VII modifiant le code de droit économique). Pour mener à bien leur action, les membres se sont aussi rassemblés lors de plusieurs journées de travail (analyse des textes et prises de position).

Plus récemment, grâce à l'excellent travail de Jean-Claude LIEVEMONT, un mémorandum de défense de notre profession a également été adopté.

COMPOSITION 2014

Président : Pascal LASSERRE

Vice-président : Bernard de MALEINGREAU

Secrétaire : Lionel FRANC

Trésorier : Emmanuel de HARLEZ

Membres : Jean-Claude LIEVEMONT, Patrick SEGERS, Pierre COLARD

OBJECTIFS 2014-2015

- En 2014, les membres de l'UPCC entendent poursuivre l'étude critique des changements apportés à la législation relative aux crédits.
- Ils souhaitent maintenir la pression sur le secteur bancaire, afin d'obtenir une adaptation qualitative de l'examen de connaissance imposé aux courtiers.
- Ils veulent poursuivre l'action d'information du monde politique, quant aux difficultés rencontrés par les courtiers de crédit.
- Ils envisagent également d'organiser une réunion d'information relative aux futurs changements relatifs à la fiscalité des crédits hypothécaires.

DEMETRIS A4

Union professionnelle des Intermédiaires bancaires (UPIB) Section AXA Banque

ACTIVITÉS 2013-2014

La mission de l'UPIB - Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires - consiste à défendre les intérêts et la pérennité de notre profession.



Dirk JORIS, Président de l'UPIB et de la Section AXA Banque

À l'heure actuelle, elle est constituée de deux chambres, celle des agents AXA Banque et celle des agents Record. Mais la chambre des agents bancaires AXA banque était déjà bien active depuis plusieurs années. C'est en 2013 que cette chambre est devenue officiellement Union Professionnelle.

Nous avons organisé plusieurs réunions avec le CD de la chambre ainsi que deux réunions plénières avec les agents AXA Banque, membres et non-membre au sujet des négociations sur les commissions AXA Banque.

COMPOSITION 2014

Président : Dirk JORIS
Vice-président et secrétaire : Pascal APPELDOORN
Trésorier : Jean-Marc BOCCART
Membre : Emmanuel BODY

OBJECTIFS 2014-2015

- La Loi Willems règle les matières et l'organisation des échanges entre la banque et l'organe paritaire (POP) représentant les agents. L'UPIB considère que cette loi devrait faire l'objet d'une révision afin de clarifier certains points (la qualification de « nouveau produit », les prérogatives de l'organe paritaire, la politique commerciale en matière de crédit, etc.).
- Comme la révision de cette loi concerne également les agents de Record banque, ce sera au niveau de la chambre UPIB regroupant les deux sections que cet objectif sera réalisé.

Union professionnelle des Intermédiaires bancaires (UPIB) Section Record Bank

ACTIVITÉS 2013-2014

Le 15 octobre 2013, s'est déroulée une réunion entre les sections Record Bank et Axa Banque.

L'union fait la force. À côté des agents Record Bank, il y a une chambre d'Axa Banque et donc aussi un conseil commun. Beaucoup des problèmes ne sont pas réservés qu'aux agents Record Bank, l'échange d'information et expérience est crucial.

Il a été convenu d'augmenter les échanges dans la mesure du possible.

Le 15 novembre a eu lieu une réunion avec le commettant. Nous lui avons remis des informations plus détaillées sur FEPRABEL et sur les objectifs de notre section.

Les points discutés étaient :

1. Établir une méthode de travail avec l'objectif d'avoir des groupes de travail ; à revoir, la direction préconise les rencontres dans les tables rondes & présidents lunches.
2. Frais de fonctionnement : refus de discuter dans notre cadre, renvoi vers la commission paritaire.
3. Transparence du commettant : un signal positif est venu du commettant au niveau de la communication sur les points obligatoires et qui impose ces mesures à Record.
4. Problème identification : origine contrôle BNB, mesures viennent de là.
5. Demande de parler à la réunion annuelle de Record Bank : pas de suite.

Le 13 février 2014 a eu lieu une seconde réunion avec le commettant. La réunion avait pour sujets : le ciblage de nos objectifs vers 2 volets, problème avec les prêts et problèmes administratifs.

1. Crédits : tout problème peut être signalé, une analyse particulière en suivra, aussi bien pour les procès que pour des personnes en particulier. les taux ne seront pas adaptés, il faut utiliser les pouvoirs des régions managers.
2. Administration : annonce projet lecture de carte pour signature.
3. Création groupes de travail : afin de déterminer plusieurs groupes communication & techniques des dates ont été proposés, mais malheureusement pas acceptées.
4. Le prochain contact a été fixé par le commettant à septembre, prévoyant 2 rencontres par an.

COMPOSITION 2014

Président : Matthias MUNNY

Vice-Présidents : Martine GILSON
et Benoît LOISEAU

Secrétaire : Vincent DELESTREE

Trésorier : Philippe FRANCOIS

Membres : Alain WINAND,
Juan GONZALES, Stefan FERRARA,
Lucien BOURDEAUX, Abdel EL ACHY

**Conseillers de déontologie et
disciplinaire** : Florence BILLE et
Stéphane RENARD

OBJECTIFS 2014-2015

- Augmenter la fréquence de rencontres avec le commettant, notamment dans des groupes de travail ciblés.
- Soutien de la commission paritaire.
- Augmenter le nombre de membres.
- Se réunir davantage avec les agents néerlandophones et les agents Axa.
- Projet Website avec les informations sur toutes les réunions et PVs.
- Projet Blog pour les échanges rapides entre agents
- Apporter un plus aux agents.

Commission paritaire 307



ACTIVITÉS 2013-2014

Cette année a été marquée par trois événements importants.

Le premier est la conclusion d'un accord entre les partenaires sociaux dans le contexte difficile du blocage des salaires par le gouvernement. Cette CCT confirme l'octroi des éco-chèques pour 2013 et 2014. (voir flash info du 30/12/2013)

Vu l'importance de la mise en œuvre de Twin Peaks II dans le secteur, nous avons obtenu des syndicats une pause dans les négociations et avons reporté le reste des discussions pour 2015. Nous nous sommes toutefois engagés à faire aboutir rapidement les discussions concernant la révision des catégories de personnel. La plupart de nos réunions en 2013 et 2014 ont tourné autour de cette problématique. Ce deuxième sujet est assez technique et peu polémique tant qu'on reste sur les fonctions et que pour les PME et TPE que nous représentons, la polyvalence du personnel soit prise en compte. Enfin, nous avons été confrontés à une demande que nous avons combattue et qui émanait plus particulièrement du Nord de pays, à savoir la création d'une Commission paritaire spécifique pour les employés des agents bancaires indépendants. Malgré nos efforts et contrairement à la volonté du gouvernement et des discours politiques, cette CP a été créée, ce sera la 341. Ce qui porte à 8 (voir encadré) le nombre de commissions paritaires dans le secteur financier (sans oublier le nombre anormal de bureaux relevant de la 218) alors que la tendance est plutôt au rapprochement métiers. En sachant qu'un employeur relève en principe d'une seule commission paritaire, en fonction du principe « l'accessoire suit le principal ». L'activité principale est l'activité économique à laquelle est consacrée le plus d'heures de travail ou la plus forte répartition de personnel. Cela nous promet de beaux débats pour le futur. Nous vous informons aussi que FEPRABEL (dans le cadre de l'U.P.I.B) a posé sa candidature pour être membre représentatif de cette nouvelle commission paritaire 341, même si nous estimons que celle-ci est inutile et redondante et qu'il été bien plus facile d'étendre clairement les compétences de la CP 307.

CP 216	Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires
CP 306	Commission paritaire des entreprises d'assurances
CP 307	Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances
CP 308	Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation
CP 309	Commission paritaire pour les sociétés de bourse
CP 310	Commission paritaire pour les banques
CP 325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit
CP 341	Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement

OBJECTIFS 2014-2015

- Maintenir la paix sociale dans le secteur
- Obtenir un accord équilibré tenant compte des mutations du secteur
- Finaliser la révision des catégories

COMPOSITION 2014

Commission paritaire 307 pour les entreprises de courtage et agences d'assurances.

Organisations d'employeurs :



(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)



(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)



(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)

Organisations de travailleurs :



(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)



(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)



(Mandats effectifs 2 - suppléants : 2)

Nos représentants effectifs sont :

Réginald VAN INGELGEM
et Patrick CAUWERT

Nos suppléants :

Nadine WYNSBERGHE,
Vincent MAGNUS et André LAMOTTE.

Commission vie



ACTIVITÉS 2013-2014

Du fait de l'actualité sectorielle, tant le mode de travail que les objectifs 2013 de la commission vie ont été sensiblement modifiés.

Outre la mise à jour de notre « outil FEPRABEL », qui a été réalisée en 2013 (brochure relative aux pensions complémentaires des 2^e et 3^e piliers), nous avons canalisé notre énergie et notre investissement dans le suivi du dossier Twin Peaks II.

Bien que cette nouvelle loi touche l'ensemble des branches d'assurances, les assurances vie - épargne et placements - ont été particulièrement ciblées par le législateur.

Nous avons aussi veillé à ce que la nouvelle source d'informations dont FEPRABEL fait bénéficier ses membres - les parutions mensuelles « Assurance news Vie » - soient de qualité irréprochable, en les étudiant de façon critique avant chaque parution.

Enfin, en cette année 2013-2014, les questions des membres concernant les assurances vie ayant été particulièrement nombreuses, nous nous sommes attelés à y accorder les réponses les plus complètes et les plus précises... Lorsque c'était possible.

COMPOSITION 2014

Président : Luc VERMEYLEN

Membres : Renaud PÉRON,
Vincent BIXHAIN, Isabelle DASTOT

OBJECTIFS 2014-2015

- Application des outils sectoriels Twin Peaks II, particulièrement le « bulletin de santé financière ».
- Dossier produits bancaires VS produits financiers d'assurances.
- Analyse et suivi du nouveau projet de loi relatif aux planificateurs financiers.
- Participation au jury Decavi pour élire les meilleurs produits d'assurance vie.
- Mise sur pied de formations en matières financières.

COLLOQUE

Le 4 décembre 2014, Feprabel organise un colloque sur la nouvelle loi relative aux assurances. Inscrivez-vous sans tarder !

*Adresse du jour : AULA MAGNA, Salle « Foyer du Lac »,
Place Raymond Lemaire, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve.*

Infos et inscription : www.feprabel.be/colloqueassurance



FEPRABEL. Votre meilleure Assurance



SAVE *the* DATE !

04-12-2014
(de 9h à 17h30)

« *Loi relative aux assurances* »

(Loi du 4 avril 2014)

7 points
(recyclage régulier)

Commission communication



ACTIVITÉS 2013-2014

26 flash Info (à retrouver sur www.feprabel.be/flashinfo) :

- 17.07.2013 : Assurances.be : période de test prolongée jusqu'au 15 septembre 2013
- 26.07.2013 : Grande victoire dans notre combat contre l'offre conjointe !
- 21.08.2013 : DIV : informations importantes
- 23.08.2013 : Avez-vous remarqué la dernière campagne BROCOM ?
- 05.09.2013 : Modifications importantes en vue : MiFID applicable aux assurances
- 17.09.2013 : Examen pour les courtiers de crédit
- 02.10.2013 : Insurance Personality : Votez pour Vincent MAGNUS !
- 04.10.2013 : Examen pour les courtiers de crédit (update)
- 24.10.2013 : Flash Info n°2 concernant Twin Peaks II
- 31.10.2013 : Contrôle de l'assurance des véhicules : nouveauté
- 22.11.2013 : FEPRABEL signe l'accord sur la facturation électronique
- 23.12.2013 : Synthèse des changements DIV
- 30.12.2013 : Nouvelle CCT – octroi des éco-chèques pour 2013-2014
- 06.02.2014 : Assurance Vie : nouvelles règles pour désigner les bénéficiaires
- 05.03.2014 : Réaction au rapport du Parlement européen sur la DIA II
- 06.03.2014 : Budgétiser son projet immobilier : un véritable casse-tête pour les Belges
- 14.03.2014 : Quoi de neuf au niveau des plaques et de la DIV ?
- 21.03.2014 : Twin Peaks II, le point sur la situation
- 27.03.2014 : DIV : Rappel important
- 23.04.2014 : « Brio, aide à l'encodage », un nouvel outil pour vous aider !
- 25.04.2014 : Publication de la circulaire FSMA sur l'extension de MiFID
- 28.04.2014 : L'émission « Le forum de midi » au sujet de Twin Peaks sur La Première
ce 29.04.2014
- 09.05.2014 : Retard dans les immatriculations
- 19.05.2014 : Mise au point au sujet de e@sy cosy et de la communication d'Axa
- 05.06.2014 : Du mandat de placement à l'avis de changement d'intermédiaire d'assurance
- 18.06.2014 : Planification financière : une nouvelle activité réglementée et un nouveau statut

15 Assurance News (à retrouver sur www.feprabel.be/assurancenews) :

Dont 8 « Vie » :

- N° 1 - 10.09.2013 - Assurance-vie : quels taux garantis ?
- N° 2 - 08.10.2013 - L'assurance universal life : Quelles formules à 0 % ?
- N° 3 - 13.11.2013 - Branches 23 : quelles formules ?
- N° 4 - 09.12.2013 - Formules à rente : Quelles caractéristiques ?
- N° 5 - 27.01.2014 - Participation bénéficiaire en assurance vie individuelle : Quels taux ?
- N° 6 - 25.02.2014 - Pension libre complémentaire pour indépendants : quelles garanties ?
- N° 7 - 13.05.2014 - L'assurance Universal Life à taux majoré : quelles formules ?
- N° 8 - 11.06.2014 - Assureurs : Quels engagements sociétaux ?

Et 7 « Non Vie » :

- N° 1 - 17.09.2013 - L'assurance de la RC Vie Privée : quelles garanties ?
- N° 2 - 22.10.2013 - Assurance RC Auto : Quelles spécificités ?
- N° 3 - 26.11.2013 - Assurance annulation : Quelles garanties ?
- N° 4 - 12.02.2014 - Bris de vitrage dans les assurances habitation : quelles garanties ?
- N° 5 - 12.03.2014 - L'assurance tous risques électroniques : Quelles garanties ?
- N° 6 - 22.04.2014 - L'assurance tous risques électroniques : quelles garanties en option ?
- N° 7 - 27.05.2014 - L'assurance individuelle « conducteur » : quelles garanties ?

COMPOSITION 2014

Rédacteur en chef : Patrick CAUWERT

Membres : Denis GOUZEE,
Luc WAUTERS, Pierre HENS,
Jean DEVILLE, Emmanuel de HARLEZ,
Florence BILLE, Valéry LAMOTTE,
Pascal LASSERRE, Olivier RUYSSSEN,
Ivan HALLEZ, Sabine GANTOIS et
Fleur JASOIGNE

OBJECTIFS 2014-2015

- Améliorer et renforcer la communication au sujet des outils et avantages mis à disposition des membres afin de rendre la fédération toujours plus proche de ses membres.
- Prévoir d'améliorer le confort de lecture des Assurances News.

Mais aussi **11** magazines mensuels « Principium ». Sans compter les communications de vos Chambres, le site internet (www.feprabel.be) et la page Facebook (www.facebook.com/feprabel) !



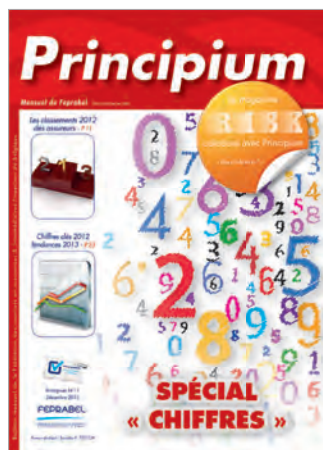
Principium n°8 - Septembre 2013
(Rapport annuel)



Principium n°9 - Octobre 2013



Principium n°10 - Novembre 2013



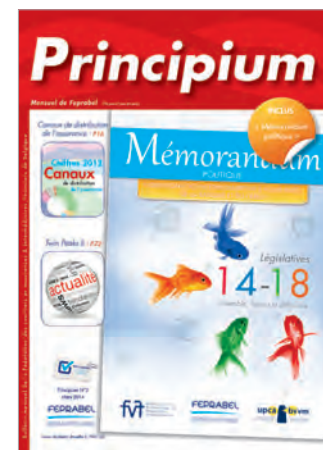
Principium n°11 - Décembre 2013



Principium n°1 - Janvier 2014



Principium n°2 - Février 2014



Principium n°3 - Mars 2014



Principium n°4 - Avril 2014



Principium n°5 - Mai 2014



Principium n°6 - Juin 2014



Principium n°7 - Juillet-Août 2014

Commission professionnelle technique n°30



ACTIVITÉS 2013-2014

La Commission professionnelle technique n°30 s'est réunie 4 fois pendant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

La commission est plutôt satisfaite des résultats de l'examen C présentés ci-dessous.

Centre	Inscriptions			Examens C	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Passé	Réussi
Verviers	11	10	11	5	3
Liège	43	nc	nc	19	16
Libramont	20	12	13	4	2
Tournai	15	6	6	4	3
Charleroi	25	13	7	5	5
Namur	23	22	11	6	4
Bruxelles	35	23	23	12	9

Le questionnaire d'évaluation du référentiel a été l'un des principaux projet de cette commission pour l'année écoulée. En voici les résultats :

- Au total, 94 questionnaires ont été rentrés (90 en Région wallonne et 4 en Région bruxelloise) par 29 formateurs (26 RW + 3 RB).
- Satisfaction : 90,4 %
- Prérequis présents : 83 %
- Objectifs pédagogiques atteints : 90,4 %
- Contenu satisfaisant : 67 %
- Nombre d'heures de cours : 81 % maintien
- Participation, esprit critique, assiduité, ponctualité : relativement satisfaisant
- Nécessité d'interconnexions : 61,7 %
- Dans certains cas, il faut consulter le tableau complet (avec les remarques des formateurs)

COMPOSITION 2014

Président : Marcel SCHOONBROODT

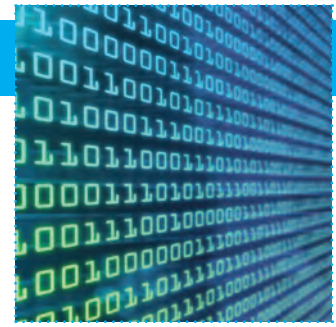
Membres courtiers :

Christine ROLAIN, Josef SCHMATZ, Armand KOCH, Alphonse TERRASI, Bruno DECLEYRE, Claude OLIVIER, Fabrice OLIVIER, François STOFFELS et Grégory CORMAN

Membres IFAPME : Ph. ROYER, Ch. FIJALOWSKI, G. CARA, C. BROCAL et Ch. HITTELET

OBJECTIFS 2014-2015

- Maintenir la qualité de l'enseignement.
- Adapter la formation en tenant compte de la nouvelle réglementation Twin Peaks II.



Commission mixte de suivi & Groupe de travail normalisation

ACTIVITÉS 2013-2014

La CMS (Commission mixte de suivi) est composée des fédérations d'intermédiaires, d'Assuralia et de deux représentants des assureurs. C'est cette commission qui supervise également les travaux du groupe de normalisation.

L'année passée fut fertile en discussions et travaux divers, souvent liés également à l'évolution de la législation Twin Peaks II, et d'autres dossiers arrivés à maturité (avis de changement d'intermédiaire par exemple). Outre le suivi des travaux de la commission de normalisation et la préparation du release effectif au 1^{er} janvier 2016, une attention particulière a été portée sur le suivi des versions précédentes du Telebib2.

Nous avons par ailleurs lancé une révision complète du recueil blanc qui régit les divers documents, modes d'échange et autres entre les différents acteurs. À titre d'exemples, cette « bible » reprend les formats des formulaires « papier » totalement obsolètes tels que l'avis de remplacement de véhicule ou encore la validité des différents moyens de communication, dont le... telex. Pour d'autres documents (bordereaux terme par exemple) un simple nettoyage ou une simple mise à jour suffisent. Ce travail se poursuivra en 2014. Le catalogue sectoriel (ex-IBP) a été repris sous l'égide de la commission de normalisation par souci de cohérence avec d'autres dossiers.

En ce qui concerne la commission de normalisation, où sont présents les représentants des firmes de soft courtier, les travaux sont soutenus au rythme d'une réunion tous les mois et demi en moyenne. Force est de constater qu'un trop grand nombre de compagnies ne respectent pas ses engagements et c'est regrettable pour l'ensemble du marché. En tant que Président du groupe de normalisation, je ne peux accepter de voir les accords pris depuis près de 10 ans, respectés à géométrie variable par nos compagnies partenaires. Pensez simplement aux mises à jour des capitaux « vie » suite à versement libre, aux bordereaux termes électroniques inadaptés (pourtant critiques dans le cadre de TPII), aux messages structurés avec pièce jointe, etc.

Une digitalisation ne peut se faire sereinement que si l'ensemble des acteurs travaille au même rythme. Certains logiciels sont à la pointe et le courtage a besoin d'acteurs respectant leurs engagements. Ce genre de pratiques (ou non-pratiques) nous pose d'énormes soucis de gestion et déforce les plus actifs et/ou respectueux de leurs engagements. Il n'est pas normal que nous devions gérer des produits de masse de manière différente selon la compagnie et ses exigences. Nous y perdons notre propre rentabilité et risquons de nous éloigner de l'encodage unique que nous avons obtenu et auquel nous tenons.

COMPOSITION 2014

COMMISSION MIXTE DE SUIVI

Président : Gert DE WINTER (Baloise Insurance)
Représentations : FVF, UPCA, Assuralia, diverses compagnies pour compte des autres

COMPOSITION 2014

COMMISSION DE NORMALISATION

Président : Michel PIRSON
Représentations : Centre Telebib2 (M. BORMANS), FVF, UPCA, Assuralia, fournisseurs de logiciels, diverses compagnies (Vivium, Axa, Allianz, AG Insurance, Baloise Insurance...)

Les réunions sont ouvertes à toutes compagnies et fournisseurs de logiciel.

OBJECTIFS 2014-2015

- Suivi des dossiers 2013-2014.
- Suivi de la mise en œuvre TPII au point de vue technique.
- Attention à l'évolution à géométrie variable des divers intervenants.
- Assistance à ceux qui le demandent pour faciliter le travail de tous.

Activités des Cercles & Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles

BOURSE D'ASSURANCE DU BRABANT WALLON : B.A.B.W.

ACTIVITÉS 2013-2014



La BABW se veut avant tout un lieu de rencontres professionnelles entre courtiers et représentants de compagnies afin de mieux cerner tous les problèmes du marché de l'assurance. Voici un condensé des réunions de l'année écoulée.

Pour notre rentrée en septembre 2013, nous avons assisté à l'exposé sur le Règlement d'initiative en RDR par Didier LAHAYE de DAS. Suivi en octobre, par Thierry BRISAK de DKV qui nous a parlé de l'invalidité à son indemnisation.

En novembre, c'est David MASURE de Santalia qui nous a présenté son exposé sur l'indemnisation des frais ambulatoires. Suivi en décembre de notre sortie culturelle : « Sois Belge et tais-toi ! ».

En janvier 2014, la fête continue avec le repas de nouvel an. Suivi du mois de février, où nous avons reçu Werner VAN HESSEL d'AG Insurance qui nous a exposé la « lutte contre la fraude en assurances ».

En mars 2014, place au thème « Branche 44 » par René SEMPELS de Delta Lloyd Life, suivi en avril par Nicolas QUENON (CQP) qui nous a parlé de l'assurance des chiens et chats. Vient ensuite, le mois de mai, avec le voyage annuel de la BABW, cette année, nous nous sommes rendus à Porto.

Pour terminer l'année, Emmanuelle RADELET est venue nous parler du CRM et des relations clients en juin.

COMPOSITION 2014

Président : Michel PLETINCKX
 Vice-Président : Georges DESORBAY
 Secrétaire : André BURAKAS
 Trésorier : Dominique VANDERAVERO
 Grand Chambellan : Marc MULLER
 Responsable JWA : Pascal HENRY
 Animation culturelle : Claudine DEPARADIS

OBJECTIFS 2014-2015

- Développer et resserrer les liens de sympathie et d'estime entre les intermédiaires d'assurance et les dirigeants et représentants des compagnies d'assurance.
- Promouvoir les relations d'affaires entre tous ses membres.
- Approfondir les connaissances professionnelles, le tout dans une ambiance amicale.

BOURSE DE L'ASSURANCE DE MONS ET DU CENTRE : B.A.M.

ACTIVITÉS 2013-2014



En octobre 2013, la B.A.M. a reçu Maître REDKO qui avait pour exposé : « Le Tribunal de Police, à quel prix ? ».

Lui succèdera en décembre Michelangelo SEVERINO d'Europcar, qui nous a parlé de la location d'un véhicule, les assurances, les

aléas, les dérives à éviter.

2014, démarrera avec notre assemblée générale en janvier. Pour ensuite en février, recevoir Didier DEBRULLE et Patrick SOMERHAUSEN de Delta Lloyd Life qui nous ont parlé des placements et de l'épargne responsable. En avril 2014, c'est Patrick CAUWERT, CEO de FEPRABEL qui nous parlé de Twin Peaks II.

Nous avons terminé cette année académique par notre assemblée générale extraordinaire et l'élection du nouveau comité.

COMPOSITION 2014

Président : Jean-Claude LAHAYE

Vice-Président : Jean-Paul BUYL

Secrétaire et trésorier: Jean-Claude LAHAYE

Secrétaire adjointe : Florence BLAIMONT

Conseiller technique : Eric VAN NIMMEN

Webmaster : Olivier DEBOSSCHER

OBJECTIFS 2014-2015

- Changement de philosophie. La nouvelle présidence devrait se tourner vers des réunions interactives, des séminaires... et répondre davantage encore au besoin d'informations du courtier.
- Mise en place d'un site internet sur lequel on devrait aller pouvoir télécharger ses attestations FSMA et s'inscrire aux futures réunions.

BOURSE DE L'ASSURANCE DE LA PROVINCE DE NAMUR : B.A.N.

ACTIVITÉS 2013-2014



L'année académique a commencé en septembre 2013 par une présentation de Loïc de DORLODOT de la SPRL Fiscus Consilium Fiduciaire sur les actualités pour l'entrepreneur, petites et grandes révolutions (309 %, TVA, calcul cotisations sociales, indemnités de emploi des crédits pro) ».

À suivi en octobre et novembre 2013 les conférences suivantes : « L'accidentologie » par Pascal VAN WILDER et « Le fond commun de garantie automobile » par Johan MUYLDERMANS. En décembre, est venu le rendez-vous œnologique avec Philippe GRAFE du domaine du Chenoy.

Nous avons débuté 2014, avec en janvier, l'exposé de Xavier de LAUNOIS de la DAS sur la TVA sur les honoraires des avocats dans la pratique suivi en février, par notre assemblée générale (élection du nouveau comité). En mars, Maître DUCHATEAU est venu nous parler des implications de la loi du 13 Janvier 2012 (MB du 24/02/2012) sur les clauses bénéficiaires dans une police d'assurance vie. En avril, c'est Eric de HULTS qui nous a parlé des branches 21 et 23, perspectives et fiscalité. En mai, Eric LEFEBVRE nous a présenté son exposé sur la nouvelle réforme du permis de conduire du 3 février. Nous avons terminé l'année en juin par notre journée sportive avec notre tournoi de tennis.

COMPOSITION 2014

Président : Fabian DEMOULIN

Vice-présidente : Sandra JASPART

Secrétaire : Luc DEBOBBELEER

Trésorier : Renaud LEFEBVRE

Protocole : Jean-Paul FORTON

Public relation : Christian BOTTIN

OBJECTIFS 2014-2015

- Ouvrir notre cercle à d'autres professions telles qu'avocats, notaires, comptables.
- Faire participer davantage de représentants de compagnies d'assurances.
- Trouver d'autres orateurs de qualité pour des sujets intéressants et d'actualité.
- Mettre en place certaines procédures permettant de rendre plus « pros » nos réunions mensuelles.

CERCLE DES ASSUREURS DE CHARLEROI : C.A.C.

ACTIVITÉS 2013-2014



L'année a commencé avec la réunion du 16 septembre 2013 avec une présentation de la compagnie Ibis. Puis vient la réunion du 18 novembre 2013 avec un exposé sur l'assurance perte d'exploitation par Gilles DEHERAND d'Allianz. Le 24 janvier 2014, Eddy VAN DEN BOSCH d'Arena nous a

présenté l'assurance des sportifs. Le 17 mars 2014 la réunion avait pour thème « le profil des clients ».

Nous avons terminé l'année académique par une réunion le 16 juin 2014 avec l'élection du nouveau comité.

COMPOSITION 2014

Présidente : Sonia FAES
Vice-président : Luc DEDOBBELEER
Secrétaire : Catherine DANDOIS
Secrétaire adjoint : Bernard GUILLAUME
Trésorier : Paul GOBERT
Trésorier adjoint : Tayeb MAZOUZ
Conférence : Jean Luc MEUNIER

OBJECTIFS 2014-2015

- Réunion du 15 septembre 2014 : l'assurance des chiens et chats par la société CQP Invest.
- Réunion du 18 novembre 2014 : le paradoxe des assurances par Philippe LANDRAIN.

CERCLE DES ASSUREURS DU HAINAUT OCCIDENTAL : C.A.H.O.

ACTIVITÉS 2013-2014



Le CAHO a le plaisir de voir se rassembler ses membres chaque premier lundi du mois autour d'un orateur de choix. En voici un bref résumé.

09/09/2013 : Réunion du Cercle des assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Le Mandat de placement » par Denis GOUZEE.

07/10/2013 : Réunion du Cercle des assurances

du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : Représentation à l'étranger des sociétés belges d'assurance, Représentation en Belgique des sociétés étrangères d'assurance, Règlement des litiges et sinistres transfrontaliers ou à l'étranger, Types de sinistres pris en charge, Implications pour les courtiers et relations entre DEKRA et les courtiers par Vincent JACOBS, Directeur de Dekra.

04/11/2013 : Déjeuner-conférence du Cercle des assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Dématérialisation des titres au porteur, Echange d'informations internationales » par Bernard NICAISE, Axa Private Management

02/12/2013 : Déjeuner-conférence du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « La Criminalité informatique, au départ des réseaux sociaux vers l'informatique d'Entreprise » par le Commissaire Olivier BOGAERT de la Computer Crime Unit Bruxelles.

13/01/2014 : Assemblée générale du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.).

03/12/2012 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Approche sur les mitoyennetés urbaines et rurales ; les principes et litiges en matière de Responsabilité Civile » par Pierre ANDRIEN, Juge de Paix à BOUSSU.

10/03/2014 : Réunion du Cercle des assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Les différentes humidités occasionnant des dommages aux bâtiments » par Jacques GUERIN, architecte.

07/04/2014 : Réunion du Cercle des assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : Exposé sur la législation concernant la pollution des sols par Hydrocarbures (coût des sinistres, voir petites entreprises et leurs cuves de mazout, assurance R.C., etc.) par J. DELADRIERE de A.I.G.

05/05/2014 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Les assurances des Marchés Publics » (réglementations, qui y est soumis ?, attitude du courtier) par Bertrand PLUMAT d'AG Insurance.

06/06/2014 : Journée détente du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) au parc Paira Daïza.

COMPOSITION 2014

Président : Vincent FAVOT
Past-Président : René BILLE
Vice-Président : Philippe LEQUEU
Vice-Président : Bruno DECLEYRE
Secrétaire : Jacques KEPERS
Trésorier : Philippe QUINTIN
Conseiller et secrétaire adj. : Philippe DELEM
Conseiller et trésorier adj. : Thierry D'HONDT

OBJECTIFS 2014-2015

- Poursuivre nos réunions avec des conférences enrichissantes.

CERCLE LIEGEOIS DES ASSUREURS : C.I.A.

ACTIVITÉS 2013-2014



L'année a débuté avec un repas décontracté pour le comité le 6 septembre 2013. Suivi le 10 septembre 2013 par notre première réunion statutaire où le calendrier de l'année était présenté. Le 27 septembre, le CLA offrait 1/2 journée de Ski à Landgraaf grâce à IPA/Assudis.

En janvier 2014, la 2^e réunion statutaire était festive pour le nouvel an, sans sujet ni orateur. En mars 2014, la 3^e réunion statutaire permettait à Maîtres de RODE et DEVOET de présenter des sujets du Droit des Assurances. Le 18 avril, nous avons visité (la nuit) l'Aéroport de Bierset et ses pistes. En mai 2014, vint la 4^e réunion statutaire qui était consacrée à la présentation de nouveaux membres vu la quantité.

Comme chaque année, les événements récréatifs ont eu lieu tels que la soirée Experts-Avocats-Médecins le 12 novembre 2013, dont l'orateur était Wauthier ROBYNS. Suivi le 25 avril 2014 par le tournoi de Tennis, puis le 04 juin 2014 par le tournoi de golf national, pour finir le 10 juin 2014 par la réunion des sages suivie de notre assemblée générale.

CERCLE LUXEMBOURGEOIS DES ASSUREURS : C.LUX.A.

ACTIVITÉS 2013-2014



Cette année académique nous a amené à changer de lieu de réunion, avec comme objectif d'augmenter la fréquentation à celles-ci, une réussite ! Nous avons organisé 2 animations ludiques, notre habituel marché de Noël et un voyage en Champagne qui était également ouvert aux non-membres.

Au niveau des conférences, notre calendrier est un des plus fourni des cercles et bourses, et nous avons reçu 9 conférenciers. La majorité des conférences avaient traités à l'assurance, avec comme point d'orgue les venues de Philippe LANDRAIN, AG Insurance en octobre 2013 et Philippe MUYS, Président FEPRABEL en avril 2014.

Mais les venues de Roger VANDER HAEGHEN, Xavier de LAUNOIS (D.A.S.) et Bertrand LETON (BT) ont également attiré du monde et permis d'admirer les connaissances de ces 3 orateurs. Nous avons également pu compter sur 2 orateurs du terroir, mais or assurances, Sébastien KESTELOOT (architecte) et Benoît DEVAUX (Réviseur). Une année qui se termine par notre assemblée générale en juin, avec à la clef de très bonnes nouvelles.

COMPOSITION 2014

Président : Philippe VERSTRAELEN
Vice-Président : Selim el-HANI
Secrétaire : Nicolas RENSONNET
Trésorier : Jean-Michel WOOS
Past-Président : Alain VASBINDER
Conseiller : Joseph FASSOTTE
Conseillère : Frédérique MARTIAL

OBJECTIFS 2014-2015

- Raid en jeep au Maroc en septembre 2015.
- Soirée Médecins Avocats Experts
- Visite exceptionnelle de l'aéroport de Bierset.
- Tournoi de tennis, initiation au golf et tournoi national de Golf.
- Entre septembre 2014 et juin 2015 : réunions ordinaires avec encouragement de l'intégration des nombreux nouveaux membres (via leurs parrains) et conférences dont les sujets restent à définir à l'occasion des réunions ordinaires.

COMPOSITION 2014

Président : Guy LAROCHE
Vice-Président : Michel ZIMMER
Secrétaire : Patricia JADOT
Trésorier : Daniel JACQUES
Protocole : Yves DELLICOUR
Organisation voyage : Michel SCHMIT
Président JWA : Philippe MOTQUIN
Past-Président : Pierre LAMOTTE

OBJECTIFS 2014-2015

- Notre souhait est d'attirer sans cesse des nouveaux membres et de présenter des conférences professionnelles. Vu le nombre de nouveaux de participants, l'objectif semble sur la bonne voie. La convivialité reste une des valeurs de notre cercle, avant et après chaque conférence la bonne ambiance est de mise.
- Mais cette année notre objectif N°1 fut, est et sera la préparation et la réussite de la JWA 2014.

CERCLE VERVIETOIS DES ASSUREURS PROFESSIONNELS : C.V.A.P.

ACTIVITÉS 2013-2014



L'année académique a repris le 22 septembre 2013 avec notre journée récréative à Forestia suivi de notre assemblée générale qui a eu lieu le 18 octobre 2013 et de notre réunion statutaire du 15 novembre 2013. Nous avons terminé 2013, avec une soirée de fin d'année le 20 décembre à Liège.

2014 a commencé avec notre réunion statutaire le 17 janvier. Puis a suivi notre réunion du 21 février où nous avons eu le plaisir de recevoir Philippe LANDRAIN qui nous a exposé le sujet : « les paradoxes de l'assurance ».

Mars et avril 2014 ont également connu nos traditionnelles réunions statutaires pour terminer avec une réunion-conférence le 16 mai sur « Les nouvelles règles de succession et leur répercussion sur notre métier de courtier » par Amélie GUYOT (juriste).

COMPOSITION 2014

Président : Jean-Luc FUGER
Vice-président : Etienne LANGOHR
Secrétaire : Olivier SCHMATZ
Trésorier : Robert DE COUVE
Responsable Protocole :
Cédric THEATE

OBJECTIFS 2014-2015

- Quelques conférences sont encore prévues en 2014, notamment « L'avenir du courtage » par A. LAMOTTE et D. MORIS.

GROUPEMENT D'ASSUREURS CONSEILS INDEPENDANTS : G.A.C.I.

ACTIVITÉS 2013-2014



Septembre 2013 fut rythmé par l'organisation de la journée Wallonie-Bruxelles des cercles et bourses (J.W.A.).

Les mois qui ont suivi nous avons abordé lors de nos réunions les thèmes suivants :

- les relations légales courtiers - companies
- le développement du bureau via les réseaux sociaux,
- la protection face aux nouveaux moyens de communications,
- l'accident de travail en pratique,
- la ligne graphique de nos bureaux.

Le tout bien entendu en gardant nos deux réunions ludiques habituelles.

COMPOSITION 2014

Président : Patrick De WACHTER
Vice-Président : Alain MOONS
Secrétaires : Patrick De WACHTER et Serge CARREIN
Trésorier : Serge CARREIN
Commissaires : Evelyne LOMBARD, Pablo MIGLIAZZO et Costa KALAMBOKIS

OBJECTIFS 2014-2015

- La fin de 2014 évoquera d'autres sujets tels que Twin peaks II, la transmission de portefeuille sous l'aspect fiscal, la bourse des jeunes, etc.

Autres cercles et bourses

CERCLE ROYAL DES ASSUREURS DE BELGIQUE : C.R.A.B.

ACTIVITÉS 2013-2014



Nous organisons régulièrement des déjeuners-conférence auxquels sont conviés des orateurs de qualité. Voici une liste non exhaustive de ceux-ci.

Le 20 octobre 2013, nous avons organisé notre assemblée générale ordinaire avec notre Président Philippe LANDRAIN (2013-2014). Nous avons reçu Grégoire TONDREAU (Principal at Roland Berger Strategy Consultants with Industry competence) qui nous a parlé du « Digital transformation programs in the insurance business and the Market Trends ». Puis vint, le 11 décembre 2013, date à laquelle Wauthier ROBYNS, Directeur Presse et Communication et membre du Comité de Direction chez Assuralia nous a exposé le sujet : « D'une crise à l'autre, découvrez l'évolution de la Vie et de l'assurance dommages ». Nous avons commencé 2014, avec un déjeuner-conférence le 22 janvier, avec Philippe MAYSTADT, ancien Ministre des finances et Président de la banque européenne d'investissement et aujourd'hui, Conseiller Fédéral du Développement durable et de la Commission européenne, avec pour titre à son exposé « Pas d'Union monétaire sans Union économique ». Le 19 février 2014, suit un autre déjeuner-conférence avec pour invité Jean-Philippe DUCART de Test Achat (absent pour maladie) que nous rencontrerons en définitive le 30 avril. Suivi le 18 mars 2014, par notre soirée commune avec le, RCJAB au cours de laquelle nous avons accueilli Carlos VAQUERA. Puis le 30 avril 2014, nous avons enfin eu la chance de rencontrer Jean-Philippe DUCART de Test-Achat, qui a présenté le sujet suivant : « Test-Achat et le marché de l'Assurance ». Bart De SMEDT, CEO de AGEAS, nous a fait l'honneur d'être notre invité lors du déjeuner-conférence du 26 mai 2014. Il nous a présenté le sujet : « Helicopterview Assurances en Belgique ». Pour terminer, nous avons clos cette année académique par le Midi des CEO's de compagnies d'assurances de niche, le 13 juin 2014.

COMPOSITION 2014

Président : Philippe LANDRAIN

Vice-Président : Marc DELENS

Secrétaire et trésorier :

Oscar SCHELFOUT

Protocole : Gaëlle AURIEL

Futur Président :

Réginald VAN INGELGEM

OBJECTIFS 2014-2015

- Le CRAB organisera 8 déjeuners-conférence avec un orateur.

euromex

Votre meilleure protection juridique
pour **PARTICULIER** et **ENTREPRENEUR**



www.euromex.be

ROYAL CLUB DES JEUNES ASSUREURS DE BELGIQUE : R.C.J.A.B.

ACTIVITÉS 2013-2014



La saison 2013-2014 a comme chaque année, permis à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale et amicable. Cette année académique était rythmée de déjeuners-conférences avec des orateurs tels que :

Herman KONINGS qui nous parlé de la théorie du « Forward to basics », Jacque BOULET qui nous a fait un exposé sur « Le Chaos, champs de tous les possibles... » et Charlotte HOOG qui nous a exposé sa vision britannique de « L'avenir de l'intermédiation en Belgique ».

Se succèderont également durant cette année le Midi des CEO's et une soirée divertissante avec Carlos VAQUERA, tout deux organisés en collaboration avec le CRAB. Sans oublier, les moments récréatifs que nous avons organisés, tels que la soirée à « La Tartine » avec Olivier LEBORGNE, notre séjour au ski au Club Med les Deux Alpes et un lunch gastronomique « Cuisinémoi ».

Nous avons terminée l'année par notre assemblée générale le 6 juin 2014.

COMPOSITION 2014

Présidente : Bénédicte BLAISE
Vice-Président : Bertrand VANDER HAEGHEN
Secrétaire : Frédéric KEPERS
Trésorier : Benoit DESMEDT
Conseiller Compagnies : Diederik MORIS
Conseiller Courtiers : Jean MEUWÈSE

OBJECTIFS 2014-2015

- Poursuivre l'intensification des contacts et le recrutement de nouveaux membres auprès des compagnies non encore représentées ainsi qu'auprès de bureaux de courtage.
- Fidéliser et renforcer la présence des membres aux différents évènements en suscitant l'attrait.
- Perpétuer et promouvoir l'établissement d'un réel terrain d'échanges et d'amitiés.
- Partager des moments enrichissants tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.

COLLOQUE

Le 4 décembre 2014, Feprabel organise un colloque sur la nouvelle loi relative aux assurances.
Inscrivez-vous sans tarder !

Adresse du jour : AULA MAGNA, Salle « Foyer du Lac »,
Place Raymond Lemaire, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve.

Infos et inscription : www.feprabel.be/colloqueassurance

FEPRABEL
Fédération des Courtiers en Assurances
& Intermédiaires Spéciaux de Belgique

FEPRABEL:  Votre Meilleure Assurance



SAVE *the* DATE !

04-12-2014
(de 9h à 17h30)

« *Loi relative aux assurances* »

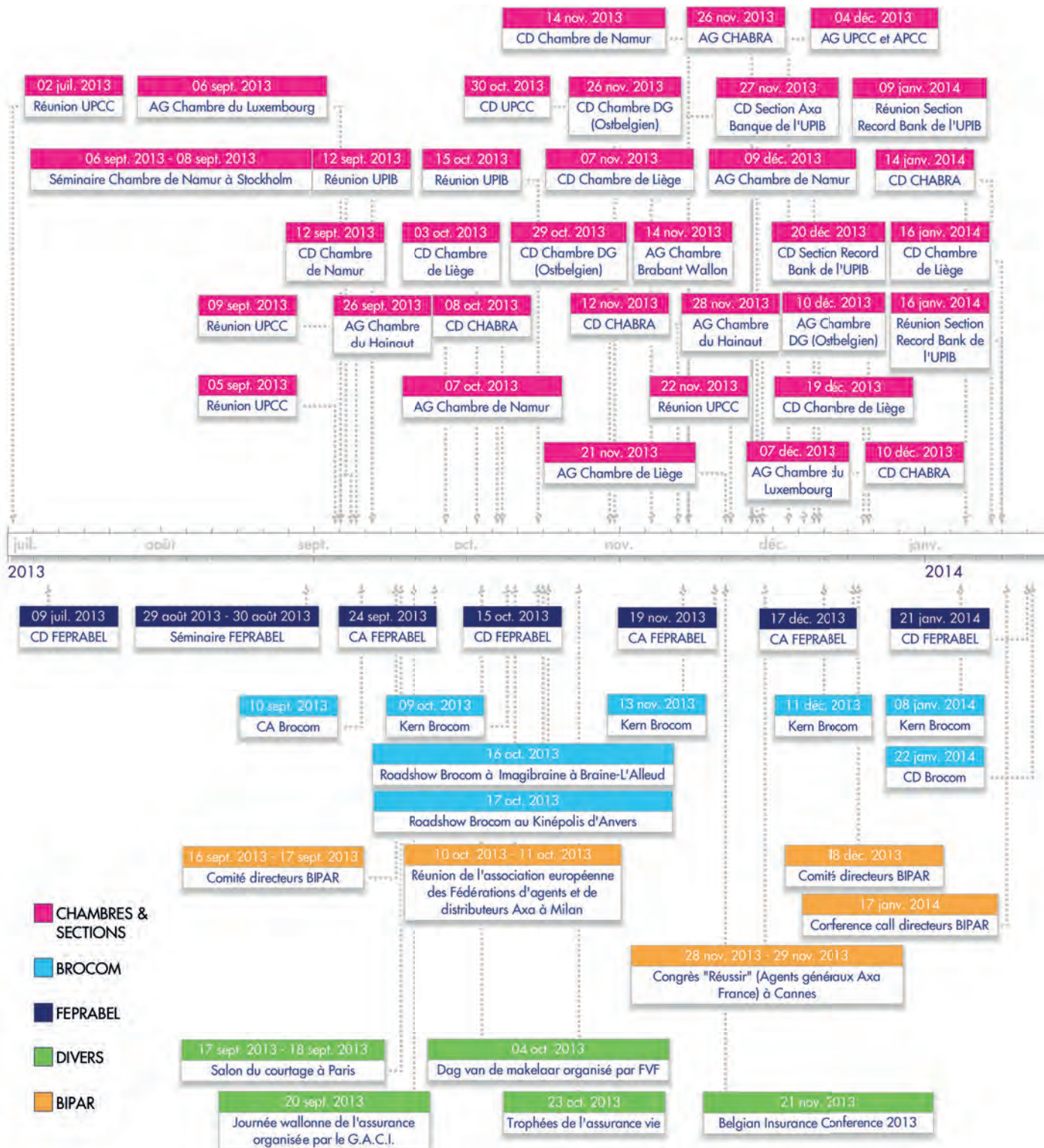
(Loi du 4 avril 2014)

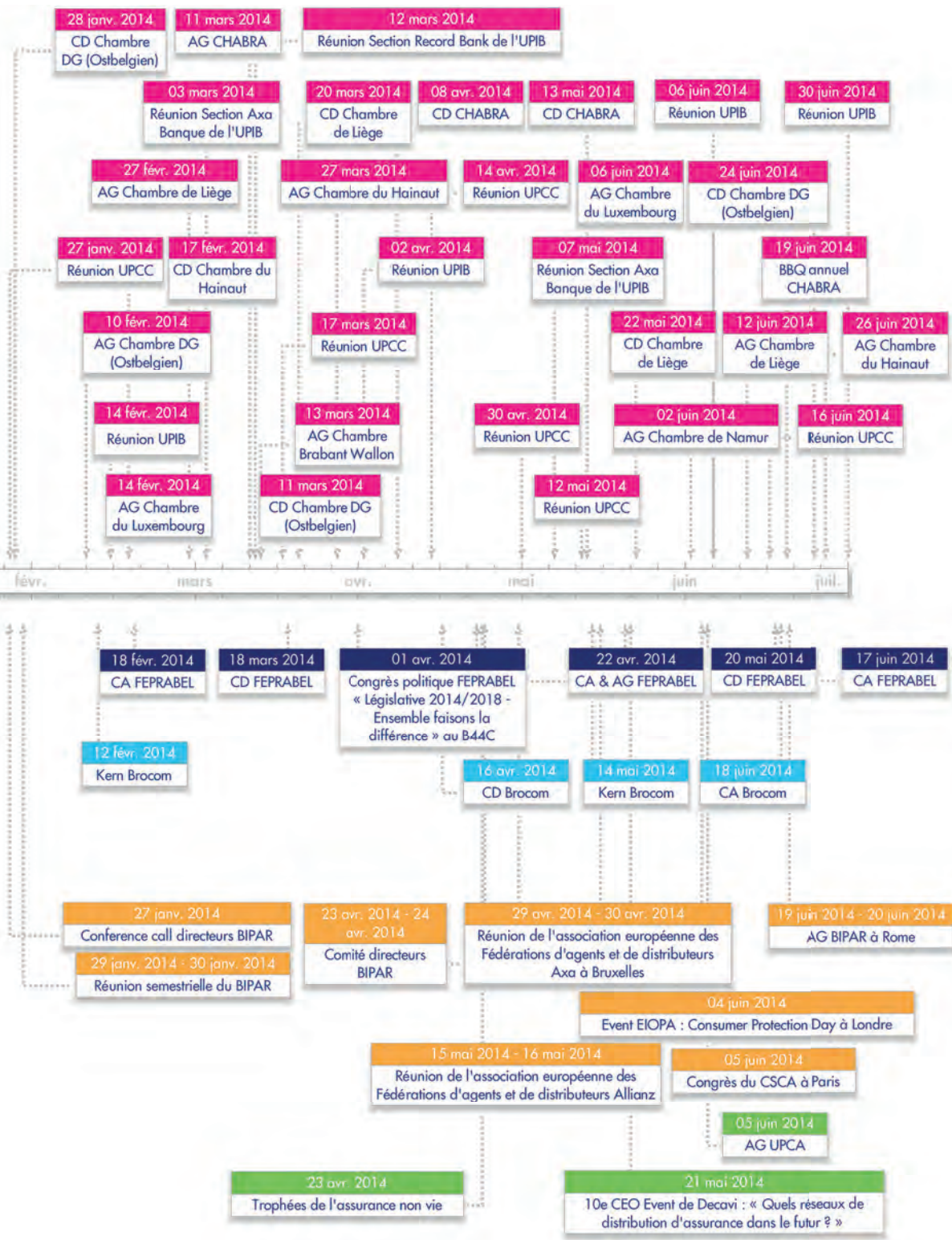
7 points
(recyclage régulier)

PORTIMA A4



Ligne du temps 2013-2014





Les actions de FEPRABEL en 2013/2014 : 33 thèmes

DÉPART

<p>1</p> <p>18-06-2013 Avis CSIPME - Projet de loi Twin Peaks II</p>	<p>2</p> <p>04-07-2013 Avis Commission des assurances - Projet de loi Twin Peaks II</p>	<p>3</p> <p>30-07-2013 Vote de la Loi Twin Peaks II</p>	<p>4</p> <p>05-08-2013 Première réunion de présentation à la FSMA</p>	<p>5</p> <p>28-08-2013 Concertation Fédérations et Assuralia</p>	<p>6</p> <p>29-08-2013 Première présentation au CA de FEPRABEL</p>
--	---	---	---	--	--

1. L'action la plus visible, sensible et omnipotente au cours de cette année fut bien sûr le suivi de **Twin Peaks**. Par suivi il faut entendre analyse, combat (recours en justice), réflexion, solution, concertation, solution, création (documents et outils), prospective, informations, formations, réactions, expérience, support aux courtiers, connaissance et pour finir une expertise acquise de la part de FEPRABEL, ce qui nous vaut une reconnaissance tant au niveau national qu'international (BIPAR).
Vous suivrez ce parcours semé d'embûches en parcourant le « jeu de l'oie » qui décore cet article et reprend l'**historique des réunions** et des événements qui se sont déroulés depuis un an.

2. Comme vous le savez, le législateur s'est déchaîné au cours de cette année. Nous avons donc géré plusieurs nouvelles réglementations, dont la fameuse **Loi assurances du 4 avril 2014** sur laquelle nous reviendrons en détail puisque sa mise en œuvre est fixée au 1^{er} novembre 2014. (Voir pages 88 et 89). Notons aussi un A.R. au sujet des **R.D. et PCP** publié le 17-07-2014.

<p>7</p> <p>30-08-2013 Publication la Loi Twin Peaks II</p>

<p>8</p> <p>10-09-2013 Première réunion stratégique avec Portima</p> <p>Première réunion Twin Peaks II on BRIO4YOU</p>
--

<p>14</p> <p>03-10-2013 CGI</p>	<p>13</p> <p>01-10-2013 Exposé Vivium</p>	<p>12</p> <p>30-09-2013 Brio Committee</p>	<p>11</p> <p>27-09-2013 Réunion FEPRABEL/FVF/UPCA</p>	<p>10</p> <p>19-09-2013 Réunion FEPRABEL/FVF/UPCA (CGI)</p>	<p>9</p> <p>12-09-2013 Concertation FEPRABEL/FVF/UPCA</p>
---	---	--	---	---	---

<p>15</p> <p>07-10-2013 Exposé à la Chambre de Namur</p>
--

- Légende :**
- Légal
 - Réunions FSMA
 - Réunions 3 fédérations (FEPRABEL - FVF - UPCA)
 - Réunions 3 fédérations + Assuralia
 - Réunions 3 fédérations + Compagnies partenaires du courtage
 - Réunions Portima
 - Exposés-présentations
 - Formations
 - Divers

3. La Loi sur les **planificateurs financiers** a aussi retenu notre attention, bien que son impact soit moindre sur le métier des courtiers sans doute grâce à nos interventions. Nous y reviendrons prochainement en vous proposant un dossier complet.

4. La création du code de droit économique et particulièrement le **Livre VII consacré au Crédit et instruments bancaires** aura une importance pour les courtiers de crédit, mais aussi pour tous les intermédiaires « crédit » qui seront dorénavant contrôlés par la FSMA.

<p>17</p> <p>14-10-2013 CGI</p>	<p>18</p> <p>16-10-2013 Exposé Brocom</p>	<p>19</p> <p>21-10-2013 Fédérations et Assuralia : Profils sectoriels</p>	<p>20</p> <p>24-10-2013 Réunion FEPRABEL/FVF/UPCA</p>	<p>21</p> <p>25-10-2013 FSMA</p>	<p>22</p> <p>28-10-2013 Concertation Fédérations et Assuralia</p>
---	---	---	---	--	---



34 11-12-2013 Workgroup Impact of Twin Peaks II on Brio 4YOU	35 13-12-2013 FSMA	36 20-12-2013 FSMA	42 23-01-2014 Workgroup Impact of Twin Peaks II on Brio 4YOU	43 23-01-2014 FSMA
33 10-12-2013 Exposé à la Chambre Ostbelgiën		37 23-12-2013 FSMA	41 20-01-2014 Réunion FEPRABEL/FVF/UPCA	
32 09-12-2013 Concertation Fédérations et Assuralia		38 06-01-2014 Réunion FEPRABEL/FVF/UPCA	39 16-01-2014 Level II	40 16-01-2014 Fiche Vie
31 05-12-2013 FSMA				
30 26-11-2013 Exposé à la CHABRA				
29 22-11-2013 FSMA				
28 18-11-2013 Rencontre avec assureurs RC prof. Sobegas+Ancoras	27 14-11-2013 Marchés Publics UCM			
	26 14-11-2013 Exposé à la Chambre du Brabant Wallon			
	25 13-11-2013 Level I			
23 08-11-2013 Première journée formation Twin Peaks II	24 12-11-2013 Fédérations et Assuralia : Profils sectoriels			

5. Le chapitre du **code de droit économique concernant les OMBUDSMAN** nous concerne aussi. Notre seule préoccupation est que le système reste performant et que les coûts pour les courtiers n'augmentent pas !

6. Nous avons aussi suivi de près toutes les **Modifications au niveau de la DIV** et notamment tout ce qui concerne l'immatriculation des véhicules (Immatriculation des vélomoteurs – Gestion des plaques diverses).

7. Plus dans l'ombre, nous avons continué notre combat contre la vente couplée afin d'éradiquer l'**OFFRE CONJOINTE** en matière de crédit et d'assurance.

8. Un dossier qui semble moins concerner le secteur et les intermédiaires est celui de la nouvelle législation concernant les possibilités d'**Actions Collectives en Justice autrement nommée « Class action »**. Nous avons suivi ce dossier et allons sans doute proposer une solution pour les victimes collectives dans des dossiers liés à l'assurance.

9. Vous étiez nombreux à nous rejoindre lors de notre **Congrès du 1^{er} avril 2013**. Ce fut l'occasion de présenter notre **Mémoire Politique** et d'échanger nos préoccupations avec le monde politique.



EXPERTS D'ASSURÉS

**Brusquement confronté à un sinistre !
Que faire ?**

**Appelez-nous pour optimiser
l'indemnisation de tous vos dommages !**

Nos délégués sont à votre écoute 7j/7 :

*Bruxelles, Brabant Wallon,
Namur et Luxembourg :*
Philippe Hendrickx
GSM 0475 208 210

Bruxelles :
Pierre-Emmanuel Goffinet
GSM 0499 035 422

Hainaut :
Eric Van-Nimmen
GSM 0495 520 651

Liège :
Jean-Michel Vannuscorps
GSM 0477 424 420

Ou via le 064 312 312

@ : expertbel@expertbel.be www.expertbel.be

44 27-01-2014 Fiche Vie	45 27-01-2014 FSMA	46 28-01-2014 Réunion stratégique avec Portima	47 03-02-2014 Réunion FEPRABEL/FVF/ UPCA	48 05-02-2014 FSMA	49 07-02-2014 FSMA	50 10-02-2014 FSMA
--------------------------------------	---------------------------------	---	---	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

10. Malgré le peu d'effet que cela a eu, nous sommes intervenus et restons préoccupés par **l'augmentation vertigineuse des coûts du contrôle**. Ce phénomène est inquiétant au niveau économique. Nous constatons que cela se passe dans plusieurs pays d'Europe. La FSMA nous a informés de son plan stratégique et de l'importance du recrutement pour atteindre ses objectifs au niveau de l'élargissement de ses missions. Nous resterons vigilants sur l'utilisation des deniers publics même s'ils proviennent entièrement du secteur. Il faut un réel équilibre entre le coût du contrôle et le coût des risques potentiels.

11. L'Emploi des langues en matière d'Assurance a retenu notre attention, plus particulièrement pour les preneurs ne résidant pas dans la région de leur langue usuelle et des Entreprises d'Assurances qui auraient leur siège social dans une autre région.

12. Les négociations pour la mise en œuvre de **l'Examen Unique** furent assez âpres. Nous sommes confrontés à la toute-puissance de Febelfin qui parvient à imposer à la FSMA la plupart de ses volontés. Normalement le système sera opérationnel au 1^{er} janvier et nous y reviendrons à ce moment-là. Nous avons obtenu les garde-fous nécessaires afin de maintenir un niveau de compétence suffisant pour ne pas dévaloriser l'ensemble de la profession.

51
11-02-2014
Level II

52
14-02-2014
Préparation
formation
Fédérations et
Assuralia

53
17-02-2014
Réunion
FEPRABEL/FVF/
UPCA

59 10-03-2014 Préparation formation	58 07-03-2014 Publication des A.R. 1, 2 et 3	57 04-03-2014 Concertation Fédérations et Assuralia	56 26-02-2014 AG Assuralia Exposé du Ministre	55 21-02-2014 Adoption des A.R. 1, 2 et 3	54 21-02-2014 Réunion préparation recours
---	--	--	---	---	---

60
11-03-2014
Réunion
stratégique avec
Portima

61
12-03-2014
Exposé à la
CHABRA

62
13-03-2014
Exposé à la
Chambre du
Brabant Wallon

13. Au niveau de la formation continue, nous avons mis en place la nouvelle **Commission sectorielle d'Accréditation** des organismes de formation. Auparavant chaque Fédération (ASSURALIA, UPCA, FVF et FEPRABEL) pouvait accréditer sans concertation préalable. Nous avons estimé qu'une plus grande cohérence était indispensable. En créant cette commission commune, nous avons voulu montrer l'exemple aux autorités. En effet la FSMA de son côté s'est réservé le droit d'accréditer sans concertation avec les Fédérations, nous plaidons pour UNE seule commission, en effet seules les Fédérations connaissent bien les intervenants et peuvent mieux éclairer les autorités.

14. Comme vous le lirez dans le chapitre consacré à la **Commission Paritaire 307**, nous avons conclu un accord (light) en décembre 2013, arguant du fait que Twin Peaks devait retenir toute notre attention, les syndicats nous ont fixés rendez-vous en 2015. Nous sommes intervenus, sans succès, pour éviter la création d'une nouvelle Commission Paritaire (la 341) spécifique pour le personnel des agents bancaires indépendants. Nous estimons que cela va rendre beaucoup plus complexe la gestion du personnel dans les bureaux qui pratiquent les deux activités. Nous avons malgré cela déposé la candidature de FEPRABEL pour devenir membre de cette nouvelle CP.

63 19-03-2014 Formation Twin Peaks II à la FSMA	64 24-03-2014 Réunion FEPRABEL/FVF/ UPCA	65 25-03-2014 Présentation bilan du Ministre Johan VANDE LANOTTE	66 01-04-2014 Exposé au Congrès FEPRABEL	67 02-04-2014 Réunion avec Portima	68 03-04-2014 Concertation Fédérations et Assuralia
---	---	---	--	--	--

<p>84</p> <p>15-05-2014 Fiches Fédérations et Assuralia</p>	<p>85</p> <p>19-05-2014 Outils et documents FEPRABEL</p>	<p>86</p> <p>20-05-2014 Publication A.R. concernant l'interdiction de commercialisation de certains produits financiers</p>	<p>87</p> <p>20-05-2014 Level I</p>	<p>88</p> <p>22-05-2014 Fédérations et Assuralia</p>	<p>89</p> <p>23-05-2014 FSMA</p>	
<p>83</p> <p>12-05-2014 Formation Twin Peaks II à Liège</p>	<p>17. Au niveau du Conseil Supérieur des indépendants et des PME et plus particulièrement au niveau du Bureau, nous pouvons suivre toute l'évolution de la législation concernant les indépendants et les PME et riche de ces informations, mieux répondre aux défis du futur en matière d'assurances. Citons à titre d'exemple, la législation concernant les drones, la sécurité alimentaire ou encore la réglementation des drones.</p>			<p>18. FEPRABEL a aussi lancé le débat pour faire des propositions au législateur et/ou à la FSMA afin de mieux réglementer le Statut de Souscripteur. En effet ce statut relève actuellement du registre des intermédiaires, alors que le souscripteur se rapproche plus dans son action de la compagnie d'assurances. Ce flou est néfaste au développement économique de ce type d'acteurs. Le nombre d'accidents potentiellement préjudiciables au consommateur se trouve dans ces structures (rappelons-nous de KOBELCO, MASTER FINANCE ou encore I RISK). Nous pensons qu'il est primordial de légiférer et de mieux contrôler ces structures endogènes de périls pour le consommateur plutôt que d'imposer Twin Peaks aux courtiers ! La forme du contrôle est d'autant plus floue que (pour en avoir le cœur net) FEPRABEL a procédé en justice contre I RISK et a été débouté. La cour estimant que c'était le rôle de la FSMA, qui elle, nous avait signalé ne pas pouvoir aller plus loin laissant aux Tribunaux la compétence d'obtenir la certitude de la réalité de l'existence ou pas des couvertures vendues en Belgique !</p>		
<p>82</p> <p>08-05-2014 Formation Twin Peaks II à Mons</p>	<p>15. Pendant ce temps-là, le monde et plus particulièrement l'EUROPE ne s'arrête pas. Le suivi des initiatives européennes a gardé toute notre attention, vous le lirez dans le chapitre consacré au BIPAR, en pages 70 à 73.</p>			<p>76</p> <p>25-04-2014 Adoption des A.R. 4 et 5 (fiches info et labels)</p>	<p>19. Les relations avec ASSURALIA ont été renforcées, de par la nécessité de gérer Twin Peaks, malgré quelques heurts et la difficulté pour nous de négocier avec un interlocuteur qui représente aussi les autres canaux de distribution (banques et direct). C'est pourquoi, dans le cadre de Twin Peaks et plus particulièrement en ce qui concerne les rémunérations et la répartition des tâches, nous avons constitué un groupe de travail entre les compagnies partenaires du courtage et les trois Fédérations (UPCA, FVF et FEPRABEL). Il faut dire qu'avoir un Président d'ASSURALIA (Hans VERSTRAETE) qui représente la distribution bancaire (KBC) et en même temps son vice-président (Bernard THIRY) qui représente le direct (ETHIAS) ne peut que nous interpellier.</p>	
<p>81</p> <p>06-05-2014 Formation Twin Peaks II à Bruxelles</p>	<p>80</p> <p>05-05-2014 Préparation cours</p>	<p>79</p> <p>28-04-2014 CGPSI</p>	<p>78</p> <p>28-04-2014 Level II</p>	<p>77</p> <p>25-04-2014 Exposé à la BAM</p>	<p>75</p> <p>24-04-2014 Adoption A.R. concernant l'interdiction de commercialisation de certains produits financiers</p>	
<p>16. Autre modification quasi législative, car c'est une véritable révolution qui s'est passée le 8 octobre 2014. Nous sommes enfin passés du Mandat de Placement à l'Avis de Changement d'Intermédiaire. Les négociations furent longues et délicates, le résultat n'en est que plus satisfaisant. Nous avons convenu avec ASSURALIA de faire une évaluation du nouveau système dans un an. Nous sommes donc particulièrement à l'écoute de vos remarques notamment au sujet du délicat point de la transparence. FEPRABEL revendiquait une transparence totale, c'est- à-dire la communication systématique de l'identité du repeneur à l'intermédiaire dépossédé. À cette occasion, le code de déontologie sectoriel a été revu.</p>			<p>74</p> <p>24-04-2014 Conférence de Jean- Paul SERVAIS à l'ULB organisé par l'AJA</p>	<p>73</p> <p>22-04-2014 Zorgplicht avec FSMA</p>		
<p>69</p> <p>07-04-2014 Répartition des tâches</p>	<p>70</p> <p>14-04-2014 Train the trainer chez Assuralia</p>	<p>71</p> <p>15-04-2014 Avocat recours</p>	<p>72</p> <p>16-04-2014 Circulaire FSMA</p>			

90	91	92	93
26-05-2014 Formation Twin Peaks II à Namur	27-05-2014 Train the trainer FEPRABEL	02-06-2014 Level II	03-06-2014 Formation Twin Peaks II à Bruxelles

20. La **Digitalisation** est au cœur de nos priorités afin de permettre aux courtiers d'avoir les outils nécessaires pour rester compétitifs dans un monde numérique. Qu'on le veuille ou non INTERNET sera omniprésent dans notre vie. La croissance des objets connectés et l'importance des données (Big Data) ne peut nous laisser indifférents. Nous devons non seulement apprendre et suivre, mais surtout être proactifs et explorateurs. C'est pourquoi nous avons signé l'accord sur la facturation électronique avec le Ministre CHASTEL (voir pages 81 et 82 et Principium N° 10 - Novembre 2013). Nous avons aussi suivi de très près l'initiative d'AXA dans Easy Cosy, et nous demandons à PORTIMA d'aller encore plus vite et plus loin dans les outils à disposition (gestion sans papier : My brooker, Espace client, signature électronique, etc.) (voir rapport d'activités de PORTIMA en pages 75 et 76).

21. Nous avons tiré des conclusions très instructives de notre, pardon votre, expérience dans **Assurance.BE**. Cela nous servira dans le futur afin de mieux coller à vos préoccupations.

22. Notre présence au sein du conseil d'administration du **B.T. (Bureau de Tarification AUTO)** nous a permis malgré le succès (selon le B.T.) des demandes faites en ligne, de revendiquer la mise en œuvre rapide d'un Bloc Retour et même d'un échange par le contexte. Par contre nous estimons que le système d'identification des courtiers au sein du B.T. n'est pas conforme. Nous plaidons donc pour que le « single sign on » c'est-à-dire l'identification unique telle qu'utilisée au sein de l'AS Web soit d'application pour plus de facilité et de conformité.

23. Au niveau de la normalisation, je vous renvoie vers les différents rapports et l'éditorial de ce rapport. Nous avons aussi entrepris un travail nécessaire et important : la **REVISION du LIVRE BLANC**. Ce recueil des règles sectorielles édictées par la **C.M.P. (Commission Mixte de Productivité)** méritait une mise à jour et une plus grande publicité. Le chantier est en cours, il devrait aboutir en 2015.

94

04-06-2014
Portima - Outils

95

06-06-2014
R.C. Prof. Sobegas

96

11-06-2014
Formation Twin Peaks II chez Generali

97

12-06-2014
Exposé à la Chambre de Liège

98

12-06-2014
Publication des A.R. 4 et 5

99

16-06-2014
Formation Twin Peaks II à Liège

100

18-06-2014
Groupe de travail Twin Peaks II

101

20-06-2014
Exposé Bipar à Rome

102

23-06-2014
Formation Twin Peaks II à Louvain-La-Neuve

24. La création officielle de l'**UPIB, UNION PROFESSIONNELLE DES INTERMEDIAIRES BANCAIRES** (le 28 mai 2013) marque clairement notre volonté de défendre et de représenter toute l'intermédiation dans le monde financier. C'est à ce titre que nous revendiquons une révision de la Loi Willems, avec notamment des garanties de représentation régionale équilibrée. En effet dans TOUS les organes paritaires, les agents bancaires francophones sont toujours minorisés. Nous estimons que vu la différence sociologique et commerciale entre la Wallonie et la Flandre, une parité doit être exigée. Nous soutiendrons donc les candidats issus des deux sections de l'UPIB (AXA Banque et RECORD Bank) pour les prochaines élections.

25. UPIB section AXA, le développement de la section est important et nous espérons que cela va continuer. En effet la situation de la Banque et l'imposition de la réduction des coûts (à tous les niveaux, commissions et frais de personnel) ne manquent pas de nous interpeller. Surtout que la situation économique et la volonté des actionnaires de rentabiliser l'activité ne sont pas de nature à nous rassurer. Il faut que les sacrifices consentis par les agents soient compensés par la garantie d'un développement futur et de moyens importants mis à la disposition du réseau (produits attractifs, outils informatiques et présence marketing).

26. UPIB Section RECORD, les problèmes sont sensiblement les mêmes, mais le dialogue avec la direction de RECORD est beaucoup plus délicat. FEPRABEL insiste pour que cette chambre syndicale soit perçue comme un partenaire qui permet de mieux se comprendre et, de là, donner un dynamisme commercial à la banque dans le respect des spécificités de chacun. Si on demande à des agents bancaires d'investir dans leur métier, ils doivent avoir des garanties de stabilité dans les rémunérations et de pérennité dans leur marque.

103

26-06-2014
Exposé à la Chambre Ostbelgien

104

26-06-2014
Contrat d'intermédiation

SORTEZ DU CADRE !

CONGRES
FEPRABEL

25.03.2015

à Mons
au

MICX

ASSURANCE
BANQUE CREDIT

SAVE THE DATE !

Infos et inscriptions :
www.feprabel.be/congres2015

27. Une partie très importante des actions de FEPRABEL consiste à suivre **les initiatives des Entreprises d'Assurances**, si possible d'anticiper, si pas de réagir fermement, pas toujours de manière très visible, car les plus belles victoires que nous avons obtenues sont généralement restées secrètes. Vous lirez en *page 58* la liste impressionnante de nos rencontres avec les directions des différentes compagnies. La fréquence par compagnie n'est pas synonyme de problèmes accrus, mais parfois de plus de communication et d'écoute de nos partenaires avant de lancer de nouveaux produits par exemple.

28. Augmentation de la communication externe : par notre **présence dans les médias** et aussi par le fait que FEPRABEL est de plus en plus sollicité par les journalistes pour des articles ou des avis. La communication reste toutefois un art délicat, il est difficile de communiquer notre opposition à Twin Peaks, car c'est assez technique. Le journaliste aura tendance à comprendre que nous agissons de manière corporatiste pour freiner une Loi qui est censée mieux défendre le consommateur et permettre un contrôle de la FSMA plus efficace. Nous avons d'ailleurs renoncé à communiquer officiellement sur Twin Peaks. Il faudra maintenant malgré tout informer les clients de la masse d'information et du caractère parfois inquisitoire des questions, ceci afin de mieux préparer celui-ci à l'entretien individuel qu'il aura prochainement avec vous. Sans oublier, bien entendu tout ce que **BROCOM** réalise pour l'image du courtage (*voir en pages 64 à 69*).

29. Faisant suite à cette réflexion, FEPRABEL s'est inscrit positivement au niveau de **l'Éducation Financière**. Nous soutenons tant l'initiative de la FSMA au niveau de **WIKIFIN** que celle d'ASSURALIA au niveau de **ABC ASSURANCE**. Voir les sites suivants : www.abcassurance.be et www.wikifin.be.
Nous comptons aller plus loin et fournir à nos membres les outils pour faire de la vulgarisation en matière de produits financiers dans son entourage.

30. Augmentation de la communication interne : vous lirez en *page 36* la liste des Flash Info, en *page 57* la liste des fiches process et en *page 36* aussi la liste des ASSURANCE NEWS, tant d'outils indispensables à votre activité. Notre site Web a aussi été complètement revu afin d'en faire un outil de recherche et LA source d'information incontournable du secteur.

31. Une nouvelle priorité est apparue lors de notre dernier séminaire des Présidents. Elle consiste à vous permettre de mieux gérer, valoriser et fidéliser votre personnel. Nous pensons que vu la spécialisation du métier, le niveau des exigences encore accrues, la fidélisation et donc la satisfaction des employés seront un enjeu crucial. C'est dans ce cadre-là que nous avons préparé une nouvelle session des **Élites du Travail** afin de récompenser les personnes les plus méritantes œuvrant dans le secteur.

32. Défense syndicale et soutien individuel aux membres. Ce point reste toujours d'actualité et il deviendra encore plus important dans le futur. Nous voulons que le courtier ne soit pas seul face à ses problèmes, face aux tracas des compagnies et surtout face à un contrôle de la FSMA. Nous insistons pour que vous reveniez vers nous afin de nous permettre de bien comprendre la réalité des contrôles et vérifier si ceux-ci sont bien conformes à la politique qui nous est communiquée par la FSMA. Il faudra aussi bien veiller à ce que les remarques et réactions au rapport de visites soient faits dans les temps et dans les règles pour nous éviter une jurisprudence défavorable. Comme le dit le proverbe: « Qui ne dit mot, consent ». Monsieur SERVAIS est toujours très fier de signaler qu'à ce jour, il n'a reçu aucune remarque sur les contrôles effectués dans les banques.

33. Ce rapport est aussi le **bilan d'un an de Présidence** pour Philippe MUYS qui dans un contexte très difficile et malgré une charge de travail exorbitante, a su donner une dynamique nouvelle à FEPRABEL (*voir Mot du Président en pages 6 à 9*). Qu'il en soit remercié publiquement. Mais la plus belle récompense est votre adhésion à notre travail, comme vous le lirez en *pages 18 à 21*, que le nombre de membres a fortement augmenté (+ 20 %). Espérons que ce ne soit pas qu'un élan d'aubaine, mais que cette croissance continue en 2015 et surtout que les nouveaux membres soient pleinement satisfaits de leur adhésion. C'est notre mission et notre défi.

PARFOIS LE CHEMIN PARCOURU EST PLUS IMPORTANT QUE LE BUT À ATTEINDRE !

114

20-10-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

113

06-10-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

112

22-09-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

111

09-09-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

105

03-07-2014
Level II

106

04-07-2014
Réunion
FEPRABEL/FVF/
UPCA

107

04-07-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

108

18-07-2014
Contrat
d'intermédiation

109

11-08-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II

110

25-08-2014
Groupe de travail
Twin Peaks II



... en pratique

Les fiches pratiques de FEPRABEL



Dans le but d'améliorer la performance de gestion des bureaux de courtage et d'aider ses membres, FEPRABEL étudie certains sujets liés soit à l'utilisation de l'informatique et de la normalisation, soit aux processus de gestion. La fédération

en informe régulièrement ses membres par des fiches pratiques qui sont envoyées par voie électronique. Elles sont bien entendu disponibles sur le site de FEPRABEL et sont publiées à échéance décalée dans Principium. www.feprabel.be/fiches-process

Index des fiches pratiques :

A. Matériel

- A.01 : Choix d'un scanner dans le cadre de l'usage du PLW
- A.02 : Choix d'une imprimante
- A.03 : Les imprimantes logiques et fax électroniques

B. Les risques

- B.01 : Immatriculation d'un véhicule par l'entremise du module web de la DIV
- B.02 : Le risque et l'intervenant unique
- B.03 : A quel preneur attribuer les objets de risque ?
- B.04 : Regroupement des objets de risques multiples
- B.05 : L'accès à vos données par le client, à quoi faire attention !
- B.06 : Résoudre les transferts de véhicule entre clients

C. Conseils divers

- C.01 : Optimisation du processus VPS ou PDF
- C.02 : Avantages à utiliser l'outil courrier de votre logiciel de gestion

- C.03 : Reprise d'un portefeuille, comment l'intégrer dans votre logiciel de gestion ?
- C.031 : Reprendre un portefeuille
- C.04 : A quoi faire attention pour encoder un contrat vie (1) ?
- C.05 : Encoder un contrat vie (2) ?
- C.06 : Un suivi optimal
- C.07 : Comment encoder une assurance assistance ou une annulation de voyage ?
- C.08 : Comment encoder une police mandatée ?
- C.09 : Encoder un contrat INAMI ?
- C.10 : Comment encoder une police mandatée en faveur ?
- C.11 : Un client décède, comment adapter vos données ?
- C.12 : Devoir d'information

D. Gestion sans papier

- D.01 : La gestion sans papier (1)
- D.02 : La gestion sans papier (2) des risques à assurer
- D.03 : La gestion sans papier (3) des contrats
- D.04 : La gestion sans papier (4) des intervenants
- D.05 : La gestion sans papier (5) des sinistres
- D.06 : La facturation électronique via Zoomit
- D.07 : La gestion sans papier... et l'évolution dans le temps de l'endroit de stockage des documents
- D.08 : Liste des documents à scanner
- D.09 : Passer à la gestion sans papier

E. Prospection : optimisation de vos données

- E.01 : Quels champs faut-il encoder au niveau client ?
- E.02 : Quels champs faut-il encoder au niveau police ?
- E.03 : L'usage des agendas
- E.04 : Usage connexe de l'agenda au document lié
- E.042 : L'importance des notes personnelles
- E.05 : Perdre du temps pour en gagner au centuple ?
- E.06 : L'intégration des blocs retour ?
- E.07 : Pourquoi compléter certaines données ?
- E.08 : Rechercher facilement les données indispensables à votre gestion

F. Internet et e-marketing

- F.01 : Intégrer le catalogue dans votre site web
- F.02 : À quoi faire attention lors de la création de votre site web ?

S. Sinistres















- S.01 : Comment encoder les débours en RC ?



Rencontres avec les compagnies

Du 01/07/2013 au 27/06/2014

Nous rencontrons régulièrement les directions des entreprises d'assurances. Certaines de ces réunions sont provoquées suite à des problèmes ou des crises bien précises, d'autres sont plus structurelles et nous permettent de faire le point sur les actions et relations avec ces compagnies. Le dialogue et l'échange d'idées, de contradictions sont à la base de nos réflexions et actions. Pour mieux travailler ensemble, on doit se parler, mieux se connaître et ainsi mieux se comprendre.

	03/09/2013, 16/10/2013, 18/10/2013, 02/12/2013, 21/01/2014
	10/03/2014, 02/04/2014, 26/05/2014
	01/07/2013, 26/08/2013, 04/11/2013, 10/01/2014, 03/03/2014, 14/04/2014, 27/06/2014
	12/08/2013, 26/02/2014
	19/12/2013
	30/09/2013, 28/02/2014
	23/10/2013
	05/07/2013
	26/06/2014
	02/12/2013, 03/04/2014
	03/10/2013, 04/12/2013
	27/03/2014
	15/11/2010, 13/02/2014
	16/12/2013

Mise à part nos rencontres plus structurées avec les entreprises d'assurances, il nous arrive de rencontrer celles-ci à l'occasion d'événements, réunions, séminaires, etc du secteur. Ci-dessous une liste non exhaustive...

	<p>21/10/2013 : Déjeuner-conférence du Cercle Luxembourgeois des Assureurs (C.Lux.A.) : « Stratégies de distribution sur le marché belge » par Philippe LANDRAIN Administrateur - Directeur Broker Chanel Ag Insurance</p> <p>21/02/2014 : Réunion du Cercle Verviétois des Assureurs professionnels (C.V.A.P.) : « Les paradoxes de l'assurance » par Philippe LANDRAIN, membre comité direction d'AG Insurance</p> <p>25/02/2014 : Réunion de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « La fraude en assurances » par Werner VAN HESSEL d'AG Insurance</p> <p>13/03/2014 : Assemblée générale de la Chambre du Brabant Wallon : « Achat ou vente de portefeuilles d'assurances » par Paul RIMAUX (AG Insurance)</p> <p>05/05/2014 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Les assurances des Marchés Publics » (réglementations, qui y est soumis ?, attitude du courtier) par M. Bertrand PLUMAT d'AG Insurance</p>
	<p>06/09/2013 : Réunion de la Bourse de l'assurance de la Province de Namur (B.A.N.) : sujet vie par un inspecteur d'Allianz</p> <p>15 et 16/05/2014 : Réunion européenne des Fédérations d'agents et de distributeurs Allianz</p>
	<p>24/02/2014 : Réunion du Groupement d'assureurs conseils indépendants (G.A.C.I.) : « La Protection Juridique face aux nouveaux réseaux sociaux » par Vincent LOCUS, Directeur commercial chez ARAG</p>
	<p>10 et 11/10/2013 : Réunion de l'association européenne des Fédérations d'agents et de distributeurs Axa (Milan)</p> <p>04/11/2013 : Déjeuner-conférence du Cercle des assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Dématérialisation des titres au porteur, Echange d'informations internationales » par Bernard NICAISE, Axa Private Management</p> <p>28/02/2014 : Interview Axa : Easy Cosy</p> <p>29 et 30/04/2014 : Réunion européenne des Fédérations d'Agents et de distributeurs Axa (à Bruxelles)</p> <p>23/06/2014 : Conférence de l'AJA : « Du mandat de placement à l'avis de changement d'intermédiaire d'assurance : quelles nouveautés ? » par Sandra WEYENS - Legal Advisor Commercial Department AXA</p>
	<p>18/12/2014 : Petit-déjeuner Decavi : « Le futur de la distribution dans le secteur de l'assurance : multi-channel & multichallenge ? » par L. RASSCHAERT, Membre du comité de direction de Belfius Insurance</p> <p>21/05/2014 : 10^e CEO Event de Decavi : « Quels réseaux de distribution d'assurance dans le futur ? », « Bancassurance en Belgique : une meilleure connaissance de ses clients » par Wim GEPTS (Responsable de l'activité de bancassurance auprès de Belfius)</p>
	<p>24/09/2013 : Réunion de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : Conférence : « Le règlement d'initiative en RDR » par Didier LAHAYE, formateur à la DAS</p> <p>10/01/2014 : Déjeuner conférence de la Bourse de l'assurance de la Province de Namur (B.A.N.) : « La TVA sur les honoraires des avocats dans pratique » par Xavier de LAUNOIS, Risk Manager & Internal Control Advisor auprès de la DAS</p> <p>24/03/2014 : Conférence/déjeuner du Cercle Luxembourgeois des assureurs (C.Lux.A.) : La TVA sur les honoraires d'avocats en pratique... » par Xavier de LAUNOIS, Risk management & internal Control Advisor DAS</p>
	<p>22/10/2013 : Réunion de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : Conférence : « Invalidité » par Thierry BRISAK de DKV</p> <p>12/03/2014 : Petit-déjeuner Decavi : « Vieillesse : menace ou opportunité ? » par K. CLAUS, Senior Manager Long Term Care Insurance, DKV</p> <p>21/05/2014 : Petit-déjeuner Decavi : « La médiation : la solution idéale pour mettre fin à un conflit ? » par Vincent LOCUS, Directeur commercial (Bruxelles-Wallonie) d'Arac</p> <p>10/06/2014 : 50 ans de DKV à Tour & Taxi</p>
	<p>15/11/2013 : Premier colloque sur le vieillissement - Défis économiques et budgétaires organisés par Ethias, PV et Intégrale</p> <p>21/03/2014 : 2^e Colloque dépendance : le défi du vieillissement organisé par Intégral, Ethias et P&V au Diamant Business Conference Center</p>
	<p>15/01/2014 : Petit-déjeuner Decavi : « Prévention : l'ADN de l'assurance ? » par Olivier HALFLANTS, Directeur non vie, membre du comité de direction de Federale Assurance</p>
	<p>11/06/2014 : Formation Twin Peaks II organisée par FEPRABEL chez Generali</p>
	<p>02/04/2014 : Conférence ING « Solvency II : What, How and When ? » avec Karel VAN HULLE, Chef de l'Unité Assurance et Pension de la DG Marché intérieur et Services de la Commission européenne</p> <p>21/05/2014 : 10^e CEO Event de Decavi : « Quels réseaux de distribution d'assurance dans le futur ? », « L'assurance via internet : une tendance inéluctable » par Quinten FRAAI (CEO de ING Life et de ING Non Life en Belgique)</p>
	<p>15/11/2013 : Premier colloque sur le vieillissement - Défis économiques et budgétaires organisés par Ethias, PV et Intégrale</p> <p>21/03/2014 : 2^e Colloque dépendance : le défi du vieillissement organisé par Intégral, Ethias et P&V au Diamant Business Conference Center</p>
	<p>26/11/2013 : Conférence-déjeuner de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « Santalia, une nouvelle approche en assurance santé » par David MASURE</p>
	<p>01/10/2013 : X-pertday Life organisé par Vivium au Dolce La Hulpe</p>

Bachelors en assurance



Nous relayons ci-dessous les Hautes Écoles qui proposent un baccalauréat en assurances. Dans le cas de l'Ephec, il s'agit d'un cursus qui s'étale sur 4 ans en soirée.



EPHEC
4 ans en cours du soir.

Le bachelier en assurances est organisé sous forme modulaire et comporte un total de 180 ECTS (p. = périodes de 50 minutes).

www.ephec.be/promotion-sociale/nos-formations-2/assurances

Avenue Konrad Adenauer 3, 1200 Bruxelles,

Tél. : 02/775 97 01 - Fax : 02/775 97 03

E-mail : eps@ephec.be



Haute École Francisco Ferrer
3 ans en journée.

www.he-ferrer.eu/economique-court

Place Anneessens 11, 1000, Bruxelles

Tél. : 02/551 02 10 - Fax : 02/551 02 16

E-mail : heff.economique@he-ferrer.eu



HELMO - Haute École Libre Mosane
3 ans en journée.

www.helmo.be/CMS/Formations/Economique/Bachelier-en-Assurances/Formation.aspx

Campus Guillemins

Rue de Harlez 35, 4000 Liège

Tél. : 04 229 86 50 - Fax : 04 229 86 78

E-mail : campus.guillemins@helmo.be



Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet
3 ans en journée.

www.condorcet.be/formations/le-bachelier-en-assurances-de-la-categorie-economique-de-la-haute-ecole-provinciale-de-hainaut-condorcet.html

Implantation de Mons

Chemin du Champ de Mars 15, 7000 Mons

Tél. : 065/88 12 26

E-mail : secr_mons.eco@condorcet.be



Le renouveau dans la continuité*

L'année 2013 a été clôturée une fois encore dans le respect et l'accomplissement des objectifs assignés par le Conseil d'administration, et même mieux encore.

Rappelons que les objectifs sont financièrement dépendants de l'encaissement par l'ONSS des seules cotisations patronales exprimées en pourcentage de la masse salariale ; un strict contrôle de l'ensemble des frais de fonctionnement a néanmoins permis au CEPOM de progresser au-delà de ses ambitions, voire de ses attentes.

Il est important de constater que, pour ce qui est de la formation totale, le nombre de participations a augmenté de plus de 30 % et qu'en matière de formation organisée la formule SEASONAL SCHOOL dépasse son propre score de l'année précédente. In fine, les chiffres-repères sont éloquentes :

Participants	Jours de formation	Participations/jour
4.087	434	8,14

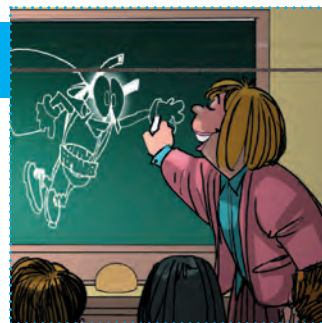
Sur base de ses composantes stratégiques et de sa réflexion globale s'appuyant sur l'expérience des exercices précédents, le CEPOM a opté pour la mise en œuvre d'un projet d'entreprise 2014-2015 sur les bases suivantes :

- Être un acteur toujours plus présent au sein du Secteur de référence (cp307).
- Sensibiliser un nombre toujours croissant de courtiers-prescripteurs et de collaborateurs participants.
- Garantir notre adaptabilité aux nouvelles exigences imposées au Secteur du Courtage et de l'intermédiation en général au travers de réponses appropriées tant en matière d'outplacement (nouveau statut au 1^{er} janvier 2014) que des contingences issues de TWIN-PEAKS II et consorts.
- Poursuivre l'identification de nos participants par catégories d'âge afin de répondre de manière toujours plus ciblée aux demandes issues de l'AR de février 2013 concernant notamment les groupes à risque(s) du Secteur du Courtage et ce, par exemple, en relançant une formule nouvelle de « PERSPECTIVES » pour les Juniors, les Seniors et les Experts.
- Participer au maintien et/ou au relèvement du niveau de compétences du secteur dans l'esprit même du législateur qui a souhaité préciser la définition du « personnel dit à risques » (voir AR de février 2013).
- Collaborer au développement de comportements nouveaux pour le personnel du courtage afin d'amener tout un chacun à être plus efficace encore en situation de stress voire lors des nombreux changements successifs dans les contextes de travail (changement d'environnement, de tâches, de collègues, d'équipe, de lieu de travail...).
- Élargir voire renouveler certaines équipes de formateurs pour rester à la pointe de la demande, de l'efficacité, de l'interactivité et de la pratique d'un métier en pleine mutation.
- Augmenter le nombre de contacts, d'invitation de connexions acceptées et le pourcentage d'ouverture de nos newsletters.
- Travailler en permanence l'adéquation entre notre offre « produits », la demande, les besoins et les résultats obtenus dans le rapport qualité-applicabilité-prix.
- Garantir, comme il se doit, l'accueil des demandes et des suggestions tout en restant centrés sur notre mission originale sans pour autant réaliser des projets sur mesure.
- Impulser une offre de formations parfois visionnaire ou avant-gardiste sur base de l'évolution constante d'un environnement sociétal, professionnel, fonctionnel et éducatif du Secteur.

Daniel BRULLEMANS,
Competence & Administration Manager

* Le Rapport annuel 2013 complet du CEPOM est disponible sur simple demande à info@cepom.be.

Centre de formations des classes moyennes : une alliance gagnante !



Pour vous garantir des collaborateurs formés en assurance et - cerise sur le gâteau - sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, FEPRABEL roule en tandem avec les centres de formations des classes moyennes.

Ces centres sont regroupés sous l'égide de l'IFAPME en Wallonie, du ZAWM en Communauté germanophone

et de l'EFPME à Bruxelles. Chaque année, ce sont une cinquantaine de nouveaux confrères qui entrent dans le secteur porteurs du diplôme de candidat courtier.

Vous lirez ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, les informations factuelles concernant chaque institut de ce réseau. En cette période de rentrée académique, la fédération s'enorgueillit de compter sur l'investissement et les compétences de nombreux enseignants-courtiers de FEPRABEL.

Plus d'info ? www.ifapme.be, www.efpme.be, www.zawm.be et www.feprabel.be/starter

WALLONIE : IFAPME



CENTRE IFAPME DE CHARLEROI

Chaussée de Lodelinsart, 417 - 6060 Gilly (Charleroi)
Tél. : 071 28 10 00 - Fax : 071 42 28 03 - www.charleroi.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 et le samedi de 8h30 à 12h
E-mail : centrepme@centrepme.be



CENTRE IFAPME DE LIBRAMONT

Rue de la Scierie, 32 - 6800 Libramont
Tél. : 061 22 33 36 - Fax : 061 22 53 82 - www.luxembourg.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 22h, le vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 8h à 13h
E-mail : lux@ifapme.be



LIEGE : FORMATION PME LIEGE (CHÂTEAU MASSART)

Rue du Château Massart, 70 - 4000 Liège
Tél. : 04 229 84 10 (Apprentissage) ou 04 229 84 00 (Chef d'entreprise)
Fax : 04 229 84 49 - www.formationpme.ifapme.be
Secrétariat : de 8h30 à 17h15 (Apprentissage) et de 8h30 à 20h (Chef d'entreprise)
E-mail : liege@formation-pme.be

WALLONIE : IFAPME (SUITE)



CENTRE IFAPME DE NAMUR

69, rue Henri Lemaître - 5000 Namur
Tél. : 081 74 32 14 - Fax : 081 73 62 14 - www.formatpme.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
E-mail : formatpme.namur@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE GEMBOUX

Parc Scientifique Créalys, Rue Saucin, 66 - 5032 les Isnes
Tél. : 081 53 53 63 - Fax : 081 53 53 64 - www.centrenbw.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
E-mail : centre.gembloux@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE TOURNAI

132, rue Guillaume Charlier 7500 Tournai
Tél. : 069 89 11 11 - Fax : 069 89 11 12 - www.tournai.ifapme.be
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12h
E-mail : foclam@ifapme.be

BRUXELLES : EFPME



BRUXELLES : ESPACE FORMATION PME

292b, rue de Stalle - 1180 Uccle
Tél. : 02 370 85 11 - 02 370 85 10 - www.efpme.be
E-mail : accueil@efpme.be

REGION GERMANOPHONE : ZAWM



EUPEN : ZAWM (ZENTRUM FÜR AUS-UND WEITERBILDUNG DES MITTELSTANDES IN EUPEN)

Limburger Weg 2 - 4700 Eupen
Tél.: 087 59 39 89 - www.zawm.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 8h à 12h (durant l'année scolaire)
Email : zawm@zawm.be

DIPLÔMÉS 2013-2014 DE L'ÉCOLE DE COURTAGE D'AXA BELGIUM



Marko Gilles, Hammoud Hassan, Hupé Stéphanie, Hupé Eve, Provost Simon, Nona Salvatore, Massagé Thomas, Gendebien Anne-Lise, Aouadi Sanaa, Saglaghzal Younes, Delgeye Quantin, Leclercq Laurence, Van Derton John Philip, Chevalier Jérôme, Ferry Melissa, Labrique Alexis.

Brocom : faits marquants 2013-2014



La campagne de promotion

La campagne média 2^e semestre 2013

Une campagne « Push » a été prolongée pour pousser le consommateur vers le courtier en assurances

La campagne Check-Up s'est déployée du 4 novembre au 30 novembre 2013 pour pousser les consommateurs vers les courtiers en assurances en privilégiant bien sûr les courtiers partenaires Brocom. Les campagnes de publicité traditionnelles sont qualifiées de passives car les annonces « traditionnelles » sont vues, lues, perçues par le consommateur sans que celui-ci ne soit actif dans la démarche. Les campagnes « push » invitent au contraire le consommateur à réagir activement en la circonstance par un clic sur les bannières affichées sur le Web ou par une connexion Internet. Et là où le consommateur avait la possibilité de gagner une tablette NEXUS en avril 2013, il bénéficie ici pendant cette campagne de novembre 2013 d'un « gain » sous forme de check-up gratuit de ses assurances.

Lancement de la campagne Check-up lors du séminaire Check-Up du 16 octobre 2013

Les grands thèmes du séminaire étaient consacrés à la visibilité du nouveau logo, à la campagne de promotion check-Up, aux moyens mis à disposition des courtiers partenaires.

Visibilité du nouveau logo

Une étude de notoriété avait pour objectif d'apporter une réponse aux questions suivantes :

1. Quelle est la notoriété du nouveau logo ? (comparée également à celle de l'ancien)
2. Quelle signification les consommateurs donnent-ils au nouveau logo (et à la stratégie) ?
3. Quel contenu donne-t-on au logo et à la philosophie qui se trouve derrière ?

En ce qui concerne l'attitude et le comportement des consommateurs interrogés à l'égard des assurances, les conclusions ont été les suivantes : 1 consommateur sur 3 est client d'un courtier, le courtier détient le plus grand nombre d'utilisateurs uniques (rassemblant toutes les assurances chez lui), le courtier a - en tant que canal de distribution - le plus haut niveau de satisfaction.

Les consommateurs interrogés ont estimé que l'intermédiaire en assurances idéal doit se profiler sur 2 dimensions clés : un rôle de personne de confiance et un rôle d'expert. L'indépendance est considérée comme vitale.

Les consommateurs interrogés ont donné spontanément une connotation positive au logo Check-box bleue. Pour le grand public, le logo signifie surtout « sûr de soi », « rationnel », « moderne ». La notoriété du logo sans le slogan reste limitée et l'utilisation logo + slogan est recommandée.

Conclusion : Le consommateur donne une connotation positive au nouveau logo et sa notoriété est équivalente à celle de l'ancien après seulement 2 ans de campagne de promotion ce qui est à imputer à la qualité du logo, à son utilisation de plus en plus active par les partenaires et bien sûr à la qualité des campagnes de promotion.

La campagne Check-Up en pratique

Sensibilisation du consommateur

Le consommateur a été informé par des spots radio, des bannières web, via deux pages complètes diffusées dans les éditions régionales de 7 Dimanche des 10 et 17 novembre 2013. Chaque page a repris l'annonce Campagne Check-Up sur une demi-page et la liste des courtiers participants classés par localité telle que connue dans les données du partenaire chez Brocom.

Le module consommateur de l'Action Check-Up octobre 2013, encore actif à ce moment d'une façon continue

Le module Check-Up destiné au consommateur était activable en recherchant un courtier de sa région via le portail consommateur www.courtierenassurances.be ou en cliquant sur une bannière accessible via la quasi-totalité

des sites IBP, via les bannières affichées sur différents sites web grand public et via des bannières publiées sur le site consommateur de compagnies partenaires.



Annonces parues dans 7 Dimanche, selon les régions

Le consommateur avait la faculté de sélectionner un courtier partenaire de sa région Les courtiers participants pouvaient être trouvés - par code postal ou par nom de commune - sur le moteur de recherche Campagne Check-Up du site consommateur www.courtierenassurances.be.

Le choix de FEPRABEL a été de pré-activer la participation à la campagne Check-Up pour tous les partenaires francophones. La désactivation étant toujours possible via « Mon Compte » dans Brocom professional.

Le module de suivi courtier

La demande de Check-Up était adressée au courtier via l'adresse mail « consommateur » du courtier telle que connue de Brocom.

Le courtier avait été invité, lors du séminaire Check-Up et par infolash Brocom, à compléter un outil de suivi des demandes de check-up - le module de suivi courtier - mis à sa disposition sur la page d'accueil de Brocom professional. Ceci afin de permettre, à lui et à Brocom, de bénéficier d'un retour d'expérience pour le futur.

Matériel utilisable par les courtiers partenaires

Un modèle de lettre d'invitation au Check-Up avait été mis à disposition des courtiers partenaires qui ont pu ainsi organiser une action de contact des clients de leur portefeuille. Ce modèle est toujours disponible.

Les bannières web élaborées par l'agence ont pu être publiées sur la quasi-totalité des sites web IBP (dirigeant ainsi directement la demande de Check-Up vers le courtier titulaire du site consulté).

Bilan de la campagne Check-Up

Si cette campagne a sans aucun doute participé classiquement à l'augmentation de la notoriété des courtiers en assurances reconnaissables à leur logo Check-box bleue, elle n'a pas nécessairement généré un grand nombre de demandes de Check-Up par internet. Cette frilosité relative des consommateurs peut notamment s'expliquer par le comportement usuel du client du courtier qui l'appelle en cas de besoin et dont le dossier est suivi régulièrement par son courtier. Mais le but principal, accentuer la visibilité de la Check-box bleue et mettre le courtier en avant auprès du consommateur, a bien réussi.



>>> L'outil « Ambassadeur de la Check-box bleue »



Après avoir commenté les résultats de l'étude de notoriété effectuée lors de l'événement, Piet VANDEBORNE a présenté aux courtiers partenaires un outil de mesure de leur utilisation des moyens mis à leur disposition pour amplifier l'utilisation du logo Check-box bleue sur leur marché local.

En répondant à 6 questions à l'aide de cet outil accessible sur la page d'accueil de Brocom professional, chaque courtier partenaire peut, en permanence, mesurer son pourcentage d'utilisation.

Dans quelle mesure êtes-vous ambassadeur du logo « Check-box bleue » et vous promotionnez-vous comme courtier en assurances indépendant ? Faites le contrôle !



Avez-vous déjà une enseigne lumineuse avec le logo « Check-box bleue » ?

Comme partenaire Brocom, votre visibilité sur le chemin du consommateur est augmentée en accrochant une enseigne avec le logo « Votre Courtier » sur la façade (ou derrière la vitre).

Le logo « Check-box bleue » est-il repris sur votre papier à lettre et sur vos enveloppes ?

En mentionnant le logo sur votre papier à lettre et vos enveloppes, vous communiquez encore plus que vous êtes un courtier en assurances indépendant.

Utilisez-vous le logo « Check-box bleue » dans la signature automatique de vos mails ?

Dans votre zone commerciale, au milieu de vos clients, il vous est conseillé d'intégrer le logo « Check-box bleue » dans votre publicité locale, pour bénéficier de retombées optimales des campagnes nationales.

Faites-vous de la publicité locale avec le logo « Check-box bleue » près de votre nom ou logo ?

Dans votre zone commerciale, au milieu de vos clients, il vous est conseillé d'intégrer le logo « Check-box bleue » dans votre publicité locale, pour bénéficier de retombées optimales des campagnes nationales.

Utilisez-vous d'autres moyens de promotion BROCOM (affiches, stickers...) munis du logo « Check-box bleue » ?

Brocom met un large assortiment de moyens de communication à votre disposition pour promouvoir votre métier de courtier.

Affichez-vous le logo « Check-box bleue » sur votre site web ?

Affiché en ligne, le logo « Votre Courtier » peut représenter un « signe de reconnaissance et de confiance » pour les visiteurs de votre site. Un manière idéale de surfer sur les campagnes nationales de BROCOM.

La campagne média 1^{er} semestre 2014

Principes

Une publicité destinée à maintenir la présence du logo Check-box bleue au regard du consommateur a été publiée de février à mi-juin dans la presse quotidienne et certaines de leurs annexes (ex : Mon Argent).

Dès mi-juin 2014 jusqu'à mi-septembre 2014 (décembre 2014 pour le online banner), Brocom a décidé d'attirer l'attention des consommateurs par des messages très visuels : une annonce comportant à chaque fois un dessin humoristique avec un phylactère soulignant le comique de la situation. Un double message plus réactionnel accolé au dessin insistait sur l'indépendance du courtier en assurances et proposait un Check-Up gratuit.

Déploiement de cette campagne « Cartoons » :

Dans la presse quotidienne, la presse magazine, la presse gratuite, sur Internet (Online cost per click, Online banner) et sur les routes/autoroutes nationales belges via l'affichage à l'arrière de camions (150 au total) (Truckvertising ou publicité camion).

Dans les pages de publicité « presse », la mention des compagnies partenaires en bas de page a accentué le fait que les courtiers travaillent avec plusieurs compagnies.

Une campagne dans le respect de la nouvelle législation

Les concepteurs ont été attentifs aux nouvelles règles instituées par Twin Peaks II et Brocom a veillé bien évidemment à ce que les messages n'engagent pas inopportunistement les courtiers au regard de la législation. Mieux encore, nous avons utilisé les nouvelles règles Twin Peaks II en faveur des Courtiers en Assurances pour mieux souligner leurs différences avec les autres canaux de distribution qui servent le consommateur.

Matériel mis à disposition des courtiers partenaires :

- Des bannières web
- Des cartoons personnalisables
- Des affichettes 50 x 70 cm (3 cartoons différents) en FR/NL/DE



Bannière web sur la Première



Bannière web sur RTBF Sport



Bannière web sur Vivacité



Affiches 50 x 70 cm



>>> La campagne de promotion permanente sur les points de vente : l'enseigne ou le poster lumineux

La campagne d'installation d'enseignes lumineuses s'est poursuivie et des posters lumineux en 3 dimensions (A1, A2, A3) sont également proposés aux courtiers partenaires qui ne peuvent installer d'enseigne lumineuse ou qui souhaitent dynamiser la vitrine de leur bureau.

Site web IBP Brocom

Ce site web poursuit son rôle de support à la promotion du courtier sur Internet. Plus de 420 courtiers partenaires - soit 18 % du total national - maintiennent leur site actif et le personnalisent toujours davantage. Beaucoup d'autres courtiers partenaires disposent bien sûr de leur propre site web et ont la possibilité d'y inclure les informations du Catalogue.

Le nombre de sites actifs a augmenté progressivement à la suite de l'entrée en vigueur des règles de conduite AssurMiFID. Des courtiers partenaires trouvent dans cet outil une solution pour répondre à leurs nouvelles obligations et d'autres adhèrent à l'outil pour éviter d'engager des frais trop élevés dans la mise à jour de leur site personnel. Mais il faut bien sûr considérer le fait que certains partenaires utilisateurs de la première heure ont opté entretemps pour un site plus personnalisé après leur première expérience « site Brocom » satisfaisante. Sans oublier de prendre en compte de nouveaux utilisateurs convaincus par l'utilité de l'outil et son rapport prix/performance très intéressant.

Mise à jour Twin Peaks/MiFID

Une mise à jour a été activée ce 12/07/2014 pour permettre aux courtiers utilisateurs de mieux répondre aux obligations de la législation AssurMiFid/Twin Peaks II :

- Insertion automatique d'une page « Règles de conduites AssurMiFID ».

Cette page informe le consommateur sur des bases de la réglementation AssurMiFID. Elle est accessible via le menu de gauche - sous « Toujours utile » - ou via la zone connexe à Info Juridique. Cette information n'est pas personnalisable mais apporte déjà une bonne réponse aux obligations introduites par la réglementation. Cette page est dressée et entretenue par FEPRABEL (ou FVF pour les courtiers disposant également d'une version NL du site IBP).

- Insertion d'un menu d'accès direct « Conditions générales » aux conditions générales sélectionnées par vos soins dans le catalogue IBP. Cette fonctionnalité a pour objet de vous permettre de répondre à l'obligation d'information préalable à la fourniture d'un service d'intermédiation en assurances.

Le catalogue IBP

La mise à jour des informations mises à votre disposition dans le Catalogue IBP est du ressort des compagnies. Dans un certain nombre de cas, des mises à jour via des compagnies étaient toujours en cours au 31/7/2014 car les conditions générales doivent maintenant être également publiées séparément de « mini sites » pour être sélectionnables individuellement.

Toutes les compagnies actives sur le marché belge ont la faculté de publier leurs conditions générales et fiches produit sur le catalogue IBP. La dynamisation de l'offre est suivie par les fédérations FEPRABEL et FVF.

Évolution de votre portail Brocom professionnel (www.brocom.be)

Création d'une Bibliothèque de campagne

Une bibliothèque de campagne vous permet maintenant de visualiser et de télécharger du matériel se rapportant à une campagne en cours pour le publier sur votre site web, votre page Facebook, ou pour l'utiliser dans vos propres publicités.

Création d'un Outil de commande d'affiches

Un outil permettant la commande online d'affiches (50x70) destinées à prolonger les effets de la campagne « cartoons » dans les vitrines des bureaux de courtage a été activé début juillet. Un mail d'information a été adressé aux courtiers partenaires le 25/07/2014.

Désactivation de la Centrale d'achat

Brocom ne peut malheureusement plus proposer de service Centrale d'Achat aux courtiers partenaires car la firme Luma proposant cette solution a cessé ses activités. Nous n'avons pas (encore) trouvé de solution alternative à proposer.

Dernière minute (07/2014) :

Mise à jour de vos données : Brocom a mis en place un outil destiné à améliorer la mise à jour permanente de vos données qui sont aussi celles reprises dans le moteur de recherche Courtier en Assurances. Nous vous adresserons ponctuellement un mail pour vous informer sur vos données telles qu'enregistrées et publiées sur le moteur de recherche courtier afin de vous assister dans ce contrôle de vos données devenu permanent à l'ère de l'Internet.

Connexion à Brocom via l'AsWeb : Connectez-vous désormais plus facilement. Connectez-vous à Brocom professionnel via AsWeb au départ de chaque poste de travail du bureau. Les données de login vous seront demandées lors de la première connexion.

Évolution du nombre de courtiers partenaires

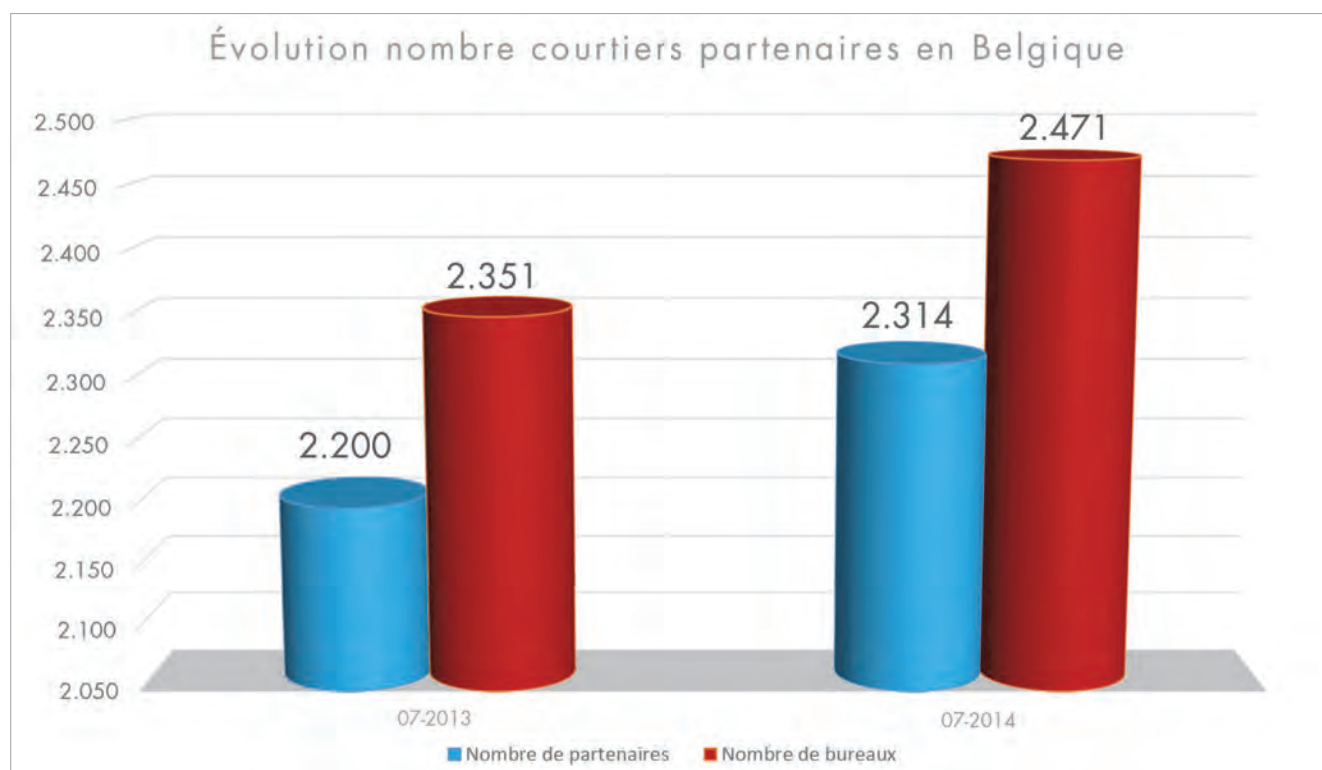
Le nombre de courtiers partenaires est - entre autre - influencé par l'entrée en vigueur de la législation AssurMiFID et tout particulièrement par l'adhésion de nouveaux membres auprès des fédérations FEPRABEL et FVF.

Conclusion générale

Brocom a poursuivi sa mission de promotion du Courtier en Assurances et de son logo Check-box bleue plébiscité par le consommateur en mettant en œuvre des campagnes publicitaires originales via des médias traditionnels ou dédiés aux utilisateurs du web. Cette mise en valeur permanente des courtiers partenaires Brocom s'avère être un soutien promotionnel important en cette période de mise en œuvre de la réglementation AssurMiFID.

Le site IBP Brocom apporte lui aussi une solution simple à l'obligation (AssurMiFID) d'information aux clients. Brocom continuera à se concerter avec FEPRABEL et FVF pour les évolutions futures.

L'évolution positive du nombre de courtiers partenaires participe à l'extension de l'affichage du logo Check-box bleue sous toutes ses formes (enseigne, poster lumineux, affiches, signatures mail, courrier...) dans toutes les régions.



Jean DEVILLE
jean@brocom.be

Les sujets clés du BIPAR en 2013-2014

Les travaux du BIPAR touchent essentiellement aux rouages de notre secteur et aux différentes législations européennes qui peuvent affecter l'activité d'un intermédiaire en assurance ou financier.

Depuis plusieurs mois déjà, la révision de la Directive sur l'intermédiation en assurance (DIA II) et son interaction avec le Règlement européen sur les produits d'investissement de détail (PRIIPs), la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (MiFID II) et la DIA I telle qu'amendée par la MiFID II restent les dossiers phares du BIPAR.

Révision de la Directive sur l'intermédiation en assurance (DIA II)

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a publié une proposition de Directive révisant la Directive sur l'intermédiation en assurance adoptée en 2002. « Une concurrence non faussée, la protection des consommateurs et l'intégration du marché » sont les objectifs globaux de cette révision.

Le texte est à l'étude par les deux législateurs européens, c'est-à-dire le Parlement européen et le Conseil des Ministres de l'UE. La Directive devrait être adoptée d'ici début 2015. Le BIPAR et les représentants de ses associations nationales rencontrent régulièrement les députés européens et les membres du Conseil afin de défendre leurs vues sur ce dossier clé.

Le BIPAR n'a jamais demandé de révision du texte, mais s'est félicité de l'intention de la Commission de franchir un pas supplémentaire vers un Marché unique mieux intégré pour les intermédiaires d'assurances, mais également pour les clients commerciaux et privés. Le BIPAR s'est félicité également de l'élargissement proposé du champ d'application aux opérateurs directs et autres opérateurs. Toutefois, le BIPAR est très préoccupé par

le manque de conditions de concurrence justes de la proposition de Directive, notamment le manque de proportionnalité de certaines mesures imposées aux intermédiaires d'assurances en matière de transparence de rémunérations en particulier.

Rapport du Parlement européen

Le Parlement européen a adopté le 26 février 2014 en séance plénière son rapport (c'est-à-dire sa propre version du texte) sur la proposition de la Commission.

Le BIPAR est d'avis que les consommateurs doivent être protégés, quel que soit le canal de distribution choisi pour acheter leurs produits d'assurance. Le BIPAR soutient donc le champ d'application de la proposition tel qu'amendé par le Parlement et qui garantit une protection adéquate des consommateurs. Le BIPAR se félicite également de la clarté apportée par le Parlement sur les activités transfrontalières des intermédiaires d'assurances. Cela garantit plus de certitude juridique pour les intermédiaires, les assureurs et les consommateurs.

Le BIPAR se prononce en faveur de la transparence de la nature de la rémunération des intermédiaires ou des assureurs et est d'avis que les consommateurs peuvent demander plus de détails. Toutefois, le BIPAR n'est pas convaincu qu'il soit utile de communiquer, comme proposé par le Parlement européen, des éléments quantitatifs supplémentaires. Pour les assurances non vie, telles que les assurances auto et habitation, toute transparence supplémentaire n'est pas pertinente et entraînerait une distorsion et un affaiblissement de la concurrence, dont les consommateurs seraient les premières victimes. L'attention des consommateurs risquerait aussi d'être détournée des informations importantes concernant leur police d'assurance, comme le niveau de couverture, de service, les exclusions ou la prime totale.

Approche générale du Conseil - Prochaines étapes

Avant que le trilogue (Commission, Parlement et Conseil) ne puisse débiter et qu'un accord ne soit trouvé sur un texte final, c'est maintenant au Conseil de décider sur sa propre version de la proposition de DIA II (appelée « Approche générale du Conseil »).

La Présidence grecque du Conseil de l'UE (Janvier - Juin 2014) a organisé plusieurs réunions avec les représentants des 28 États membres sur la proposition de DIA II et présenté un premier projet d'approche générale en mai. D'autres réunions seront organisées par la Présidence italienne (Juillet - décembre 2014), jusqu'à ce que le Conseil tombe d'accord sur son approche générale concernant la proposition de DIA II. En coopération avec ses associations membres, le BIPAR a informé le Conseil de sa position sur son premier projet d'approche générale et continuera à le faire jusqu'à l'adoption finale du texte.

Distribution et vente directe de produits d'investissement fondés sur l'assurance - La DIA I amendée par MiFID II ou « la DIA 1.5 »

La MiFID II a été adoptée en mai 2014. Ce texte a introduit dans la législation européenne des règles spécifiques sur les conflits d'intérêts et sur l'évaluation du caractère opportun et approprié pour la distribution et vente des produits d'investissement. Afin de garantir un niveau de protection cohérent pour les consommateurs de produits financiers et une concurrence juste entre les institutions financières, les co-législateurs européens ont souhaité que la législation européenne inclue également des règles similaires pour la distribution et vente des produits d'investissement fondés sur l'assurance. Il s'agissait également de trouver une solution législative qui préserverait les spécificités légitimes de chaque secteur et d'assurer une approche réglementaire cohérente. Ces points étaient essentiels pour le BIPAR.

La proposition de DIA II inclut dans son chapitre VII sur les produits d'investissement fondés sur l'assurance, des règles similaires à celles de la MiFID II. Toutefois, en attendant que la DIA II soit adoptée et afin de ne pas créer de vide juridique pendant cette attente, les co-législateurs européens, suite à une proposition d'EIOPA, ont décidé de modifier la DIA I via la MiFID II adoptée en mai 2014, et d'y inclure des règles spécifiques régissant la distribution des produits d'investissement fondés sur

l'assurance et similaires à celles de la MiFID II. Cette DIA I amendée est communément appelée « la DIA 1.5 » et a été adoptée en même temps que la MiFID II.

Une fois adoptée, la DIA II abrogera la DIA 1.5. Ses dispositions spécifiques régissant la distribution des produits d'investissement fondés sur l'assurance seront introduites (modifiées ou pas) dans le Chapitre VII de la DIA II. En attendant la DIA I telle qu'amendée par la MiFID II (ou DIA 1.5) a été publié au Journal officiel de l'UE en juin. Les États membres ont deux ans pour la transposer.

La DIA 1.5

Quelles sont les nouvelles exigences ?

Conflits d'intérêts et leur prévention

Les États membres exigent que les intermédiaires et les compagnies d'assurances prennent toutes les mesures appropriées pour identifier les conflits d'intérêts pouvant se poser entre eux-mêmes lorsqu'ils exercent des activités de distribution d'assurances. Lorsque les dispositions organisationnelles ou administratives prises par l'intermédiaire ou la compagnie d'assurances pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir que les risques de porter atteinte aux intérêts du client seront évités, l'intermédiaire ou la compagnie d'assurances devra clairement informer le client de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts avant d'agir pour le compte de ce dernier.

Ces règles n'incluent pas une interdiction des commissions ou honoraires, mais les États membres pourront décider d'aller au-delà des nouvelles règles et d'interdire les commissions ou honoraires.

Principes généraux et informations aux clients

Les États membres devront s'assurer que, lorsqu'ils exercent des activités de distribution en intermédiation d'assurances, les intermédiaires ou les assureurs agissent de manière honnête, loyale et professionnelle dans le meilleur intérêt des clients.

Actes délégués

La Commission sera habilitée à adopter des actes délégués sur la question des conflits d'intérêts. EIOPA consulte actuellement les parties concernées sur le sujet et publiera son avis en février 2015.

>>> Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II)

La Commission européenne a présenté le 20 octobre 2011 des propositions de révision de la MiFID. Ces propositions consistent en une Directive et un Règlement qui visent à rendre les marchés financiers plus efficaces, résilients et transparents, et à renforcer la protection des investisseurs. Ce nouveau cadre vise également à renforcer les pouvoirs de surveillance des autorités de régulation et à établir des règles de fonctionnement claires pour toutes les activités de négociation.



Le texte a été officiellement adopté en mai 2014. Les États membres ont maintenant deux ans pour adopter et publier leur législation nationale, c'est-à-dire d'ici 2016. Un peu plus de 4 ans après l'entrée en vigueur de la MiFID II, la Commission, après consultation d'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), devra présenter un rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'impact de l'exigence de divulguer les honoraires, les commissions et les avantages non financiers en rapport avec un service d'investissement ou un service accessoire rendu au client, y compris son impact sur le bon fonctionnement du marché intérieur en ce qui concerne les conseils transfrontaliers en investissement.

En avril la Commission a envoyé un mandat à ESMA lui demandant un avis sur les actes délégués. Ces actes délégués devraient être d'application 30 mois après l'entrée en vigueur de la Directive. Le BIPAR répondra aux consultations publiques qu'ESMA a lancées suite au mandat donné par la Commission.

MiFID II et le conseil indépendant

Lorsqu'une entreprise informe le client que le conseil en investissement est fourni de **manière indépendante**, elle :

- o doit évaluer un éventail suffisant d'instruments disponibles sur le marché (diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs, et non limités aux produits émis ou fournis par l'entreprise elle-même ou par des entités ayant des liens étroits avec l'entreprise) ;
- o ne doit pas accepter et conserver des honoraires, commissions ou autres avantages monétaires ou non monétaires versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers en rapport avec la fourniture du service aux clients (les avantages non monétaires mineurs sont autorisés).

MiFID II et le conflit d'intérêts

En général, les entreprises ne sont pas considérées comme respectant les règles en matière de conflits d'intérêts ou remplissant l'obligation d'agir honnêtement, etc. lorsqu'elles versent ou reçoivent une rémunération à ou par toute partie, à l'exclusion du client (ou de la personne agissant au nom du client), à moins que la rémunération :

- o n'ait pour objet d'améliorer la qualité du service concerné au client ; et
- o ne nuise pas au respect de l'obligation de l'entreprise d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle au mieux des intérêts de ses clients.

Le client doit aussi être clairement informé de l'existence, de la nature et du montant des paiements et avantages, ou lorsque ce montant ne peut être établi, de son mode de calcul, avant que le service ne soit fourni. Le cas échéant, l'entreprise informe également le client sur les mécanismes de transfert au client de la rémunération.

Règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté en avril 2014 un Règlement européen sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement (PRIIPs). L'objectif de ce Règlement européen (directement applicable dans les législations nationales) est d'établir un document d'informations clés (KID) standard, facile à comprendre et qui couvrirait tous les types de fonds d'investissement, les investissements fondés sur l'assurance et les produits structurés de détail.

Le Règlement vise exclusivement la protection des investisseurs de détail.

Sujets clés pour les intermédiaires

Le BIPAR a toujours été de l'avis que des informations contractuelles spécifiques, proportionnelles et adéquates devaient être disponibles pour tous les produits comprenant un risque d'investissement. Il a ainsi soutenu l'approche de la proposition de la Commission, à savoir avoir un KID pour le consommateur qui est rédigé par une seule partie (pour assurer la certitude juridique), c.-à-d. l'initiateur du produit (le mieux placé pour élaborer le KID), et qui peut être transmis au client par l'intermédiaire/la personne qui vend (reflété dans la partie du Règlement sur les dispositions du KID au client). Tout au long du processus législatif, le BIPAR a demandé la confirmation claire que seul l'initiateur du produit soit responsable du KID. Le BIPAR s'est aussi opposé aux ajouts relatifs aux informations sur la personne qui vend le produit, arguant du fait que ce point est déjà traité dans des réglementations spécifiques comme la MiFID et la DIA.

Autres sujets européens clés du BIPAR

- Révision de la Directive sur les fonds de retraite professionnelle.
- Directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel.
- Directives Solvabilité II et Omnibus II - Questions touchant les intermédiaires.
- Pools et accords ad hoc de co(ré)assurance sur le marché des souscriptions.
- Taxation.

Contenu du KID

Le KID compte au maximum 3 pages, doit être clair, compréhensible/intelligible et a pour but d'éclairer le client sur les risques, les coûts, les gains et les pertes potentiels inhérents au produit et de proposer une comparaison avec d'autres produits.

Il contient des informations sur :

- l'initiateur et le superviseur ;
- le cas échéant, un avis signalant à l'investisseur que le produit n'est pas simple ;
- la nature et les caractéristiques principales du produit (catégorie, objectifs, description du profil de consommateur, détail des prestations d'assurance offertes par le PRIIP, durée de vie du PRIIP) ;
- le profil de risque et de rémunération ;
- les conséquences d'un manquement dans le chef de l'initiateur ;
- les coûts (indicateurs synthétiques des coûts et coûts totaux cumulés) - y compris les coûts de distribution ;
- les dispositions relatives à la période de détention et au débloqué anticipé des fonds ;
- le dépôt d'une plainte ;
- l'existence d'autres documents d'informations à fournir par l'initiateur.

- Droit européen du contrat d'assurance.
- Régime de garantie des assurances.
- Règlement extrajudiciaire des litiges.
- Catastrophes d'origine naturelle et humaine.
- Protection des données.
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Nouvelles règles pour les marchés publics européens.

Isabelle AUDIGIER
Directrice juridique du BIPAR



Conseil de direction 2014-2015



PRÉSIDENT

Alessandro de BESI
Courtier italien et membre du
Conseil d'administration d'AIBA



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Juan Ramon PLA
Courtier espagnol et
Vice-Président d'ADECOSE



PRÉSIDENT ENTRANT

André LAMOTTE
Courtier belge et Président
honoraire de FEPRABEL



TRÉSORIER

Ulrich ZANDER
Agent allemand et
Vice-Président du BVK



PRÉSIDENT SORTANT ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE UE DU BIPAR

Paul CARTY
Courtier irlandais et membre d'IBA



DIRECTEUR PERMANENT DU BIPAR

Nic DE MAESSCHALCK



MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIPAR ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AGENTS DU BIPAR

Jean-François MOSSINO
Agent italien et membre du SNA



MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIPAR

Jaap MEIJERS
Courtier néerlandais

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION :

Alfio BORDOLI, Frank de JONG, Patrick EVRARD, Dominique SIZES, David HOUGH, Hans-Georg JENSSEN, Yossi MANOR et Elie ZIADE.

Membres honoraires : Alain de MIOMANDRE, Gérard LEBEGUE, David HARARI et Manuel VILA.

Nombreux sont les représentants belges actifs au sein du BIPAR. Citons, par exemple, André LAMOTTE (ancien président FEPRABEL) qui est actuellement le président entrant du BIPAR. Monsieur Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL, actuellement membre du Comité Directeur du BIPAR. André VAN VARENBERG, Secrétaire général de l'UPCA, actuel Président de la Commission des Courtiers du BIPAR.



Portima fait le point sur l'année écoulée

Au cours de l'année, Portima a continué à apporter de la valeur ajoutée au canal de distribution du courtage pour qu'il reste le canal par excellence pour les consommateurs et les compagnies.

Ainsi le bureau sans papier est devenu une réalité pour un nombre croissant de courtiers grâce d'une part aux documents électroniques joints aux échanges normalisés et d'autre part à la qualité de la gestion électronique de documents (PLW - Paperless Workflow) dans le logiciel de gestion BRIO4YOU.

En trois ans, les tablettes et les smartphones sont devenus des outils de tous les jours utilisés par les professionnels et les consommateurs.

Pour les tablettes, Portima a développé l'application « MyBroker » qui a une double utilité : d'abord pour le courtier, ensuite pour le client. Le courtier en visite chez un client peut lui montrer toutes les informations relatives à ses assurances : contrats, sinistres, documents...

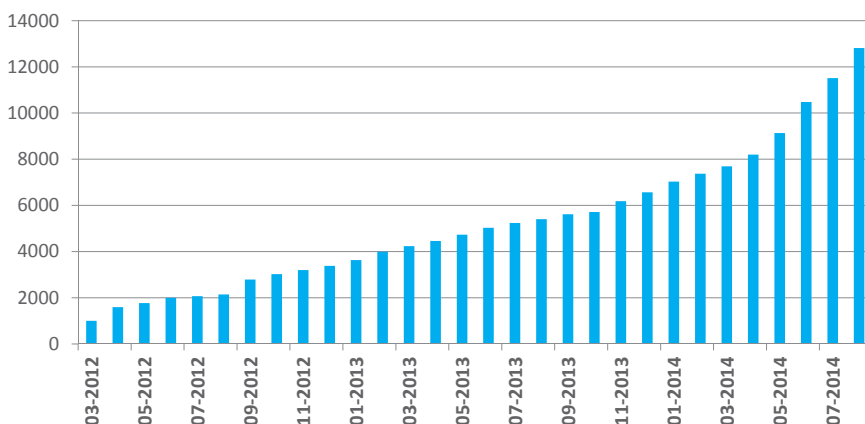
À son tour, le client peut lui-même, après l'accord de son courtier, consulter ses contrats, ses sinistres et ses documents et peut également lui envoyer des formulaires et des messages.

Pour les smartphones, Portima a mis à disposition du client « MyBroker Smart » en décembre 2013.

1.705 courtiers ont donné accès à MyBroker



13.000 clients ont accès à MyBroker



>>> Dans un marché concurrentiel où on observe entre autres des fusions de portefeuilles, la gamme BRIO4YOU a poursuivi sa croissance avec succès : plus d'utilisateurs, plus de transactions et plus de documents dématérialisés.

Fin juin 2013, on compte 7.600 utilisateurs qui, chaque jour, exécutent 5.400.000 transactions et archivent en moyenne 73.000 documents.

Un des éléments de ce succès est la performance de BRIO4YOU avec un temps de réponse inférieur à une seconde pour plus de 95 % des transactions.

En ce qui concerne les produits réseau, Portima a aussi annoncé en 2013 des nouveautés pour les tablettes : PortiGate, qui permet d'accéder au réseau sécurisé de Portima, est disponible sur tablette. Ainsi le courtier qui dispose déjà de PortiGate sur PC peut maintenant aussi l'utiliser sur sa tablette et le courtier qui dispose d'une ligne PortiLink peut ajouter un utilisateur PortiGate à un prix nettement réduit.

Portima est aussi un des partenaires du SPF Mobilité pour les immatriculations en ligne.

Vu le succès de l'application WebDIV, le SPF Mobilité a décidé d'imposer l'immatriculation en ligne pour tous les véhicules, sauf les cas d'exception.

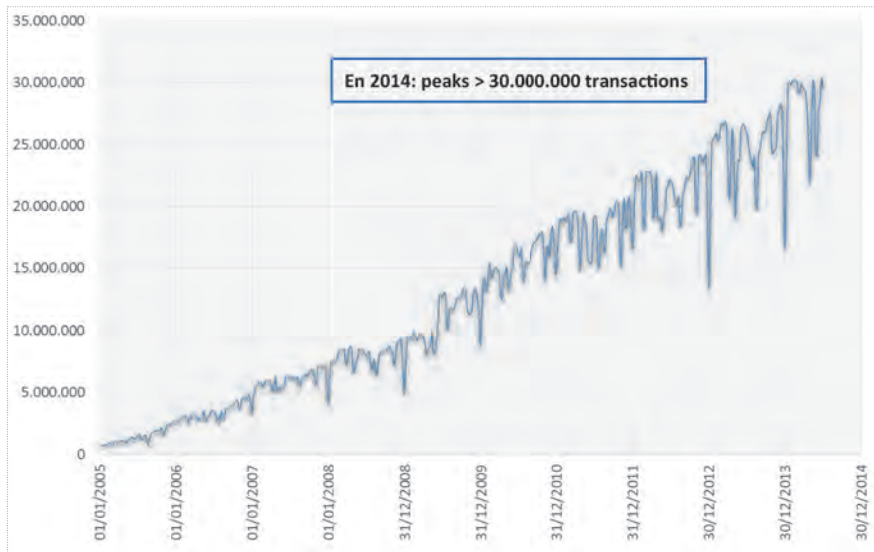
Dans ce contexte, 3.600 bureaux de courtage utilisent l'application de Portima AS/Web DIV, soit une nouvelle augmentation de 5% en 2013.

Le service donné aux courtiers par notre Brokers Contact Center est une priorité essentielle.

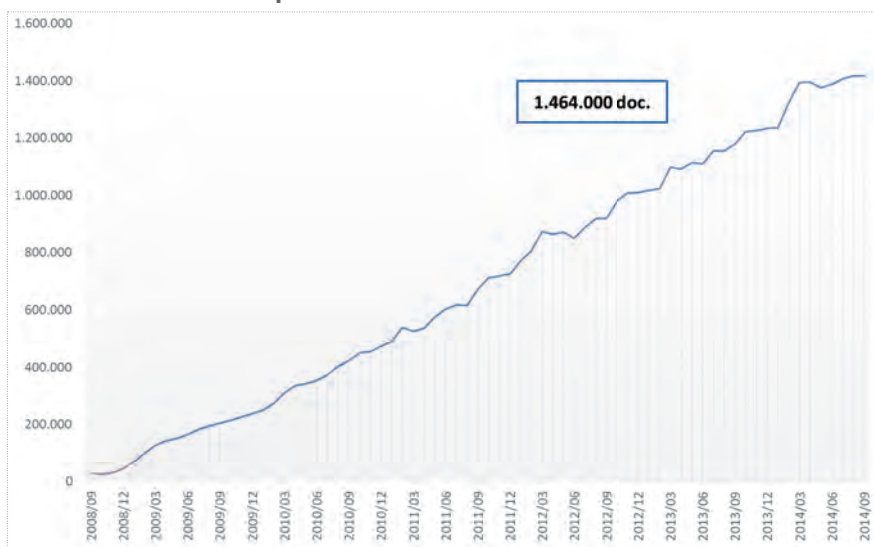
C'est avec plaisir que nous avons pu observer chaque mois des indicateurs très positifs et que nous avons reçu un label « A » pour la deuxième année consécutive dans l'enquête annuelle de satisfaction de la clientèle.

Claude RAPOPORT
Administrateur délégué Portima

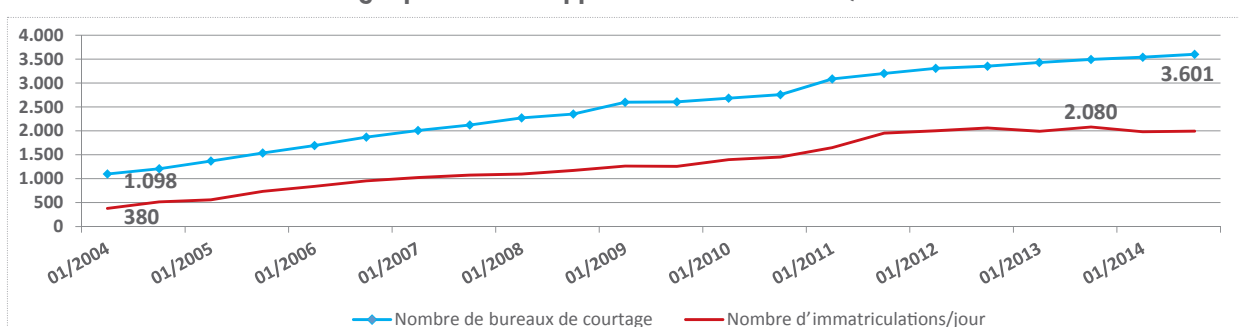
Nombre de transactions par semaine



Nombre de documents par mois :



Nombre de bureaux de courtage qui utilisent l'application de Portima AS/Web DIV





Activités de l'Association des Juristes de l'Assurance (AJA)

Créée en 1952, l'Association des Juristes de l'Assurance regroupe, pour l'ensemble du pays, des juristes actifs dans le secteur des assurances (Compagnies, Courtiers, Agents...) ou des avocats spécialisés en cette matière.

Outre des déjeuners-causeries périodiques sur des thèmes d'actualité, l'AJA organise également des conférences-débats en collaboration avec les Universités. Ces manifestations sont accessibles aux membres ; les non-membres y ont également accès moyennant une contribution financière supplémentaire.

Objectifs

À l'heure actuelle, les juristes sont confrontés à des difficultés inhérentes à notre modèle de société :

- Les matières grandissent en difficulté et en quantité ;
- Le droit, dans son ensemble, doit faire face à de substantielles évolutions, de plus en plus fondamentales et fréquentes ;
- Les horloges de nos vies professionnelles donnent l'impression de tourner de plus en plus vite alors que le temps devient sans cesse plus précieux, notamment en matière de recyclage, de formation permanente et de documentation.

Dans pareil contexte, l'AJA ambitionne de jouer un rôle non négligeable. Elle se veut en effet un lieu de rencontre, un lieu de formation et d'information, un lieu de réflexion scientifique.

En bref

L'AJA joint l'utile à l'agréable. Les conférences ont lieu sur l'heure de midi avec pour objectif de favoriser les relations humaines et scientifiques. Le climat est convivial. Ci-après la liste des conférences qui se sont déroulées de septembre 2013 à juin 2014.

- Lundi 30 septembre 2013 – « Assemblée générale de l'AJA » .
- Jeudi 28 novembre 2013 – « Le commerce électronique dans le secteur de l'assurance », par Sofie STEVENS, Juriste à la FVF.
- Lundi 24 février 2014 – « Class Action: quelles perspectives pour les assureurs belges ? » par Jean-François VAN DROOGHENBROECK, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Professeur invité à l'Université Saint-Louis Bruxelles, Avocat au barreau de Bruxelles (NautaDutilh).
- Jeudi 20 mars 2014 – « Le Fonds des accidents médicaux : une nouvelle voie d'indemnisation des dommages liés aux soins de santé » par Geneviève SCHAMPS, Professeur - Directrice du Centre de droit médical et biomédical (UCL), Présidente du comité de gestion du Fonds des accidents médicaux.
- Jeudi 24 avril 2014 – « Les nouvelles compétences de la FSMA dans le cadre de la récente loi "Twin Peaks II" », par Jean-Paul SERVAIS, Président de la FSMA.
- Lundi 23 juin 2014 – « Du mandat de placement à l'avis de changement d'intermédiaire d'assurance : quelles nouveautés ? » par Sandra WEYENS - Legal Advisor Commercial Department AXA.

La programme des conférences est disponible sur <http://www.aja-vvj.be/events/history/fr>.

Isabelle DASTOT
Juriste d'entreprise

Le SPF Economie contribue à rendre le marché plus transparent

En juin dernier, le SPF Economie présentait son rapport annuel 2013 dans lequel il décrit et explique comment et grâce à quelles mesures il œuvre au fonctionnement transparent du marché en Belgique et en Europe.

Le SPF Economie a pour mission de créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Une des lignes de force suivie à cet effet est d'assurer la transparence du marché en informant constamment les entreprises, les consommateurs et les autres acteurs du marché sur le fonctionnement, les indicateurs et les règles du marché afin que ces derniers puissent prendre les bonnes décisions. Le SPF Economie joue dans ce cadre un rôle prépondérant : il fournit notamment des analyses et des indicateurs, communique son expertise, exerce sa compétence réglementaire et assure la coordination entre les différentes institutions.

Pour rendre le marché transparent, le SPF Economie assume 4 tâches clés : coordination internationale, connaissance et diffusion de l'information, réglementation et surveillance du marché. L'Aperçu 2013, rapport annuel du SPF Economie, expose pour chacune de ces tâches la manière dont le SPF contribue à cette transparence.

Coordination internationale et institutionnelle


Quelques réalisations en 2013 :

- Poursuite du développement de l'application internet « Internal Market Information System » qui permet une collaboration administrative efficace entre les pays de l'UE, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.
- Création d'un point de contact chargé d'informer les entreprises et les consommateurs sur les règles en vigueur pour les entreprises dans un autre pays membre de l'UE, les contacts et les possibilités de se défendre en cas de litiges.

- Présidence de la Commission économique interministérielle, chargée d'harmoniser les positions des autorités fédérales et régionales dans les dossiers nationaux et internationaux (rassemble actuellement un réseau comptant plus de 2.000 fonctionnaires).

Connaissance et diffusion de l'information

- En 2013, la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) a fêté ses 10 années d'existence. Une version adaptée de la législation BCE a été préparée en 2013. Cette actualisation rend encore plus transparent le moteur de recherche public de la BCE (Public Search) puisque davantage de renseignements y sont disponibles. Une application BCE Mobile a également été développée pour les utilisateurs de smartphones et de tablettes. Les données de base des entreprises sont désormais consultables grâce à des fichiers ouverts et les services web ne sont plus limités aux administrations. En 2014, ces adaptations ont été publiées au Moniteur belge.
- En novembre 2013, le SPF Economie a mené une campagne de sensibilisation « Téléphone, gsm, internet, tv : osez comparer » afin d'aider les consommateurs et leur transmettre des informations pratiques quant aux services de télécommunications. Un chiffre record de comparaisons a été atteint sur le simulateur mis en place par l'IBPT. Des fonctionnaires fédéraux et communaux ont aidé environ 10.000 citoyens à comparer les tarifs dans les 440 communes qui participaient à l'opération.
- Le SPF Economie a élaboré un plan national pour l'introduction d'un réseau internet rapide et ultra-rapide qui a été soumis à une consultation publique en 2014.
- L'Observatoire des prix du SPF Economie écrit dans son rapport annuel 2013 que l'inflation totale a baissé en moyenne de 1,2 % par rapport à 2012, où ce taux atteignait 2,6 %. Il s'est également penché



sur les fluctuations de prix des produits énergétiques pour lesquels l'inflation est passée de +6 % en 2012 à -4,6 % en 2013.

- En 2013, l'Observatoire de l'énergie a entamé ses activités avec une deuxième étude prospective concernant la sécurité d'approvisionnement. Objectif : mieux évaluer l'offre et la demande en gaz et en électricité à moyen terme.
- Le service Politique commerciale a mis au point en 2013 un système qui communique aux entreprises des informations ciblées sur les instruments visant à protéger le commerce (opérationnel en 2014).

Réglementation

- Le code de droit économique a été actualisé en 2013 : il harmonise et modernise la législation économique et introduit plusieurs nouveautés. (voir communiqué de presse du 25 mars 2014 : http://economie.fgov.be/fr/modules/pressrelease/s4/20140325_code_de_droit_economique.jsp)
- En décembre 2013 a été signée une loi qui crée les instruments de base permettant d'affermir la surveillance du marché pour les produits de la construction.
- En 2013, le SPF Economie a collaboré à la conception d'une nouvelle directive comptable européenne (qui doit d'ici juillet 2015 être transposée en droit national). Le but est de simplifier les obligations des petites entreprises et d'assurer une harmonisation entre les Etats membres.
- En octobre 2013, un nouvel accord a été signé avec les fournisseurs d'énergie. Il prévoit d'importantes améliorations pour les consommateurs au niveau de leur protection : suppression des indemnités de résiliation et obligation pour le fournisseur de mentionner une fois par an le tarif le plus avantageux.
- L'arrêté royal du 9 juillet 2013 a défini les règles d'envoi d'une mise en garde pour les services de communication électronique : un premier message lorsque le client dépasse son forfait mensuel, un second lorsqu'il dépasse un plafond financier préalablement fixé.
- La réforme du système de brevet européen s'est poursuivie en 2013 : elle entrera en vigueur au plus tôt en 2015.

- En 2013, l'Autorité belge autonome de la concurrence a été instituée et le rôle de l'Observatoire des prix a été renforcé pour ce qui est des prix ou des marges, des fluctuations anormales de prix ou des problèmes structurels de marché.

Surveillance du marché

- Direction générale de l'Énergie : surveillance des livraisons énergétiques.
- Direction générale de l'Inspection économique :
 - La cellule Contrefaçon a engrangé de multiples résultats sur internet
 - Action internationale contre les sites web qui vendent des produits contrefaits : 1.018 noms de domaines ont été bloqués
 - Forte diminution du trafic internet vers des sites proposant des médias illégaux : les activités de plusieurs grands fournisseurs ont été interrompues et des milliers de liens vers ces médias ont été bloqués.
 - Lors d'une action d'envergure, 58.000 shampoings contrefaits ont été saisis.
 - Actions sur internet :
 - Travail frauduleux déclaré sur des sites « seconde main » : la plupart des personnes contrôlées et y ayant placé des petites annonces se sont révélées être des vendeurs au noir.
 - Blocage de sites web vendant des articles contrefaits (voir ci-dessus).
 - Le conseil des Ministres a donné son feu vert à l'Inspection économique pour la création d'un guichet « fraude de masse » afin de pouvoir contacter facilement un grand nombre de victimes potentielles et de se faire une meilleure idée de l'impact de la fraude.
 - 15.000 alertes communiquées à l'Inspection économique :
 - Secteurs principalement impliqués : entretien et rénovation de logements, guides professionnels, produits ICT, spams...
 - Raison principale : pratiques frauduleuses (pour porter sciemment préjudice à un tiers), non livraison de marchandises ou de prestations, garantie légale, publicité non souhaitée...

>>>

>>> ■ Médiation :

- La création d'un service de médiation pour les consommateurs a été préparée : guichet unique où les consommateurs peuvent s'informer sur leurs droits et obligations mais aussi introduire une demande de règlement de litiges à l'amiable
- Belmed, la plate-forme en ligne pour les conflits à l'amiable, a connu une hausse du nombre de consultations et de requêtes en médiation.

Aperçu 2013 : Le SPF Economie et la transparence du marché

En regard des quatre métiers du SPF, à savoir, coordonner, connaître, réglementer et surveiller, la matrice stratégique intègre quatre axes jugés prioritaires dans la conjoncture actuelle : la protection du consommateur, le développement durable, la compétitivité et la transparence du marché. Ce dernier axe, élément indispensable dans un marché compétitif, est développé dans le présent document.

Veiller à la transparence du marché signifie que ses acteurs sont informés, en permanence, sur son fonctionnement afin de pouvoir prendre les bonnes décisions. Ce marché est tributaire tant des relations entre les acteurs eux-mêmes qu'entre ces derniers et les pouvoirs publics. À ce titre, par ses analyses, ses indicateurs, ses connaissances, son pouvoir réglementaire et la coordination interinstitutionnelle, le SPF joue un rôle de premier plan dans la sphère économique du pays.

La structure du document renvoie aux quatre métiers du SPF Economie. La première partie présente les outils de coordination répondant soit à des exigences européennes soit à la nécessité de collaborer avec d'autres pouvoirs institutionnels, ou encore à l'information des agents économiques.

Le deuxième chapitre est consacré au métier de la connaissance. Il dévoile l'expertise et la capacité d'analyse du SPF en fonction de l'actualité (énergie, télécoms, PME), et traite de la mise à disposition du public des données et informations. Une grande partie est réservée à l'Observatoire des prix et au monitoring des secteurs et du marché dont les rapports sont extrêmement utiles pour assurer la transparence du marché.

La troisième partie, portant sur le métier de la réglementation, aborde la sécurité juridique indispensable aux échanges économiques ; elle garantit la qualité et la sécurité des produits et renforce la confiance du consommateur. Deux domaines ont particulièrement évolué ces dernières années : l'économie numérique et les brevets. L'année 2013 a aussi été marquée par la

création de l'Autorité de la Concurrence et du service de la Concurrence, indissociables de la transparence du marché.

La quatrième partie démontre tout l'intérêt du contrôle et de la surveillance du marché, qu'il soit sectoriel (énergie, diamants) ou relevant de la police économique, visant à la bonne application de la réglementation. Mais le SPF veut aussi être constructif et améliorer sans cesse ses outils de gestion des plaintes. Il a ainsi posé les bases d'un service de médiation.

Enfin, ce document ne pouvait s'achever sans évoquer les moyens de communication dont le SPF dispose, notamment son Contact Center et son site web qui est le troisième site fédéral le plus consulté.

Pour en savoir plus sur la transparence, nous vous invitons à télécharger le rapport complet « Aperçu 2013 : Le SPF Economie et la transparence du marché » sur le site du SPF Economie : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Apercu_2013-Le_SPF_et_la_transparance_du_marche_tcm326-249774.pdf.



Source : Communiqué de presse du SPF Economie, 27/06/2014.

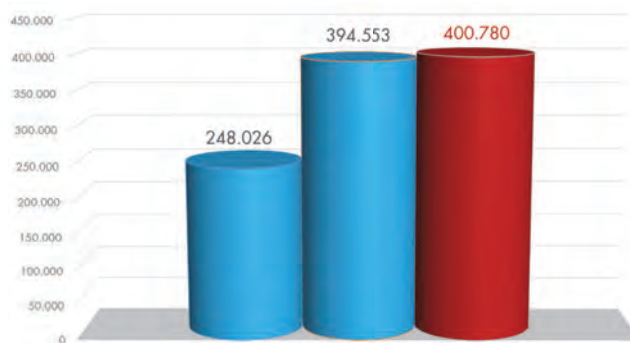


30 % des utilisateurs Tax-on-Web règlent leurs impôts via Zoomit

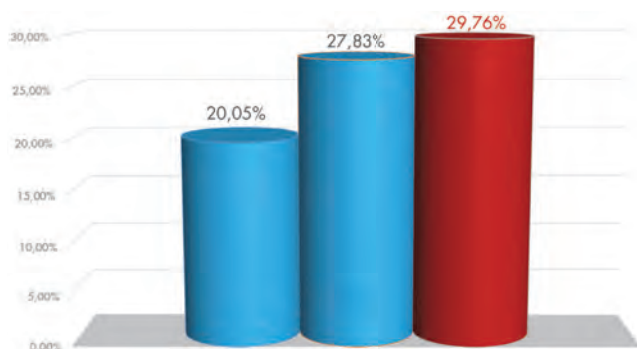
Le 16 juillet 2014, était la date ultime de rentrée de déclarations d'impôts électroniques sur Tax-on-Web.

Malgré l'introduction d'une proposition de déclaration simplifiée, Zoomit a pu remarquer une augmentation de 7 % de ses utilisateurs. Cette année, un utilisateur Tax-on-Web sur trois a choisi de recevoir son avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques de façon électronique sur Zoomit, ce qui fait un total de 400.780 personnes.

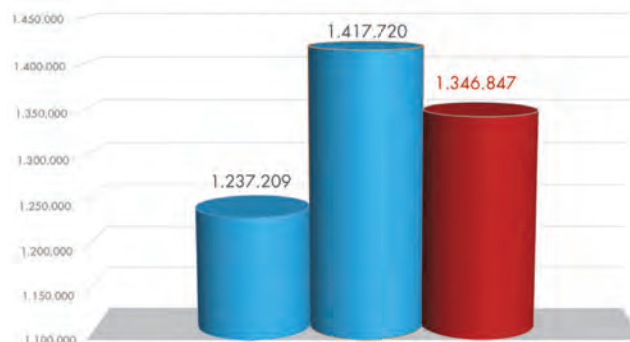
« Comme l'a déjà exprimé le porte-parole du SPF Finances, le nombre d'utilisateurs de Tax-on-Web a diminué suite à la proposition de déclaration simplifiée. Malgré cette baisse, Zoomit est parvenu à continuer de croître. » explique Christian LUYTEN, porte-parole de Zoomit. « Nous pouvons en conclure que le Belge préfère la voie de la simplification administrative et le règlement fiscal sous forme électronique », déclare-t-il.



Malgré une diminution du nombre d'utilisateurs Tax-on-Web en général, le nombre d'utilisateurs Zoomit sur Tax-on-Web a lui atteint les 400.780 utilisateurs.



30 % des belges utilisent Zoomit pour leurs règlements fiscaux. Cela représente une augmentation de 7 % par rapport à 2013.



Cette année 1.346.847 belges ont utilisé Tax-on-Web. Cela représente une baisse de 5 %, principalement en raison de l'augmentation des déclarations simplifiées.

Source : Communiqué de presse Zoomit, 18/07/2014

L'État fédéral a reçu sa première facture électronique



A l'initiative du Ministre Olivier CHASTEL et du Secrétaire d'État Hendrik BOGAERT, les autorités fédérales ont reçu courant du mois de juillet leur première facture électronique.

Cela ne concerne pas une simple facture pdf mais bien une facture dont les données ont été délivrées à l'État via le standard UBL (Universal Business Language). Cela permet une diminution très importante du délai de traitement ce qui présente des avantages évidents au niveau de l'efficacité, tant pour les pouvoirs publics que pour le fournisseur. Celle-ci a été envoyée par Electrabel via « Mercurius » qui est une plateforme centralisée destinée à la réception des factures électroniques. Les factures électroniques réceptionnées via cette plateforme sont automatiquement intégrées dans Fedcom, le système comptable des Services Publics Fédéraux belges.

La réception de cette première facture électronique marque le lancement officiel de la phase pilote de ce projet permettant aux fournisseurs de transmettre de manière digitale leurs factures vers trois Services Publics Fédéraux (SPF Budget et Contrôle de la Gestion, Fedict et la Chancellerie). À l'issue de cette phase pilote et après évaluation, ce projet sera progressivement étendu aux autres départements fédéraux et fournisseurs. Parallèlement et afin de faciliter la vie des fournisseurs, un protocole a été signé avec les Régions afin de permettre aux entreprises d'utiliser la même plateforme unique quel que soit le niveau de pouvoir du destinataire de

la facture. À noter que les fournisseurs ne transmettant que peu de factures (PME...) n'ont pas été oubliés : un portail a été développé leur permettant de transmettre leur facture de manière électronique.

Cette initiative a été prise afin d'atteindre les objectifs fixés par la Commission européenne, à savoir que la facture électronique soit le mode principal de facturation d'ici 2020. Les autorités belges se sont engagées à atteindre ce but et souhaitent dès à présent montrer l'exemple grâce à ce projet d'e-facture basé sur la plateforme de la Commission européenne et géré par Fedict. Selon une étude européenne, un recours généralisé à la facturation électronique au sein des États-membres de l'UE permettrait de dégager des avantages économiques substantiels. Il est estimé que le passage de la facture papier à la facture électronique permettra d'économiser environ 240 milliards en 6 ans. En Belgique, la diminution des charges administratives qui peut être réalisée annuellement, si toutes les factures sont envoyées et traitées de manière électronique, est estimée à 3,5 milliards. La promotion de l'e-facture est donc essentielle pour la réalisation des objectifs en matière de simplification administrative.

Sur environ un milliard de factures en 2013 :

- 33,44 % sont envoyées aux entreprises par voie électronique contre 15,61 % en 2011 et 22,52 % fin 2012 ce qui représente une augmentation de 114,22 % depuis fin 2011.
- 31,88 % des factures sont envoyées par voie électronique

aux citoyens contre 12,63 % en 2011 et 18,5 % fin 2012 ce qui représente une augmentation de 152,41 % depuis fin 2011.

Ceci ressort clairement de l'analyse des chiffres relatifs à la réduction des charges administratives induite par l'utilisation de l'e-facture. Celle-ci s'élève à 620 millions € fin 2013, alors qu'elle n'était que de 344 millions € fin 2012 et de 172.2 millions € fin 2011.

Hendrik BOGAERT, Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics : « *Le choix des pouvoirs publics d'utiliser la facture électronique constitue un win-win aussi bien pour les pouvoirs publics que les entreprises. Grâce à l'e-invoicing les pouvoirs publics réduisent leurs coûts de fonctionnement tandis que les entreprises réduisent leurs charges administratives. Ainsi, les pouvoirs publics renforcent leur rôle de pionnier dans le domaine de la digitalisation et donne à notre pays un avantage compétitif. Car un service public efficace est la condition de base pour une économie forte.* »

Olivier CHASTEL, Ministre du Budget et de la Simplification administrative : « *La réussite de ce projet d'e-invoicing constitue une étape importante vers la simplification et la modernisation de nos services publics. Cela renforce l'efficacité des services publics, assure un meilleur suivi et contrôle plus efficacement les dépenses tout en permettant un paiement plus rapide des fournisseurs.* »

Source : Communiqué de presse du Cabinet du Ministre du Budget et de la Simplification administrative, Olivier CHASTEL, 17/07/2014.



Moins de tués sur les routes wallonnes

Maxime PREVOT, Ministre wallon en charge de la Sécurité Routière, a pris connaissance du baromètre du premier semestre 2014 de l'Institut Belge de la Sécurité Routière. Selon ce rapport, le nombre de victimes de la route continue à baisser en Wallonie.

Les derniers chiffres émanant de l'IBSR témoignent d'une diminution du nombre de tués en Région wallonne alors que ce nombre augmente chez nos voisins. Quant au nombre de blessés et d'accidents corporels, il suit globalement la même évolution en Wallonie qu'ailleurs.

Maxime PREVOT tient à souligner que la Wallonie se démarque une nouvelle fois des autres régions en atteignant **le nombre le plus faible de tués jamais enregistré pour le premier semestre d'une année** (-6 tués Région wallonne et +13 en Flandre).

Il y a cinq ans, la Wallonie était à la traîne tandis que la Flandre était montrée en exemple. Aujourd'hui, la Wallonie a inversé la tendance et ces résultats sont la preuve que les mesures mises en place portent leurs fruits.

Face à ces nouveaux résultats, le Ministre de la Sécurité Routière confirme sa volonté et celle du Gouvernement de continuer le travail entrepris. Maxime PREVOT entend mettre en œuvre des dispositifs de prévention mais également de répression lorsque cela s'avère utile.

Il souhaite notamment donner priorité au traitement des obstacles latéraux sur les voiries où la vitesse est supérieure à 50 km/h, à favoriser la création de campagnes de sensibilisation et à concentrer l'installation de nouveaux radars en Wallonie sur les routes les plus accidentogènes.

Pour rappel, l'objectif est de réduire à 200 le nombre de victimes sur les routes wallonnes d'ici 2020. Il s'agit d'un combat de tous les jours car chaque victime de la route est une victime de trop.



Pays	Nombre de blessés	Nombre d'accidents corporels	Nombre de tués
France	+8.7%	+7.6%	+7.9%
Allemagne	+13.1%	+14.4%	+8.7%
Belgique	+7.9%	+8.4%	-0.7%
Wallonie	+9.1%	+8.3%	-4.7%
Flandre	+7.1%	+8.2%	+8.1%

Source : Communiqué de presse du bureau de Maxime PREVOT - Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, 18/09/2014.



Internet : canal privilégié pour 1 assuré sur 3

L'étude d'image et de réputation du secteur de l'assurance menée par Assuralia prend le pouls des assurés après la crise, la dernière étude du genre datant de 2006.

L'enquête permet de dresser quatre profils types de consommateurs qui ont chacun des attentes propres. Le consommateur en quête de sécurité, le consommateur en quête de facilité, le consommateur en quête d'efficacité et enfin le consommateur indépendant. Ces derniers représentent 31 % des consommateurs.

68 % des contrats non-vie souscrits via le courtage

Sans surprise, l'enquête souligne encore que l'assurance étant considérée comme complexe et technique, l'assuré ne dispose que peu de connaissances spontanées en matière d'assurance, et bien que celle-ci soit considérée comme pertinente, elle reste un mal nécessaire. D'où une situation schizophrénique : je paie ma prime, j'espère que rien ne m'arrivera... donc « c'est cher payé ». Jusqu'au jour où l'assuré est victime d'un sinistre. Il s'agit du **paradoxe de l'assurance**.

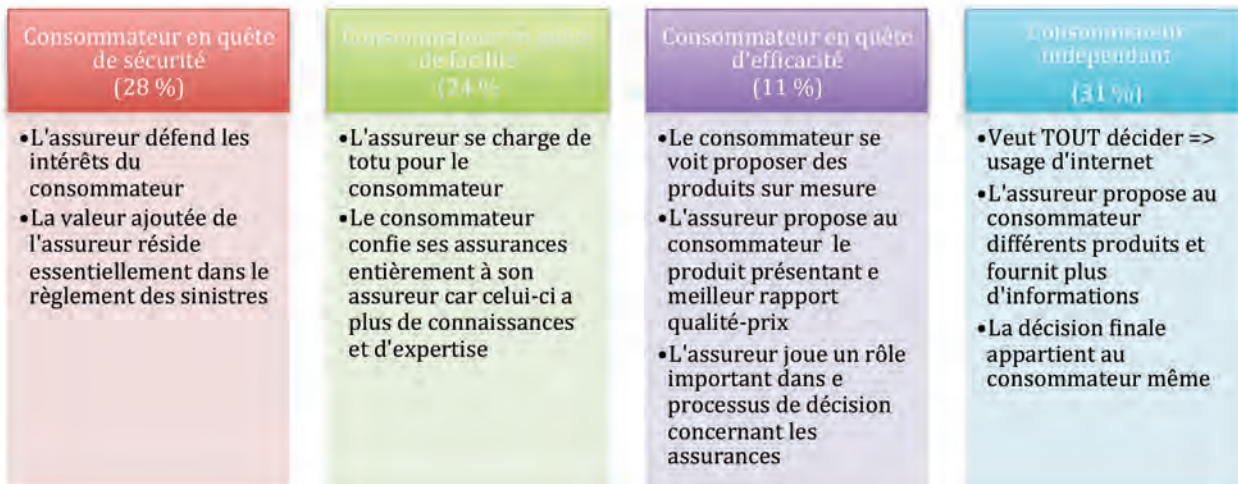
L'assureur idéal ? Le courtier !

Il ressort clairement de cette étude que le consommateur confond l'assureur et l'intermédiaire. Les sondés décrivent l'assureur idéal comme suit :

- Recherche lui-même le contact avec le consommateur (informe, conseille, optimise) ;
- Explique les produits ;
- Ne se retranche pas derrière des règles et des formalités, mais présente un visage humain ;
- Propose des produits simples, transparents ;
- Ne cherche pas à vendre un produit en particulier ;
- Propose des prix honnêtes, n'exclut personne ;
- Ne se retranche pas derrière les petits caractères ;
- Règle rapidement les sinistres et sans trop ergoter.

Au vu des caractéristiques précitées en gras, le courtier a donc clairement un rôle à jouer auprès du consommateur. Le portrait de l'assureur idéal ressemble étrangement à celui du courtier !

1 consommateur sur 3 veut gérer ses assurances tout seul



La « personne de contact » (le consommateur ne distingue pas le courtier, les agents, personnes de contact...) est considérée comme :

- Fournisseur d'informations et d'explications ;
- Défenseur des intérêts du consommateur (notamment lors du règlement du sinistre) ;
- Détentrice de l'information nécessaire : le consommateur s'attend à se voir proposer des produits sur mesure en fonction de ses besoins ;
- La personne qui s'occupe de tout à la place du consommateur.

Un tiers des consommateurs voudraient bien avoir un check-up périodique de leur situation d'assurance.

Internet

15 % des consommateurs ont déjà souscrit à une assurance via Internet. Le chiffre paraît marginal, mais c'est la progression qui est intéressante : en 2006, seul 1 consommateur sur 100 avait déjà souscrit en ligne.

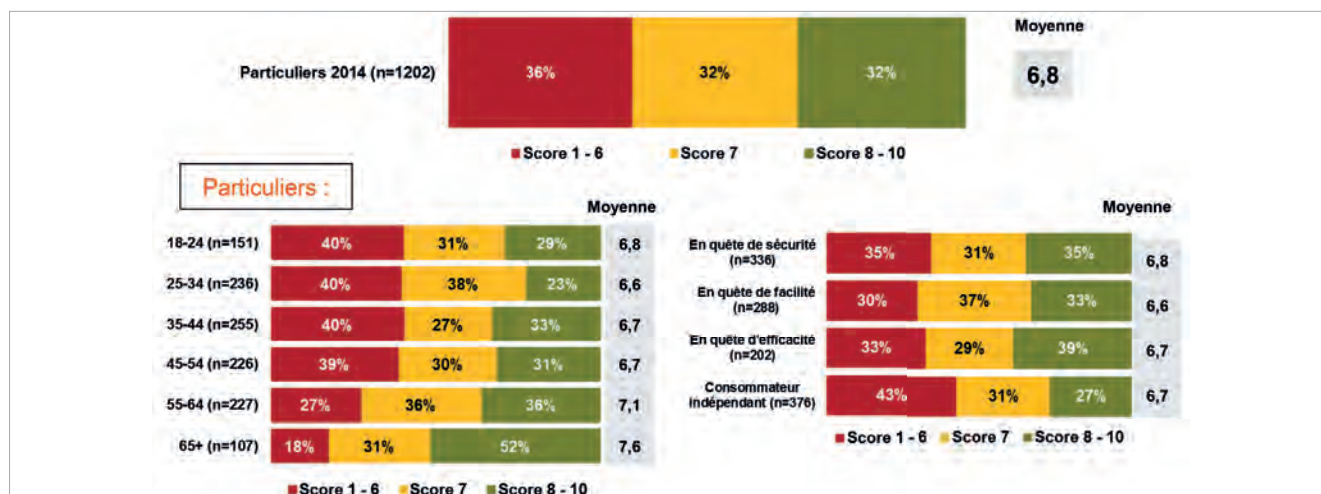
Le web est l'outil privilégié du **consommateur indépendant** (soit 1/3 des consommateurs) : ce nouveau type de client entend régler les choses lui-

même, à son propre rythme et suivant ses propres normes et souhaits. Il apprécie le « sur mesure ».

Un particulier sur quatre, et un indépendant sur cinq, consulte régulièrement internet pour rechercher des informations sur les assurances.

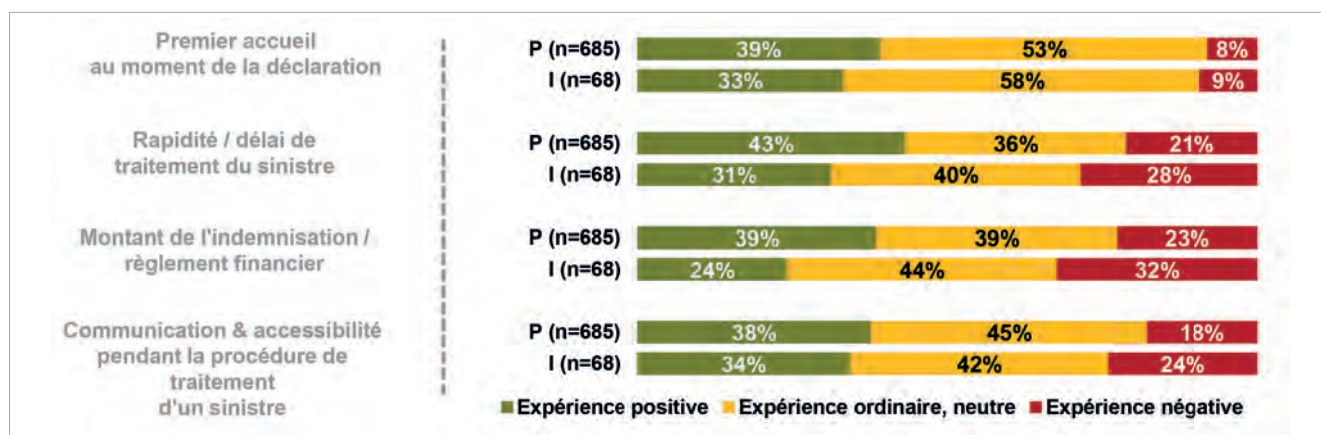
Si le multimédia et internet ont une image très jeune, ce sont pourtant surtout les personnes âgées de 55 ans et plus qui souscrivent directement en ligne, car elles en ont le temps et les connaissances.

Dans quelle mesure est-on généralement satisfait des contrats d'assurance que l'on a conclus ?



1 particulier sur 3 donne un taux compris entre 8 et 10 pour ce qui concerne les contrats d'assurance qu'il a conclus. Les personnes âgées sont nettement plus satisfaites de leurs assurances que les jeunes.

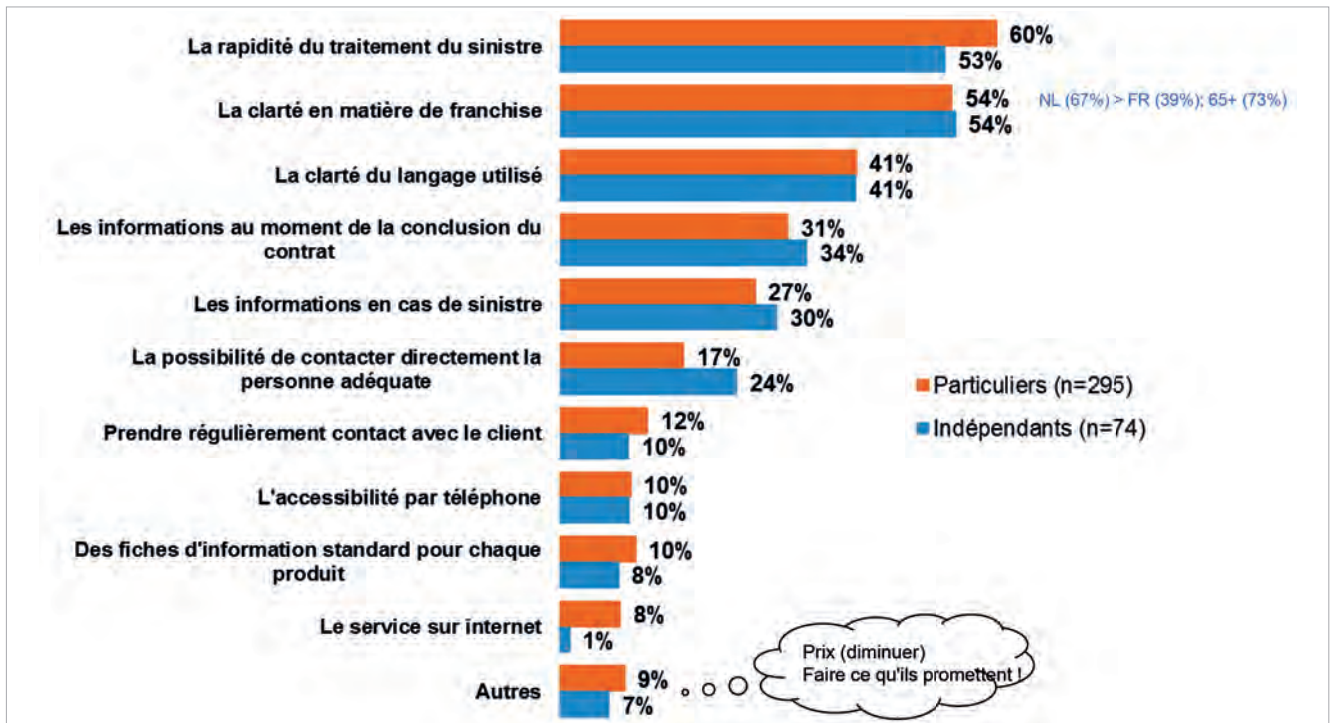
Expérience à propos du sinistre ? (base = ont déjà eu un sinistre/en cours de règlement)



>>>

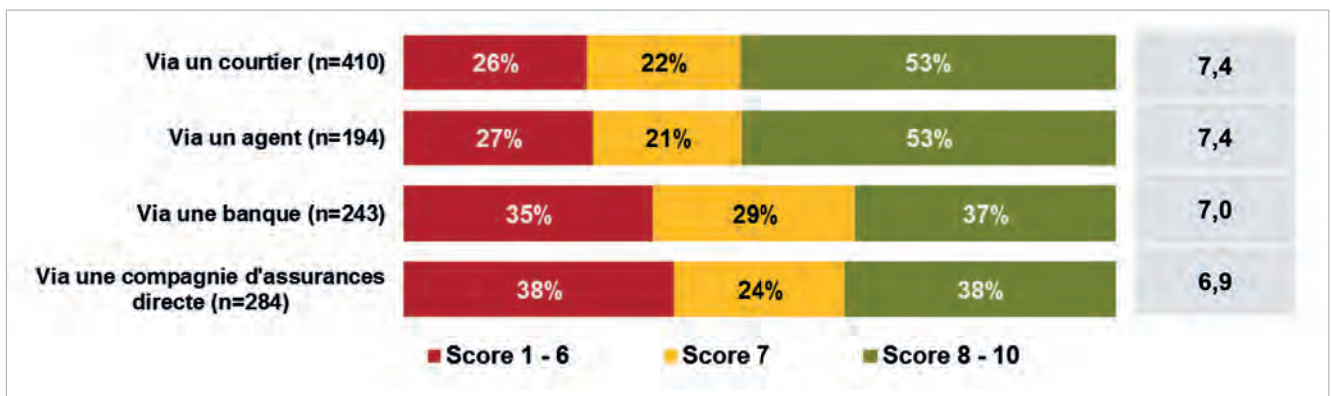
>>>

Quels aspects les assureurs devraient-il améliorer ?



« La rapidité du traitement du sinistre », « la clarté en matière de franchise », et « la clarté du langage utilisé » sont, que ce soit pour les particuliers ou les indépendants, les 3 principaux aspects que les assureurs devraient améliorer.

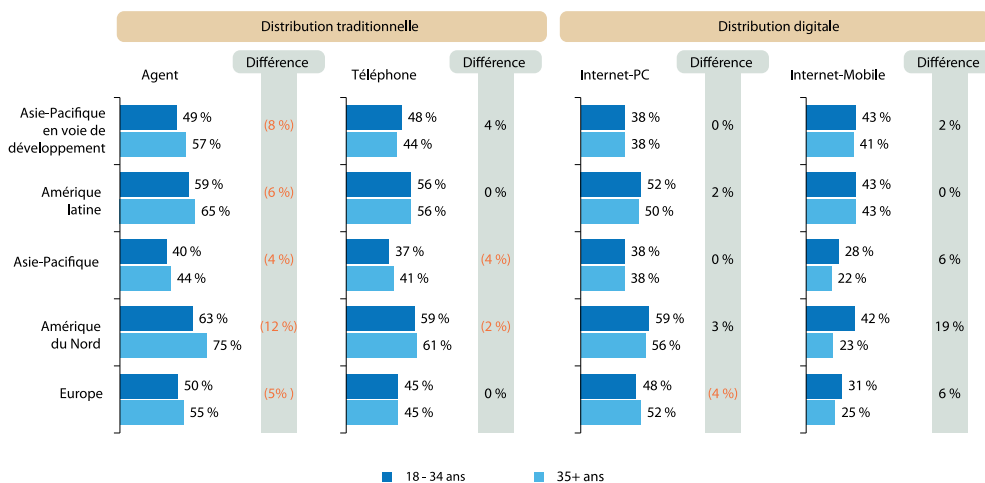
Satisfaction générale à l'égard de la personne de contact en fonction du canal par lequel on a souscrit des assurances (particuliers)



La distribution digitale

Dans son « rapport mondial de l'assurance » 2014, Capgemini met l'accent sur l'analyse des moyens de distribution digitaux de l'assurance et de leur impact sur l'expérience du consommateur.

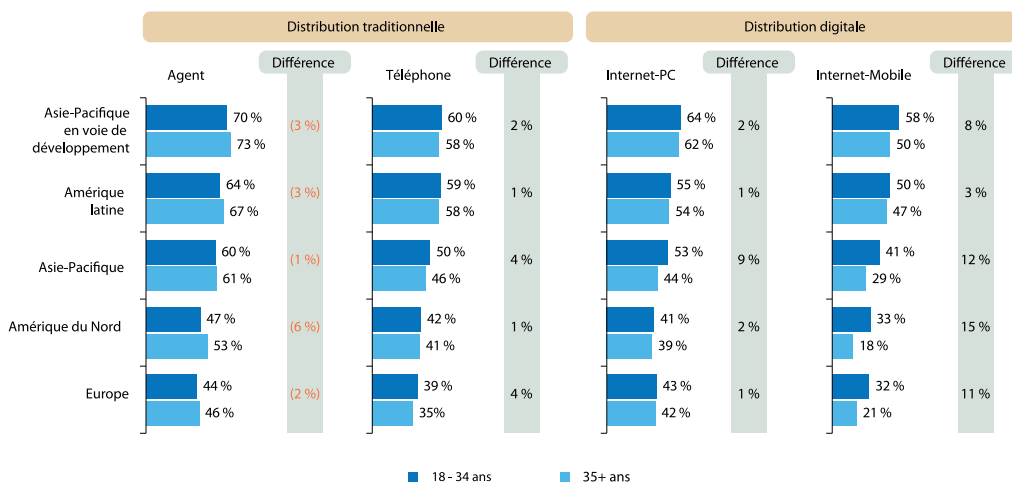
Assurance non-vie : Importance du type de distribution par région (%) par tranche d'âge



Alors que la distribution en agence reste le 1^{er} canal de distribution pour la Vie, les jeunes consommateurs se tournent progressivement vers la distribution numérique.

Note : L'importance représente ici le pourcentage de consommateurs qui ont défini le moyen de distribution comme important ou très important divisé par le nombre total de répondant dans la région
Source : Capgemini analysis 2013; Capgemini Voice of Customer Survey 2013

Assurance Vie - Importance du type de distribution par région (%) par tranche d'âge



L'amélioration de la distribution numérique, sur mobile en particulier, est clairement très importante pour capter le consommateur d'assurance de la prochaine génération.

Note : L'importance représente ici le pourcentage de consommateurs qui ont défini le moyen de distribution comme important ou très important divisé par le nombre total de répondant dans la région
Source : Capgemini analysis 2013; Capgemini Voice of Customer Survey 2013



La nouvelle loi relative aux assurances modifie l'architecture du droit belge de l'assurance

Alors que la réglementation Twin Peaks II entrainait en vigueur le 30 avril dernier, hasard du calendrier sans doute non calculé, le Moniteur Belge du même jour publiait la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.

Cette nouvelle loi, bien qu'ayant soulevé de nombreuses critiques tant de la part des fédérations du secteur, que de la Commission des assurances et d'éminents professeurs, est passée comme la réforme Twin Peaks II au pas de course. Pourquoi tant de hâte ? Une codification ne se fait pas en six mois. L'empressement du politique semble l'emporter sur le goût du travail pleinement accompli. C'est dommage.

Objectifs de la nouvelle loi

La loi visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des services et marchés financiers, et portant des dispositions diverses (loi Twin Peaks II) a été adoptée le 30 juillet 2013. Cette loi a été promulguée dans le sillage de la profonde réforme de l'architecture de contrôle qui avait déjà été entamée, et a pour principal objectif d'améliorer encore la protection des utilisateurs de produits et services financiers.

La loi du 4 avril 2014 s'inscrit dans le même mouvement de réorganisation du contrôle. Elle poursuit, en se concentrant spécifiquement sur le secteur des assurances, le même objectif que celui prôné par les lois déjà adoptées dans le cadre de la réforme.

Quatre éléments sont à l'origine de la loi :

- l'intérêt de simplifier la législation actuelle concernant la protection du consommateur d'assurances en procédant à une codification des dispositions pertinentes au sein d'une seule loi;
 - la nécessité de préciser la répartition actuelle des compétences entre la Banque Nationale et la FSMA;
 - le souhait d'accroître la protection du consommateur d'assurances dans quelques domaines spécifiques, tels que les obligations d'information générales, l'organisation de la participation aux bénéficiaires et la segmentation, lesquelles requièrent une plus grande transparence, les conditions auxquelles les prestations d'assurance peuvent dans certains cas être liées à des fonds d'investissement, et les compétences de l'autorité de contrôle.
- La loi vise principalement à clarifier, dans l'intérêt du consommateur d'assurances, la législation actuelle en matière d'assurances ayant une portée générale, tant en ce qui concerne les dispositions normatives qu'en ce qui concerne les dispositions relatives au contrôle, en rassemblant les différentes lois existantes dans une seule loi dont l'objectif est d'assurer la protection des preneurs d'assurance, des assurés, des bénéficiaires et de tout tiers ayant un intérêt à l'exécution de contrats d'assurance.
- L'objectif est d'accroître la lisibilité du cadre législatif actuel et, partant, la protection du consommateur d'assurances.

Contenu et principales modifications

La loi comporte 353 articles répartis en 9 parties et constitue essentiellement une codification des législations suivantes:

- l'obligation de transposer en droit belge les dispositions (relatives aux consommateurs) de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (directive solvabilité II);
- une partie des dispositions de la loi de contrôle du 9 juillet 1975;
- la plupart des dispositions de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre;
- les dispositions de la loi du 11 juin 1874 (qui est abrogée) contenant les titres X et XI, livre Ier, du code de commerce.

- les dispositions de la loi du 27 mars 1995 (qui est abrogée) relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances.

Au-delà de la codification de la législation existante et avec la volonté de protéger le consommateur toujours mieux, la nouvelle loi introduit un certain nombre de nouvelles règles qui ont notamment trait :

- aux assurances vie liées à des fonds d'investissement;
- à l'accroissement de la transparence en matière de participation aux bénéfices;
- à la limitation des possibilités de segmentation;
- à la publicité, autres documents et avis et à leur conservation;
- au contrôle et aux possibilités d'intervention de l'autorité de contrôle.

Par ailleurs, la nouvelle loi modifie également un certain nombre de dispositions existantes concernant notamment le droit de rétractation, l'information médicale, les montants payés aux mineurs, interdits et autres incapables, la prise d'effet de la suspension de la garantie ou de la résiliation, la résiliation après sinistre, les effets du divorce et les règles d'application pour les assurances obligatoires.


Entrée en vigueur

Sauf disposition spécifique contraire, la loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2014. Les assureurs sont tenus de procéder à l'adaptation des contrats au plus tard pour le 1^{er} mai 2015. Jusqu'à cette date les clauses des documents qui font référence à d'anciennes dispositions légales sont présumées faire référence aux dispositions correspondantes de la nouvelle loi.

Colloque

La loi du 4 avril 2014 relative aux assurances entre en vigueur le 1^{er} novembre prochain. Cette loi, qui vise à regrouper dans un même texte législatif les législations actuelles en matière de contrat d'assurance, d'intermédiation et de contrôle, comporte de nombreuses nouveautés.

FEPRABEL vous convie à un colloque qui aura lieu le 4 décembre prochain. Ce colloque a pour objectif d'une part, d'informer le praticien au sujet de toutes ces nouveautés et d'autre part, d'attirer son attention sur les implications concrètes de ces modifications dans sa pratique professionnelle quotidienne. Nous vous y attendons nombreux.

<h1>COLLOQUE</h1> <p><i>Le 4 décembre 2014, Feprabel organise un colloque sur la nouvelle loi relative aux assurances. Inscrivez-vous sans tarder !</i></p> <p><i>Adresse du jour : AULA MAGNA, Salle « Foyer du Lac », Place Raymond Lemaire, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve.</i></p> <p>Infos et inscription : www.feprabel.be/colloqueassurance</p> <p>FEPRABEL <small>Fédération des Courtiers en assurances et Intermédiaires Financiers de Belgique</small></p> <p>FEPRABEL :  Votre Meilleure Assurance</p>	<h2>SAVE <i>the</i> DATE !</h2> <h3>04-12-2014</h3> <p>(de 9h à 17h30)</p> <h3>« Loi relative aux assurances »</h3> <p>(Loi du 4 avril 2014)</p> <div style="background-color: #e91e63; color: white; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block;"> <p>7 points (recyclage régulier)</p> </div>
--	--

Isabelle DASTOT
Juriste d'entreprise
isabelle@feprabel.be



Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2013-2014

AUTO - MOTO - SECURITE ROUTIERE

2013	N°9	P.30	Sécurité routière : Passages pour piétons : priorité ≠ sécurité
2013	N°9	P.38	Auto : Le circuit de Mettet
2013	N°10	P.31	Sécurité routière : Retour organisé ? Prêts à bobber !
2013	N°10	P.38	Auto : L'Opel Adam
2013	N°11	P.38	Sécurité routière : En route pour l'expérience
2013	N°11	P.41	Auto : Nouveau Citroën C4 Picasso
2014	N°1	P.34	Sécurité routière : Clignoter, c'est communiquer
2014	N°1	P.36	Assurance auto : L'assurance automobile chez les jeunes : Cars Insurance Survey 2013
2014	N°1	P.41	Auto : Opel Mokka
2014	N°2	P.34	Sécurité routière : Les accidents de moto à la loupe
2014	N°3	P.36	Sécurité routière : Le principe de la tirette (fermeture éclair) obligatoire sur nos routes à partir du 1 ^{er} mars
2014	N°3	P.37	Sécurité routière : Pneus hiver : résultats de l'étude de l'IBSR
2014	N°3	P.41	Auto : Hyundai I 10
2014	N°5	P.34	Sécurité routière : Sécurité des cyclistes et sens unique limité
2014	N°5	P.41	Auto : Peugeot 308, élue voiture de l'année
2014	N°6	P.34	Sécurité routière : Boire et conduire ? Pas drôle !
2014	N°6	P.38	Auto : Skoda Octavia green line : faites le break !
2014	N°7	P.36	Sécurité routière : Hausse du nombre d'accidents au 1 ^{er} trimestre 2014

BROCOM

2013	N°10	P.26	Brocom : Campagne Check-Up
2014	N°1	P.32	Brocom : La centrale d'achat Brocom, une solution moderne pour les courtiers partenaires
2014	N°2	P.32	Brocom : Brocom professional : Bon à savoir !
2014	N°3	P.32	Brocom : Le Catalogue IBP (Internet Broker Platform)
2014	N°6	P.22	Brocom : Campagne de promotion Brocom 2014
2014	N°7	P.30	Brocom renforce la campagne 2014

DROIT ET TECHNIQUE

2013	N°9	P.8	Législation : Paiement indu... charge de la preuve
2013	N°9	P.9	Législation : La charge de la preuve en assurance vol habitation
2013	N°9	P.36	Droit social : Vote du projet de loi visant à réformer le mode de calcul des cotisations sociales des indépendants
2013	N°10	P.8	Législation : Immatriculation étrangère et résidence en Belgique
2013	N°10	P.36	Droit social : Des indépendants mieux protégés !
2013	N°10	P.37	Droit social : PME : Réduction de cotisations sociales pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} engagements
2013	N°11	P.8	Législation : Le gage réformé en profondeur
2014	N°1	P.8	Législation : Devoir d'information de l'État et responsabilité
2014	N°1	P.25	Droit social : Procédure sommaire d'injonction de payer

DROIT ET TECHNIQUE (suite)

2014	N°2	P.8	Législation : Assurance vol : Un oscillo-battant est une fenêtre fermée
2014	N°2	P.29	Droit social : Baromètre : situation des indépendants au quatrième trimestre 2013
2014	N°3	P.12	Législation : La fin des amendes pour les voitures de société... Info ou Intox
2014	N°4	P.8	Législation : Dirigeant de société et responsabilité
2014	N°4	P.40	Droit social : Les titres-repas papier, c'est dépassé
2014	N°5	P.8	Législation : Nouvelle loi
2014	N°5	P.36	Droit social : Le groupement d'entreprises rendu opérationnel : une nouvelle porte ouverte pour l'emploi
2014	N°5	P.37	Droit social : Un guide pour mieux gérer la flexibilité de son personnel : ouvrir de nouvelles perspectives
2014	N°6	P.10	Législation : Refus de suivre une formation : une faute grave ?
2014	N°7	P.8	Législation : L'inscription à la FSMA est personnelle
2014	N°7	P.34	Droit social : Allocations familiales : un job d'étudiant pendant les vacances (Les règles sont claires)
2014	N°7	P.35	Assistance : 14 ^e baromètre des vacances

ÉVÉNEMENTS

2013	N°9	P.18	Trophées Decavi de l'assurance vie 2013
2013	N°9	P.22	Remise de la Gulden regel
2013	N°9	P.23	Journée wallonne de l'assurance 2013
2013	N°9	P.26	Xpert-Day de Vivium
2013	N°9	P.41	In memoriam : Au revoir Olivier
2013	N°10	P.11	Événement : Journée formation en assurance
2013	N°11	P.35	Jan DE PAGIE est élu Insurance Personality 2013
2014	N°4	P.14	Événement : Congrès FEPRABEL 2014 : Ensemble, faisons la différence
2014	N°4	P.20	Événement : Trophées Decavi de l'assurance Non Vie 2014
2014	N°6	P.26	Droit social : Contrôles en tous genres (Une perte sèche pour les entrepreneurs)
2014	N°6	P.27	Droit social : Les retards de paiement nuisent à l'emploi (la situation reste inacceptable)

INFORMATIONS

2013	N°9	P.6	En Bref
2013	N°9	P.4	Coin lecture
2013	N°9	P.32	Cela bouge au sein des compagnies
2013	N°9	P.42	Assurances dans les médias
2013	N°9	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	N°10	P.6	En Bref
2013	N°10	P.4	Coin lecture
2013	N°10	P.22	De Bâle à Washington: les subtilités d'un contrôle global et local
2013	N°10	P.24	En mouvement : ça bouge dans le secteur !
2013	N°10	P.34	Coin technique : Sous chapiteau aussi - tout est question de sécurité !
2013	N°10	P.42	Assurances dans les médias
2013	N°10	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	N°11	P.6	En Bref
2013	N°11	P.4	Coin lecture
2013	N°11	P.11	Les classements des assureurs, 2012 : un bon millésime
2013	N°11	P.23	Chiffres clés 2012 - Tendances 2013
2013	N°11	P.34	Assemblée générale de l'UPCC
2013	N°11	P.42	Assurances dans les médias
2013	N°11	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°1	P.6	Coin lecture
2014	N°1	P.7	En mouvement
2014	N°1	P.12	Accident du travail : une diminution encourageante !
2014	N°1	P.14	En bonne santé pour travailler plus longtemps ?
2014	N°1	P.16	L'épargnant-pension opte pour la sécurité

INFORMATIONS (suite)

2014	N°1	P.18	Vieillesse, soins de santé, pensions... combien ça coûte ?
2014	N°1	P.20	L'emploi dans le secteur de l'assurance en 2012
2014	N°1	P.26	L'institut des actuaires en Belgique IA BE
2014	N°1	P.30	La class action introduite en Belgique
2014	N°1	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°1	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°2	P.6	En Bref
2014	N°2	P.4	Coin lecture
2014	N°2	P.10	Enquête : Le Belge a-t-il toujours une brique dans le ventre ?
2014	N°2	P.14	Prévention incendie : Il vaut mieux être bien informé
2014	N°2	P.16	Immo-Rénovation : Les propriétaires préfèrent rénover que quitter leur maison
2014	N°2	P.18	L'assurance familiale : la tranquillité ne coûte pas cher
2014	N°2	P.20	Coin technique : L'évaluation des risques d'incendie - l'affaire de tous !
2014	N°2	P.22	Rapport annuel de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC)
2014	N°2	P.26	Finances : Quel scénario économique pour 2014 ?
2014	N°2	P.27	Des nouvelles pour le cautionnement des « COURTIER BANCAIRES »
2014	N°2	P.28	La couverture contre les actes de terrorisme
2014	N°2	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°2	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°3	P.10	En Bref
2014	N°3	P.4	Coin lecture
2014	N°3	P.6	Johan VANDE LANOTTE veut interdire des produits financiers dangereux
2014	N°3	P.16	Canaux de distribution de l'assurance (Chiffres 2012)
2014	N°3	P.22	Actualité : Twin Peaks II
2014	N°3	P.24	Le top 10 des premiers assureurs européens (Exercice 2012)
2014	N°3	P.28	Le courtier plus que jamais conseiller en matière de placements épargne pension
2014	N°3	P.30	Nouveaux produits
2014	N°3	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°3	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°4	P.6	En Bref
2014	N°4	P.4	Coin lecture
2014	N°4	P.24	Les entreprises manquent de ressources et d'outils pour faire face aux risques émergents
2014	N°4	P.26	Quels rendements en 2013 ?
2014	N°4	P.30	Assurances en Belgique, les tendances 2013
2014	N°4	P.36	La protection de la vie quotidienne, tant « réelle » que « virtuelle »
2014	N°4	P.50	Assurances dans les médias
2014	N°4	P.52	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°5	P.6	En Bref
2014	N°5	P.4	Coin lecture
2014	N°5	P.12	Ombudsman de l'assurance : Chiffres et analyse 2013
2014	N°5	P.20	Twin Peaks : état de la situation
2014	N°5	P.24	Les belges retournent habiter en ville. Buildimo et Buildimax répondent à leurs besoins en assurance incendie
2014	N°5	P.28	Avis de changement d'intermédiaire d'assurance, un nouveau modèle plus simple et plus sûr
2014	N°5	P.32	Coin technique : Installations de détection incendie : attention changement en cours...
2014	N°5	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°5	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°6	P.6	En Bref
2014	N°6	P.4	Coin lecture
2014	N°6	P.14	Assistance : Un marché en constante évolution
2014	N°6	P.16	Protection juridique : le défi de la TVA
2014	N°6	P.18	Les assureurs français en Belgique (Hier et aujourd'hui)
2014	N°6	P.24	Think2protect, une protection AXA en cas de décès ou de diagnostic de cancer
2014	N°6	P.30	Coin technique : Attention barbecues !
2014	N°6	P.32	Tempête de la Pentecôte : 142.600 clients pour un montant global de 340 millions d'euros
2014	N°6	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°6	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°7	P.6	En Bref

INFORMATIONS (suite)

2014	N°7	P.4	Coin lecture
2014	N°7	P.12	Réforme des pensions : Pour un nouveau contrat social
2014	N°7	P.14	Réforme des pensions : Pourquoi faut-il réformer les pensions ?
2014	N°7	P.15	Réforme des pensions : Le point de vue d'Assuralia
2014	N°7	P.16	Quels réseaux de distribution en assurance dans le futur ?
2014	N°7	P.20	Loi Twin Peaks II - La suite : trois nouveaux arrêtés royaux publiés
2014	N°7	P.28	Planification financière : une nouvelle activité réglementée et un nouveau statut
2014	N°7	P.32	Nouvelle gamme de produits d'épargne-pension : Pension Plan
2014	N°7	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°7	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter

INTERNATIONAL

2013	N°9	P.33	Europe : Au parlement : questions sur la DIA II
2013	N°9	P.34	Europe : La Commission européenne demande aux États membres de mettre en place un recours collectif
2013	N°10	P.30	Europe : Le règlement extrajudiciaire des litiges en point de mire
2013	N°11	P.36	Europe : Accord finalement conclu sur Omnibus II en trilogue
2014	N°1	P.28	Focus à l'international : Regard sur l'évolution des marchés limitrophes
2014	N°2	P.41	Focus à l'international : Une première chinoise dans l'Union Européenne
2014	N°3	P.34	Europe : Réaction du BIPAR au rapport du Parlement européen sur la DIA II
2014	N°4	P.38	Focus à l'international : Assurance internationale
2014	N°4	P.44	Europe : Du côté du Bipar : quelques actualités
2014	N°5	P.26	Europe : L'assurance française
2014	N°5	P.30	Focus à l'international
2014	N°6	P.28	Focus à l'international
2014	N°7	P.19	Focus à l'international

INTERVIEWS

2013	N°9	P.12	Questions de Principium : Pina VITANZA Directrice marketing & produits de Portima
2013	N°10	P.10	Questions de Principium : Marnix SCHEERLINCK, Conseiller général DIV
2013	N°11	P.10	Questions de Principium : Dimitrios PSALLIDAS, Rédacteur en chef et éditeur du magazine RISK
2014	N°1	P.10	Questions de Principium : Jacqueline de BAETS, Administratrice générale du Fonds des Accidents du Travail
2014	N°2	P.9	Questions de Principium : Frédéric de HAAN, Managing Director Vander Haeghen & Co
2014	N°3	P.14	Questions de Principium : Pascal DELWIT, Professeur de science politique à l'ULB
2014	N°4	P.10	Questions de Principium : Laurent CHODA, Président CHABRA et courtier en assurances « Live-in »
2014	N°5	P.10	Questions de Principium : Jean-Marc DELPORTE, Président SPF Economie, PME et Energie et du Conseil Supérieur des Professions économiques
2014	N°6	P.12	Questions de Principium : Ivan CORNETTE, Sales & Marketing Director d'Europ Assistance
2014	N°7	P.10	Questions de Principium : Jacques BOULET, Expert Pension et Longévité et Expert Commission 2020-2040

NOUVELLES TECHNOLOGIES

2013	N°9	P.10	BRIO : 10 ans d'évolution et de belles perspectives
2013	N°9	P.39	Photo numérique : Où lire le Principium ?
2013	N°9	P.46	Productivité & informatique
2013	N°10	P.20	FEPRABEL signe le protocole sur l'e-facturation
2013	N°10	P.29	Le site du mois : www.abcassurance.be

NOUVELLES TECHNOLOGIES (suite)

2013	N°10	P.39	Photo numérique : Femmes du monde
2013	N°10	P.46	Productivité & informatique
2013	N°11	P.33	Le site du mois : www.sepabelgium.be
2013	N°11	P.39	Photo numérique : Les marchés
2013	N°11	P.46	Productivité & informatique
2014	N°1	P.39	Photo numérique : Au détour d'un chemin...
2014	N°1	P.46	Productivité & informatique
2014	N°2	P.38	Webzone : Construire et retenir un bon mot de passe
2014	N°2	P.39	Photo numérique : A vélo à travers le monde
2014	N°2	P.46	Productivité & informatique
2014	N°3	P.38	Productivité & informatique
2014	N°3	P.39	Photo numérique : Les coiffeurs indiens...
2014	N°4	P.42	Webzone : Un QR code pour vérifier une assurance
2014	N°4	P.47	Photo numérique : Les pêcheurs et leurs bateaux
2014	N°4	P.54	Productivité & informatique
2014	N°5	P.38	Webzone : Boîte à outils Twin Peaks II
2014	N°5	P.39	Photo numérique : Comment montrer ce qui ne se voit pas ?
2014	N°5	P.46	Productivité & informatique
2014	N°6	P.39	Photo numérique : Un séjour à l'hôtel
2014	N°6	P.46	Productivité & informatique : Les outils liés à Twin Peaks II
2014	N°7	P.24	Innovation digitale : Allianz passe à la conduite automobile connectée
2014	N°7	P.39	Photo numérique : Les animaux sauvages
2014	N°7	P.41	Webzone : Un app' mobile pour déclarer les sinistres
2014	N°7	P.46	Productivité & informatique : À quoi faire attention lors de la création de votre site web ?

POSITION – REFLEXION

2013	N°9	P.5	Éditorial : « L'avenir appartient aux audacieux, il appartient à ceux qui cherchent, qui prennent des risques »
2013	N°9	P.14	Mot du président : Ensemble, faisons la différence !
2013	N°10	P.5	Éditorial : La complémentarité
2013	N°11	P.7	Voeux 2014 : 2014, une nouvelle année, un nouveau défi et un nouvel élan !
2014	N°1	P.4	Éditorial : Twin Peaks
2014	N°2	P.5	Éditorial : Loi Twin Peaks : FEPRABEL a décidé d'agir par tous les moyens
2014	N°3	P.5	Éditorial : J - 30 pour Twin Peaks & J - 55 pour les élections
2014	N°3	P.46	Entre les lignes : Chronique énervée
2014	N°4	P.5	Éditorial : Le jour J. ou plutôt le jour T. comme Twin Peaks II
2014	N°5	P.5	Éditorial : Le mondial, la politique et Twin Peaks
2014	N°6	P.5	Éditorial : Et ce n'est pas fini !
2014	N°7	P.5	Éditorial : À s'informer de tout, on ne sait jamais rien

RISK MANAGEMENT

2014	N°2	P.30	Risk management : Des origines aujourd'hui
2014	N°4	P.28	Risk management : À la recherche du risque
2014	N°5	P.22	Risk management : Les quatre piliers de la sagesse... Identifier et mesurer !
2014	N°6	P.20	Risk management : Les quatre piliers de la sagesse (Le contrôle des risques)
2014	N°7	P.26	Risk management : Les quatre piliers de la sagesse : le financement des risques (1e partie)



Lexique

- A**
- AABR**
Association des Actuaire de l'ULB
- ABAM**
Association belge des Assureurs maritimes
- ABE**
Autorité bancaire européenne
- ACAM**
Association des Compagnies d'Assurances moyennes
- AES**
Autorités européennes de Surveillance
- AEVM**
Autorité européenne des marchés de valeurs mobilières
- AG**
Assemblée générale
- AGEA**
Fédération des Agents généraux d'Assurances (France)
- AJA**
Association des Juristes de l'Assurance
- ALTIS**
En 2003, un décret scinde l'IFPME en deux entités wallonne (IFAPME) et bruxelloise (SFPME). Une structure dénommée IFPME et renommée ALTIS subsiste néanmoins et conserve des missions liées à l'harmonisation et la mobilité des apprenants entre les centres wallons et bruxellois.
- AMICE**
Association des sociétés d'assurance mutuelle et des assureurs coopératifs
- ANPI**
Association nationale de Prévention Incendie et Vol
- APCC**
Association professionnelle des Courtiers de Crédits
- AS2**
Assurnet 2
- ASSURALIA**
Union professionnelle des Entreprises d'Assurances
- B**
- BAM**
Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre
- BAN**
Bourse de l'Assurance de la Province de Namur
- BABW**
Bourse de l'Assurance du Brabant wallon
- BBAA**
Bureau belge des Assureurs Automobiles
- BIPAR**
Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances
- BRIO**
Brokers Remote Insurance Office (Logiciel de gestion)
- BZB**
Beroepsvereniging voor zelfstandige bank- en verzekeringsbemiddelaars
- C**
- CA**
Conseil d'Administration
- CAC**
Cercle des Assureurs de Charleroi
- CAHO**
Cercle des Assureurs du Hainaut occidental
- CAT NAT**
Catastrophes naturelles
- CBAWB**
Cercles et bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles CCI
Chambre de Commerce et de l'Industrie
- CCR**
Cadre commun de référence
- CD**
Conseil de Direction
- CEA**
Comité européen des Assurances
- CEBS**
Comité européen des Contrôleurs bancaires
- CEO**
Chief Executive Officer (directeur général)
- CECAP**
Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions de Retraite
- CEIOPS**
Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions professionnelles
- CEPOM**
Courtier Education paritaire Opleiding Makelaar
- CERS**
Comité européen du risque systémique

CERVM

Comité européen des Régulateurs des Marchés de Valeurs mobilières

CESR

Comité européen des régulateurs de valeurs immobilières

CG

Conditions générales

CHABRA

Chambre syndicale des Producteurs d'Assurances du Brabant et Bruxelles

CIFORM

Centre interdisciplinaire de Formation à la Médiation

CJCE

Cour de Justice des Communautés européennes

CLA

Cercle liégeois des Assureurs

CLUXA

Cercle luxembourgeois des Assureurs

CMS

Commission Mixte de Suivi

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CRAB

Cercle royal des Assureurs de Belgique

CSCM

Conseil supérieur des Classes moyennes

CSIPME

Conseil supérieur des Indépendants et des PME

CTIF

Cellule de Traitement des Informations financières

CVAP

Cercle verviétois des Assureurs professionnels

D

DATASSUR

Datassur gère des bases de données destinées aux entreprises d'assurances. L'assureur a en effet un besoin vital de décider en connaissance de cause. Bien connaître le risque pour s'engager sans réserve ni sans surprise dans l'intérêt de tous, telle est l'utilité des bases de données de Datassur.

DE

Démocrates européens

DECAVI

Nom propre, société active dans les events et l'information en assurance

DG

Direction générale

DIA

Directive sur l'Intermédiation en Assurance

DIV

Division Immatriculation des Véhicules

DPCD

Directive sur les pratiques commerciales déloyales

E

ECON

Commission des Affaires économiques et monétaires

EEE

Espace économique européen

EFPM

Espace Formation PME Bruxelles

EIOPA

Autorité européenne des assurances et des pensions

ESA

Autorité bancaire européenne (European Supervisory Authority)

ESMA

Autorité européenne des marchés financiers (ESMA - European Securities and Markets Authority)

F

FABIN-FZBA

Fédération des Agents bancaires indépendants

FCCI

Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie

FCGA

Fonds commun de Garantie automobile

FEB

Fédération des Entreprises de Belgique

FEBELFIN

Fédération belge du Secteur financier

FEDAFIN

Fédération des Agents financiers indépendants francophones

FEDICT

Service public fédéral technologie de l'information et de la communication

FERMA

Fédération européenne des Associations en Gestion de Risques

FMI

Fonds monétaire international

FNUCM

Fédération nationale des Unions des Classes moyennes de Belgique

FSMA

Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)

FVF

Federatie voor Verzekerings- en financiële tussenpersonen

G

GACI

Groupement des Assureurs Conseils indépendants

GAFI

Groupe d'Action financière sur le Blanchiment de Capitaux

GPF

Groupement des Professionnels francophones (agents indépendants LAP)

GRCA

Fonds de garantie pour la responsabilité de la profession de courtier en assurances et d'intermédiaire indépendant en assurances

GRILLE CORPUS

Outil informatique d'aide à l'évaluation des dommages corporels

GROUPE EGMONT

Le Groupe Egmont est un forum international, créé en 1995 à l'initiative de la CTIF (Belgique) et de FinCEN (Etats-unis), qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme

GUBERNA

Réseau de et pour les administrateurs fondé sur des bases académiques.

GULDEN REGEL

Récompense annuelle décernée par la FVF

I

IAIS

Association internationale des Contrôleurs des Assurances (international Association of Insurance Supervisors)

IAWM

Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU

IBP

Internet Broker Projet

IFAPME

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises

IMCO

Commission Marché intérieur et protection des consommateurs

IRP

Institutions de retraite professionnelle

J

JO DE L'UE

Journal officiel de l'Union européenne

JURI

Commission sur les affaires juridiques

K

KERN

Bureau restreint

L

LCAT

Loi sur le Contrat d'Assurances terrestres

LE

Libre Établissement

LIVRES BLANCS

« Les livres blancs publiés par la Commission européenne sont des documents contenant des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils s'inscrivent parfois dans le prolongement de livres verts dont le but est de lancer un processus de consultation au niveau européen. Lorsqu'un livre blanc est accueilli favorablement par le Conseil, il peut alors mener à un programme d'action de l'Union dans le domaine concerné. »

LIVRES VERTS

« Les livres verts sont des documents publiés par la Commission européenne dont le but est de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Ils invitent ainsi les parties concernées (organismes et individus) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent. Les livres verts sont parfois à l'origine de développements législatifs qui sont alors exposés dans les livres blancs. »

LPS

Libre Prestation de Services

LUMINUS

Fournisseur d'électricité verte

M

MIFID

Markets in Financial Instruments Directive - Version anglophone de la directive MIF (Marchés d'instruments financiers)

MONEYVAL

Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

N

NAIC

Association nationale américaine des Commissaires à l'Assurance (national Association of Insurance Commissioners)

NOUCONEC

Bureau d'Uniprabel

NUKM

Nationale Unie van Kredietmakelaars

NVA

Association professionnelle des Courtiers hollandais

O

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement économique

OMC

Organisation mondiale du Commerce

OPCVM

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

ORIAS

Registre des Intermédiaires d'Assurance (en France)

P

PASF

Plan d'Action pour les Services financiers

PDECA

Principes du droit européen du contrat d'assurance

PE

Parlement européen

PKI

Manière standard d'authentifier des connexions VPN, des postes de travail connectés sur des réseaux sans fils ou même cablés

PLCI

Pension libre complémentaire des Indépendants

POI

Partners of Insurance Intermediaries est une initiative conjointe des associations nationales d'intermédiaires d'assurances en Europe et du BIPAR, le Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances

PME

Petites et moyennes Entreprises

PPE

Parti Populaire européen

PRIP'S

Package retail investment products (Un PRIP est un produit dont le montant payable à l'investisseur est exposé à une fluctuation de la valeur de marché d'actifs ou des paiements en provenance d'actifs, par une combinaison ou un encadrement de ces actifs ou par tout mécanisme autre qu'une détention directe.)

PSE

Parti socialiste européen

Q

QBE

Société d'Assurances spécialisée en crédit caution

R

RCJAB

Royal Club des jeunes Assureurs de Belgique

RDC

Relevé de Portefeuille normalisé

RDR

L'appellation RDR est la contraction du français Règlement direct. Convention élaborée par les assureurs en 1972 dans le but d'accélérer l'indemnisation de la victime d'un accident de roulage et de rendre la gestion du dossier plus souple, plus transparente et plus rapide.

REC

Règlement d'exemption par catégorie

REL

Règlement extrajudiciaire des litiges

RGA

Régimes de garantie des assurances

RSE

Responsabilité sociétale des entreprises

S

SEPA

Single euro payments area (espace unique de paiements en euros)

SESF

Système européen de surveillance financière

SIEP

Service d'Information sur les Études et les Professions

T

TAF

Taxe sur les activités financières

TELEBIB2

Le standard TELEBIB2 est la norme sectorielle en matière d'échange électronique de données dans le secteur belge des assurances

TPA

Taxe sur prime d'assurance

TTF

Taxe sur les transactions financières

TVA

Taxe à la Valeur ajoutée

TWIN PEAKS II

Loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de la FSMA et ses arrêtés royaux d'exécution. Application des règles de conduite Mifid au secteur de l'assurance

U

UBAC

Union belge des Agents commerciaux

UCA

Users club Assurnet

UCL

Université catholique de Louvain

UCM

Union des Classes moyennes

UE

Union européenne

ULB

Université libre de Bruxelles

UNCC

Union nationale des Courtiers de Crédits

UPCA

Union professionnelle des Courtiers d'Assurances

UPCC

Union professionnelle des courtiers de crédit

UPIB

Union professionnelle des intermédiaires bancaires

UWE

Union wallonne des Entreprises

W

WEBDIV

Application informatique développée par le SPF Mobilité et Transports qui permet aux courtiers, agents et compagnies d'assurances ainsi qu'aux sociétés de leasing, de réaliser eux-mêmes les immatriculations des véhicules de leurs clients.

WFII

World Federation of Insurance Intermediaries

Z

ZAWM

Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes in Eupen

CONSEIL DE DIRECTION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Philippe MUYS
PRÉSIDENT
philippe.muys@feprabel.be

Armand KOCH
VICE-PRÉSIDENT
info@akoch.be

Henri-Philippe DINCQ
VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER
dincassur.goss@portima.be

Valéry LAMOTTE
VICE-PRÉSIDENT
vl@groupassur.be

Jean-Marc BOCCART
VICE-PRÉSIDENT
jean.marc.boccart@rbgroupe.be

Vincent BORLEE
PRÉSIDENT BRABANT WALLON
asswat@asswat.be

Laurent CHODA
PRÉSIDENT CHABRA (BRUXELLES ET BRABANT)
laurent@live-in.be

Marc DOSSCHE
PRÉSIDENT HAINAUT
marcdossche@portima.be

Raymond LEISTEN
PRÉSIDENT OSTBELGIEN
info-ova@skynet.be

Grégory CORMAN
PRÉSIDENT LIÈGE
gregory.corman@coandcoassurances.be

Pierre LAMOTTE
PRÉSIDENT LUXEMBOURG
pierre.lamotte@figass.be

Bernard SALIERES
PRÉSIDENT NAMUR
bs@abssprl.be

Patrick CAUWERT
CHIEF EXECUTIVE OFFICER
patrick.cauwert@feprabel.be

Dirk JORIS
PRÉSIDENT INTERMÉDIAIRES
BANCAIRES (UPIB)
dirk.joris@allconsult.be

Bernard de MALEINGREAU
Pascal LASSERRE
CO-PRÉSIDENTS
COURTIERS DE CRÉDITS
(UPCC)
b.de.maleingreau@portima.be
pascal.lasserre@excelandco.be

PRÉSIDENTS HONORAIRES FEPRABEL

Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be
André LAMOTTE
al@groupassur.be
Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be
Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be

Albert FOBE
FLANDRE
assufobe@tiscalib.be

ADMINISTRATION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Avenue Albert-Elisabeth 40 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/743 25 60
www.feprabel.be - info@feprabel.be

CEO : **Patrick CAUWERT**
patrick.cauwert@feprabel.be

Conseiller juridique : **Denis GOUZEE**
denis.gouzee@legalex.be

Responsable graphique : **Sabine GANTOIS**
sabine@feprabel.be

Juriste d'entreprise : **Isabelle DASTOT**
isabelle@feprabel.be

Assistante de direction : **Virginie SCOHY**
virginie@feprabel.be

Atelier et expédition : **Michel OBBIET**

Secrétaire de rédaction : **Fleur JASOIGNE**
fleur@feprabel.be

Informatique : **Yves COLPAERT**
informatique@feprabel.be



ABONNEZ-VOUS À PRINCIPIUM

pour vous **99€** seulement !

1 an
= **11 numéros**

www.feprabel.be/principium/abonnement

ALLIANZ A4